Quatre-vingt-onzième année. — N° 237. Le Numéro : 50 francs. Lundi 12 et Mardi 13 Octobre 1959.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Conseil économique et social		Documents	
						Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Sénat
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. . . .	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	800	1.000	3.000	3.000
Etranger.	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.200	1.300	4.000	4.000

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE et SOCIAL { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

AVIS

Le « BULLETIN OFFICIEL DES DECORATIONS, MEDAILLES ET RECOMPENSES » n° 23 de 1959 paraît ce jour. Prix : 30 F.

En vente :

REGLEMENT DE SECURITE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

(Titre IV *bis*).

(Arrêté du 16 septembre 1959, publié au *Journal officiel* du 4 octobre 1959.)

N° 59-204 S. Prix : 100 F.

NOTA. — Les titres I, II, III et IV du règlement, le décret du 13 août 1954 et tous les textes subséquents ont fait l'objet d'une brochure portant le n° 1011, mise à jour au 15 *février* 1959 et vendue au prix de 400 F.

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P. 9063-13 Paris*] à Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris [7e].)

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret du 6 octobre 1959 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 9827).

(1 f.)

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Affaires algériennes.

Arrêté du 9 octobre 1959 portant approbation d'une délibération du comité directeur de la caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie (p. 9827).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté portant nomination du jury du concours pour le recrutement des greffiers et des secrétaires de parquet (sessions de 1959) (p. 9827).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 1er octobre 1959 portant nomination d'un consul de France à Tétouan (p. 9827).

Décret du 12 octobre 1959 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire au Paraguay (p. 9827).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêtés des 16 juillet et 18 août 1959 portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite civil (p. 9827).

MINISTERE DES ARMEES

Décret n° 59-1168 du 8 octobre 1959 relatif aux attributions des officiers des services administratifs de l'air et aux conditions de recrutement des officiers de réserve de ces services (p. 9827).

Arrêté du 10 octobre 1959 relatif à l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints administratifs stagiaires au ministère des armées (terre, air, marine), au ministère des travaux publics et des transports (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale) et au ministère de la santé publique et de la population (institut national d'études démographiques) (p. 9828).

Décision modifiant les dispositions d'une précédente décision (services extérieurs, terre) (p. 9828).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Arrêté du 22 septembre 1959 fixant le cautionnement d'agents comptables de services d'utilité agricole (p. 9828).

Arrêté du 9 octobre 1959 relatif au tirage au sort de cinq séries du fonds 4 1/2 p. 100 1933-1948 amortissable (p. 9828).

Arrêté portant promotion (inspection générale des finances) (p. 9829).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 9 octobre 1959 créant à l'université de Grenoble un institut dénommé Ecole d'été de physique théorique (p. 9829).

Arrêté du 28 juillet 1959 portant attribution de la médaille de l'enseignement technique (p. 9829).

Arrêté du 23 septembre 1959 portant attribution de la médaille d'honneur de la jeunesse et des sports (p. 9829).

Arrêté du 18 septembre 1959 relatif aux modalités de calcul des subventions pour constructions scolaires dans les départements d'outre-mer (p. 9829).

Arrêté du 29 septembre 1959 fixant les structures des services du centre national et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (p. 9829).

Arrêtés portant promotions et attribution de fonctions (administration centrale et enseignement du premier degré) (p. 9830).

Liste d'aptitude aux fonctions administratives (p. 9831).

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'enseignement commercial supérieur (p. 9831).

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'études commerciales supérieures pour étudiants étrangers (p. 9833).

Liste des candidats nommés élèves ingénieurs de première année dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers (recrutement parallèle, session de 1959) (p. 9833).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décisions des 16 et 29 septembre 1959 portant attribution de médailles pour actes de courage et de dévouement (p. 9833).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret n° 59-1036 portant statut des Charbonnages de France et des houillères de bassin (rectificatif) (p. 9834).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêtés portant admissions à la retraite (eaux et forêts) (p. 9834).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décrets des 25 et 28 septembre 1959 portant nominations dans l'ordre de la Santé publique (p. 9835).

Arrêté portant désignation de biologistes et de médecins experts chargés de procéder aux vérifications destinées à établir la preuve de la présence d'alcool dans l'organisme en cas de crime, de délit ou d'accident de la circulation (p. 9835).

Arrêté portant nomination des membres de la commission spéciale prévue à l'article 1er du décret n° 59-1167 du 9 octobre 1959 relatif au régime provisoire d'examen des demandes de visas de spécialités pharmaceutiques (p. 9835).

Arrêtés portant promotions (administration centrale) (p. 9835).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Arrêtés portant promotions (administration centrale et services extérieurs) (p. 9834).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Arrêté du 5 octobre 1959 portant remise à la direction des domaines d'une parcelle de terrain (p. 9834).

Arrêté portant nomination de membres de la commission chargée de donner un avis sur les demandes de secours aux malades et invalides dont la pension a été supprimée et à leurs ayants cause (p. 9835).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunion de commission (p. 9835).

Sénat. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocation de la conférence des présidents (p. 9836).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Premier ministre.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles (direction de la documentation) (p. 9836).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au tirage de la trente-neuvième tranche de la loterie nationale 1959 (p. 9836).

Situation du Trésor (30 juin 1959) (p. 9837).

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de chaires (p. 9865).

Ministère des travaux publics et des transports.

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 9865).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'inspecteurs de la population et de l'aide sociale (p. 9866).

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium de Pierrefeu (Var) (p. 9866).

Annonces (p. 9867).

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

Feuilles 34 à 40.

Conseil national de crédit. — Rapport pour l'année 1958 (p. 447 à 550).

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret du 6 octobre 1959 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 6 octobre 1959, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 24 septembre 1959 portant que les promotion et nomination faites aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur « à titre civil » :

Au grade d'officier.

Mgr Parisot (Louis-Léon), archevêque de Cotonou (Dahomey). Chevalier du 18 mai 1949.

Au grade de chevalier.

M. Jeanne (Célestin), sous-directeur de la Société de grande pêche à Port-Etienne (Mauritanie) ; 34 ans de services et de pratique professionnelle.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

AFFAIRES ALGERIENNES

Approbation d'une délibération du comité directeur de la caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie.

Par arrêté du 9 octobre 1959, est approuvée la délibération du comité directeur du 29 septembre 1959 portant modification du budget de fonctionnement et d'études de la caisse d'équipement pour 1959.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Jury du concours pour le recrutement des greffiers et des secrétaires de parquet (session de 1959).

Par arrêté du 6 octobre 1959, M. Ricot (Jean), conseiller à la cour d'appel de Paris, est nommé président du jury du concours pour le recrutement des secrétaires de parquet (sessions de 1959), en remplacement de M. Timbal (Prosper), président de chambre à la cour d'appel de Paris.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 1er octobre 1959 portant nomination d'un consul de France à Tétouan.

Par décret en date du 1er octobre 1959, M. Saugon (Fernand), secrétaire des affaires étrangères, 7e échelon, chargé du consulat de France à Conakry, est nommé consul de France à Tétouan, en remplacement de M. Vuillaume, à compter du 23 septembre 1959.

Décret du 12 octobre 1959 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire au Paraguay.

Le Président de la République, Président de la Communauté,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 13 de la Constitution ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. Negrier (Pierre), ministre plénipotentiaire de 2e classe, 2e échelon, en fonctions à l'administration centrale, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française et de la Communauté au Paraguay, en remplacement de M. Rochereau de La Sablière.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 octobre 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des affaires étrangères,
MAURICE COUVE DE MURVILLE.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêtés des 16 juillet et 18 août 1959 portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite civil.

Ces textes sont publiés au n° 23 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

MINISTERE DES ARMEES

Décret n° 59-1168 du 8 octobre 1959 relatif aux attributions des officiers des services administratifs de l'air et aux conditions de recrutement des officiers de réserve de ces services.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées,

Vu la Constitution, et notamment son article 37 ;

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air ;

Vu la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres de réserve de l'armée de l'air ;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 50 de la loi susvisée du 9 avril 1935 sont remplacées par les suivantes :

« *Art.* 50. — Les officiers des services administratifs de l'air ont pour mission de seconder le commandement et la direction des services dans l'administration du personnel, du matériel et des installations et dans la gestion des deniers et matières ».

Art. 2. — Les dispositions des articles 20 et 21 de la loi susvisée du 1er août 1936 sont remplacées par les suivantes :

« *Art.* 20. — Les officiers de réserve des services administratifs de l'air accomplissent des tâches administratives qui sont dans les attributions des officiers des services administratifs de l'armée active.

« *Art.* 21. — Les officiers de réserve des services administratifs de l'air proviennent, dans la limite des effectifs fixés pour ce corps :

« 1° D'officiers des services administratifs de l'armée active, retraités ou démissionnaires ;

« 2° Des officiers visés aux alinéas 2°, 3°, 4° et 5° de l'article 6, non titulaires d'un brevet donnant accès dans le personnel navigant, titulaires d'un des brevets supérieurs de spécialité administrative du corps des militaires non officiers du personnel non navigant du service général déterminés par instruction ministérielle ;

« 3° Des officiers de réserve rayés du cadre navigant, maintenus dans les réserves de l'armée de l'air, volontaires et qualifiés pour être affectés au corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air et titulaires d'un des brevets supérieurs visés à l'alinéa qui précède ».

Art. 3. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 octobre 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE GUILLAUMAT.

Ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints administratifs stagiaires au ministère des armées (terre, air, marine), au ministère des travaux publics et des transports (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale) et au ministère de la santé publique et de la population (institut national d'études démographiques).

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, le ministre des armées, le ministre des travaux publics et des transports et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires ;
Vu l'article 29 de la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951 ;
Vu le décret n° 54-1262 du 24 décembre 1954 portant application de la loi n° 52-833 du 18 juillet 1952 faisant bénéficier les anciens combattants d'Indochine et de Corée de toutes les dispositions relatives aux combattants de la guerre 1939-1945, notamment son article 11 ;
Vu le décret n° 58-651 du 30 juillet 1958 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau et de sténodactylographes des administrations centrales et des services extérieurs et de commis des services extérieurs, et aux corps de secrétaires sténodactylographes et adjoints administratifs des administrations centrales des ministères et administrations assimilées ;
Vu l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 édictant des mesures destinées à favoriser l'accès des Français musulmans d'Algérie aux emplois publics de l'Etat,

Arrêtent :

Art. 1er. — Est autorisée, au cours du deuxième semestre 1959, l'ouverture de deux concours pour le recrutement de cinquante adjoints administratifs stagiaires, dont :

Vingt pour l'administration centrale du ministère des armées (terre).
Six pour l'administration centrale du ministère des armées (air).
Quatre pour l'administration centrale du ministère des armées (marine).
Dix-huit pour le ministère des travaux publics et des transports (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale).
Deux pour le ministère de la santé publique et de la population (institut national d'études démographiques).

Le premier concours est ouvert aux candidats qui justifient du brevet d'études du premier cycle du second degré, ou d'un diplôme au moins équivalent, et qui sont âgés de plus de dix-sept ans et de moins de trente ans au 1er janvier 1959.

Le second concours est ouvert aux fonctionnaires ou agents de l'Etat âgés de moins de cinquante ans au 1er janvier 1959 et ayant accompli au moins deux années de services publics, dont une année de services civils effectifs.

Les services militaires effectués en Indochine et en Corée étant assimilés à des services civils accomplis dans une administration de l'Etat, à quelque titre que ce soit, les anciens combattants d'Indochine et de Corée peuvent, sous réserve de satisfaire aux conditions d'âge et de service requises, prendre part également à ce concours.

Art. 2. — Les épreuves auront lieu à Paris dans le courant du deuxième semestre 1959.

Les cinquante places offertes seront réparties ainsi qu'il suit :
Premier concours : vingt-cinq.
Deuxième concours : vingt-cinq.

En cas d'insuffisance du nombre des candidats reçus à l'un des deux concours, les places demeurées vacantes pourront, sur proposition du jury, être attribuées aux candidats de l'autre concours, dans l'ordre de classement.

Art. 3. — Les modalités d'organisation des deux concours seront fixées par arrêté du ministre des armées.

Art. 4. — Outre les cinquantes postes mis au concours, deux emplois d'adjoint administratif à l'administration centrale du ministère des armées (terre), un emploi d'adjoint administratif à l'administration centrale du ministère des armées (air) et deux emplois d'adjoint administratif au ministère des travaux publics et des transports (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale) seront réservés aux Français musulmans d'Algérie, en exécution de l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 susvisée.

Art. 5. — Le directeur des personnels civils du ministère des armées (terre) est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 octobre 1959.

Le ministre des armées,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des services législatifs et administratifs,
G. WIDMER.

Le ministre des travaux publics et des transports,
Pour le ministre des travaux publics et des transports et par délégation :
Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,
PAUL MORONI.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget,
JEAN-PAUL NAVARRO.

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
JOSEPH GAND.

Services extérieurs (terre).

Par décision du 24 septembre 1959, la rédaction du paragraphe 2 de la décision du 7 juillet 1959 « A la 1re classe de secrétaire administratif » est modifiée comme suit :

Au lieu de : « Delcourt (Paul), génie, 6e région. — 28 octobre 1959 », lire : « Delcourt (Paul), génie, 6e région, 5 octobre 1959 ».

Ajouter à la fin de la liste :
« Gautron (Gilbert), transmissions, 4e région. — 28 octobre 1959 ».

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Cautionnement d'agents comptables.

Par arrêté en date du 22 septembre 1959 :

Le cautionnement de l'agent comptable du service d'utilité agricole, organisme créé par la chambre d'agriculture de la Gironde, a été fixé à la somme de 500.000 F.

Le cautionnement de l'agent comptable du service économique, organisme créé par la chambre d'agriculture de Vaucluse, a été fixé à la somme de 500.000 F.

Le cautionnement de l'agent comptable du service professionnel technique d'utilité agricole, organisme créé par la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, a été fixé à la somme de 500.000 F.

Tirage au sort de cinq séries du fonds 4 1/2 p. 100 1933-1948 amortissable.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'arrêté du 19 janvier 1948 portant substitution à l'emprunt 4 1/2 p. 100 amortissable 1933 d'un emprunt dénommé Emprunt 4 1/2 p. 100 1933-1948 amortissable, conformément au titre Ier de la loi n° 47-2405 du 31 décembre 1947,

Arrête :

Art. 1er. — Le jeudi 5 novembre 1959, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement, dans les locaux de la direction de la dette publique, au tirage au sort de cinq séries du fonds 4 1/2 p. 100 1933-1948 amortissable, qui, en application des dispositions de l'arrêté du 19 janvier 1948, devront être remboursées à compter du 16 décembre prochain :

A cet effet, cinq bulletins indiquant les numéros des séries à rembouser seront extraits successivement de la roue destinée à cette opération.

Art. 2. — Sont nommés membres de la commission instituée en vue de procéder aux opérations de tirage au sort prévues par l'article précédent :

Le directeur de la dette publique ou son représentant, président ;
Le directeur du Trésor ou son représentant ;
Un fonctionnaire du service des rentes, qui remplira le rôle de secrétaire.

Art. 3. — Le présent arrêté sera déposé au bureau chargé du contreseing pour être publié au *Journal officiel* et notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 9 octobre 1959.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du cabinet,
CRUCHON.

Inspection générale des finances.

Par arrêté du 12 octobre 1959, MM. Dromer (Jean), Gallot (Michel), Falcon (Pierre), Despas (André), Marchat (Philippe), Lapautre (René), inspecteurs adjoints des finances, ont été nommés inspecteurs des finances de 3e classe, à compter du 1er août 1959.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté du 28 juillet 1959 portant attribution de la médaille de l'enseignement technique.

Arrêté du 23 septembre 1959 portant attribution de la médaille d'honneur de la jeunesse et des sports.

Ces textes sont publiés au n° 23 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret du 9 octobre 1959 créant, à l'université de Grenoble, un institut dénommé Ecole d'été de physique théorique.

Par décret en date du 9 octobre 1959, sont approuvées les délibérations en date des 15 décembre 1958 et 24 avril 1959 du conseil de l'université de Grenoble portant création d'un institut d'université dénommé Ecole d'été de physique théorique.

Modalités de calcul des subventions pour constructions scolaires dans les départements d'outre-mer.

Le ministre de l'éducation nationale et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 19 août 1933 fixant les taux de subvention pour les travaux de constructions scolaires de l'enseignement primaire, modifié par le décret n° 53-817 du 5 septembre 1953 ;
Vu le décret du 21 avril 1939 relatif aux crédits et au régime des subventions en matière de travaux civils ;
Vu le décret du 14 mars 1947 fixant les taux des subventions en matière de travaux à effectuer dans les établissements d'enseignement du second degré, d'enseignement technique et dans les écoles normales d'enseignement du premier degré, ensemble l'arrêté du 30 août 1955 relatif au maintien temporaire de ces taux ;
Vu la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 érigeant quatre colonies en départements ;
Vu le décret n° 47-1286 du 27 juin 1947 portant application dans ces quatre départements de la réglementation concernant l'enseignement ;
Vu la loi n° 49-482 du 8 avril 1949, notamment son article 21 élevant à 65 p. 100 le taux maximum de participation de l'Etat aux travaux de construction d'écoles primaires publiques ;
Vu l'arrêté du 2 juillet 1958 fixant les modalités de calcul des subventions pour constructions scolaires dans les départements d'outre-mer,

Arrêtent :

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 2 juillet 1958 est modifié comme suit :

« Guadeloupe : 13,2 ».

Art. 2. — Le directeur de l'équipement scolaire, universitaire et sportif au ministère de l'éducation nationale et le directeur du budget au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 septembre 1959.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
HUBERT ROUSSELLIER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget :
Le chef de service,
RAYMOND MARTINET.

Structures des services du centre national et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi n° 55-425 du 16 avril 1955 portant réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants ;
Vu le décret n° 57-50 du 19 janvier 1957 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 55-425 du 16 avril 1955, et notamment son article 27 ;
Vu l'arrêté du 19 janvier 1957 relatif à l'organisation du centre national et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
Vu l'arrêté du 6 novembre 1958 concernant l'accueil des étudiants étrangers ;
Sur la proposition du conseil d'administration du centre national des œuvres universitaires et scolaires,

Arrête :

Art. 1er. — Les structures des services du centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires sont fixées selon les modalités prévues aux articles suivants :

TITRE Ier

Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

Art. 2. — Le centre national des œuvres universitaires et scolaires est administré par le directeur, qui, assisté éventuellement d'un sous-directeur, dispose des services suivants :

Le service des affaires générales et du secrétariat du centre national ;
Le service financier et du personnel ;
Le service des immeubles et de l'équipement ;
Le service des activités sociales ;
Le service de l'accueil des étudiants étrangers ;
L'agence comptable.

Art. 3. — Les attributions du service des affaires générales et du secrétariat du centre national sont les suivantes :

1° Affaires générales. — Toutes études sur les besoins des étudiants et les services propres à les satisfaire ; contrôle administratif du fonctionnement des centres régionaux des œuvres universitaires ; liaisons avec tous organismes publics et privés poursuivant un but analogue ou complémentaire (et notamment l'office des étudiants d'outre-mer, le B. U. S., l'O. T. U., l'O. S. S. U.) ; liaisons avec la commission de la République française pour l'U. N. E. S. C. O. et avec tous les organismes internationaux ; documentation et information sur les œuvres universitaires ; organisation et rationalisation du travail ; affaires contentieuses ;
2° Secrétariat général du centre national. — Préparation et procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et exécution des décisions ; réunions de la section permanente du conseil d'administration, des sous-commissions et des commissions consultatives ; secrétariat particulier du directeur.

Art. 4. — Les attributions du service financier et du personnel sont les suivantes :

1° Du point de vue financier. — Budget du centre national et des centres régionaux des œuvres universitaires (préparation, exécution, ordonnancement, comptabilité de l'ordonnateur, délégation de crédits), gestion des cités et restaurants (tous problèmes concernant cette gestion : prix, hébergement pendant les vacances, prix de revient, statistiques) ;
2° Personnel. — Recrutement et gestion du personnel titulaire du centre national et des centres régionaux des œuvres universitaires, statut et intégration au titre de la loi n° 55-425 du 16 avril 1955, personnels privés des cités et restaurants.

Art. 5. — Les attributions du service des immeubles et de l'équipement sont les suivantes :

Etudes générales sur l'habitation universitaire ;
Secrétariat de la commission consultative du logement du conseil d'administration du centre national ;
Programme et plans de construction des cités et restaurants universitaires ;
Etude des projets présentés par les centres régionaux ;

Liaisons avec tous organismes compétents en matière de construction, et notamment le ministère de la construction, la caisse des dépôts et consignations et les offices des H. L. M., la M. N. E. F. ;
Liaisons avec la direction de l'équipement scolaire, universitaire et sportif ;
Equipement mobilier ;
Préparation du B. R. E.

Art. 6. — Les attributions du service des activités sociales sont les suivantes :

1° Affaires sociales. — Problèmes relatifs à la qualité de bénéficiaire des œuvres universitaires.
Fonds de solidarité universitaire ; questions médico-sociales ; relations avec les organisations s'occupant de la santé des étudiants ; aide aux étudiants réfugiés, étudiants étrangers en situation exceptionnelle ;
Accueil et problème des étudiants des départements d'outre-mer, bourses et allocations diverses ;

2° Loisirs et vacances. — Réception et répartition de livres de la Bibliothèque nationale, liaison avec l'O. T. U. et la jeunesse et les sports, allocations de vacances d'hiver et d'été, liaisons avec les organismes culturels de plein air et s'intéressant aux étudiants;

3° Organisation des périodes de travail rémunéré, service central liaison étudiants-entreprises.

Art. 7. — Le service de l'accueil des étudiants étrangers boursiers et non boursiers est chargé de l'établissement d'une doctrine générale.
Il oriente, contrôle et coordonne l'action que chaque centre régional exerce en ce domaine.
Il seconde l'initiative des organismes poursuivant un but analogue sur le plan national. Il administre, sur instructions du ministère des affaires étrangères, les étudiants étrangers boursiers du Gouvernement français.
Il assure les liaisons avec le ministère des affaires étrangères.

Art. 8. — L'agence comptable a pour mission d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses du centre national et d'assurer le fonctionnement des services de la comptabilité.
Elle exerce toutes les attributions prévues par les dispositions du décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953. Par accord avec le ministère des affaires étrangères, l'agence comptable du centre national est chargée du paiement des bourses des étrangers boursiers du Gouvernement français.

Titre II

Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires autres que celui de l'académie de Paris.

Art. 9. — Chaque centre régional des œuvres universitaires et scolaires est administré sous l'autorité du recteur et suivant les directives du conseil d'administration par le secrétaire général. Celui-ci est assisté d'un intendant agent comptable et dispose des services suivants :

Service des affaires générales et financières ;
Service des immeubles et équipement ;
Service des activités sociales ;
Service d'accueil des étudiants étrangers ;
Intendance, agence comptable.

Art. 10. — Les attributions du service des affaires générales et financières sont les suivantes :

1° Affaires réservées ; secrétariat du conseil d'administration, de la section permanente, des sous-commissions et des commissions consultatives ; relations avec les organismes universitaires ;
2° Préparation du budget, ordonnancement.

Art. 11. — Les attributions du service des immeubles et de l'équipement sont les suivantes :

Etude des besoins de construction de cités et restaurants ;
Préparation du B. R. E. ; contrôle travaux en cours ; tous problèmes d'équipement.

Art. 12. — Les attributions du service des activités sociales sont les suivantes :

1° Cartes de bénéficiaires, fonds de solidarité universitaire et bourses diverses.
Liaisons avec la médecine préventive universitaire et autres services sociaux, restaurants médico-sociaux, logement, vestiaire ;
2° Service de liaison étudiants-entreprises, relations avec les associations générales d'étudiants pour les activités culturelles.

Art. 13. — Le service de l'accueil des étudiants étrangers boursiers et non boursiers organise l'accueil de ces étudiants.
Il seconde et favorise les initiatives des organismes poursuivant un but analogue ou complémentaire sur le plan régional.

Art. 14. — Les attributions de l'intendance, agence comptable, sont les suivantes :

1° En tant qu'intendance : la gestion des établissements (cités et restaurants), le contrôle des établissements agréés ;
La direction de certains établissements conformément à l'arrêté du 19 janvier 1957 ;
2° En tant qu'agence comptable : toutes opérations de recettes et de dépenses et toutes attributions prévues par le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953, la comptabilité matière et denier, le compte financier.

Art. 15. — La direction de plusieurs services peut être confiée à un seul responsable par le secrétaire général.

Titre III

Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Paris.

Art. 16. — L'ensemble des services du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Paris est administré sous l'autorité du recteur et suivant les directives du conseil d'administration du centre régional de Paris par le secrétaire général.

Celui-ci est assisté d'un intendant qui a la charge particulière des services suivants :

Service financier et du personnel ;
Service du matériel et de gestion des restaurants et des cités ;
Service des immeubles et de l'équipement (recherche des terrains) ;
Rapports avec les architectes, étude des programmes, surveillance des travaux, commissions des marchés.

Art. 17. — Les autres services sont les suivants :

Service social ;
Service des activités intellectuelles, artistiques et de plein air et liaison étudiants-entreprises ;
Service du logement (politique générale, admission en cité, logement chez l'habitant) ;
Service de l'accueil des étudiants étrangers.

Art. 18. — La qualité des responsables de ces différents services sera déterminée par le décret portant statut du personnel des œuvres universitaires.

Art. 19. — Les fonctions d'agent comptable du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris sont exercées par l'agent comptable du centre national des œuvres universitaires et scolaires. Celui-ci est le chef des services de la comptabilité et assure toutes les opérations de recettes et de dépenses et toutes les attributions prévues par le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953, la comptabilité matière et denier et le compte financier.

Art. 20. — La résidence universitaire Jean-Zay à Antony dépend du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris.
Un arrêté ultérieur en fixera les structures administratives.

Titre IV

Centres locaux des œuvres universitaires et scolaires.

Art. 21. — Les centres locaux des œuvres universitaires et scolaires constituent des sections du centre régional, conformément à l'article 21 du décret n° 57-50 du 19 janvier 1957.

Art. 22. — Chaque centre local est administré, sous l'autorité du secrétaire général du centre régional et suivant les directives du comité du centre local, approuvées par le conseil d'administration du centre régional, par un secrétaire.

Art. 23. — Les centres locaux des œuvres universitaires sont administrés sur la base du régime financier applicable aux services régis par voie d'économie ; des régies d'avances et des régies de recettes sont instituées pour chaque centre conformément aux textes en vigueur.

Art. 24. — Le directeur du centre national des œuvres universitaires et scolaires est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 septembre 1959.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
HUBERT ROUSSELLIER.

Administration centrale.

Par arrêté du 7 octobre 1959, M. Botbol (Maurice), agent supérieur de 1re classe, 4e échelon, à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, inscrit au tableau complémentaire d'avancement à la hors-classe pour l'année 1957, est promu agent supérieur hors classe, à compter du 15 août 1957.

Par arrêté du 7 octobre 1959, M. Vernes (Paul), agent supérieur de 1re classe, 4e échelon, à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, inscrit au tableau complémentaire d'avancement à la hors-classe pour l'année 1958, est promu agent supérieur hors classe, à compter du 13 janvier 1958.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 12 septembre 1959, M. Pontoizeau (Andrès), inspecteur de l'enseignement primaire de la Seine, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions d'inspecteur d'académie, est délégué dans les fonctions d'inspecteur de l'académie de Poitiers, en résidence à la Roche-sur-Yon (Vendée), en remplacement de M. Laveau, muté (mutation pour raisons d'avancement et nécessité de service). Le présent arrêté aura effet à compter du 15 septembre 1959.

Par arrêté du 28 septembre 1959, M. Boudjakdji Abdallah, inspecteur de l'enseignement primaire à Oran, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions d'inspecteur d'académie, est délégué dans les fonctions d'inspecteur de l'académie de Toulouse, en résidence à Foix (Ariège), en remplacement de M. Auba, muté (mutation pour raisons d'avancement et nécessité de service). Le présent arrêté aura effet à compter du 1er octobre 1959.

Par arrêté du 28 septembre 1959, M. Grégoire (René), agrégé de sciences naturelles, professeur au lycée Bellevue de Toulouse, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions d'inspecteur d'académie, est délégué dans les fonctions d'inspecteur de l'académie de Besançon, en résidence à Lons-le-Saunier (Jura), en remplacement de M. Buffet, muté (mutation pour raisons d'avancement et nécessité de service). Le présent arrêté aura effet à compter du 15 septembre 1959.

Par arrêté du 28 septembre 1959, M. Issaurat (Louis), agrégé de sciences naturelles, professeur au lycée de garçons de Nice, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions d'inspecteur d'académie, est délégué dans les fonctions d'inspecteur de l'académie de Toulouse, en résidence à Auch (Gers), en remplacement de M. Delorme, appelé à d'autres fonctions (mutation pour raisons d'avancement et nécessité de service). Le présent arrêté aura effet à compter du 15 septembre 1959.

Par arrêté du 28 septembre 1959, M. Lesne (Marcel), inspecteur de l'enseignement primaire, placé en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour servir au Maroc jusqu'au 30 septembre 1959, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions d'inspecteur d'académie, est délégué dans les fonctions d'inspecteur de l'académie d'Alger et chargé du service des centres sociaux d'Algérie (poste créé au budget de l'Algérie). Le présent arrêté aura effet à compter du 1er octobre 1959.

Liste d'aptitude aux fonctions administratives.

Par arrêté du 28 septembre 1959, l'arrêté en date du 25 mars 1959 portant inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions administratives est complété comme suit :

Proviseurs.

M. Brunet, directeur de l'annexe de Nanterre du lycée Condorcet.

Directrices de lycée.

Mme Baladie, directrice de l'annexe de Champigny du lycée Marcelin-Berthelot.

Principaux.

M. Vacher, professeur au lycée Gautier, à Alger.

Directrices de collège.

Mlle Fruy, professeur chargée des fonctions de directrice du collège de Corbie.

Mme Monteanu, surveillante générale au collège de Tlemcen.

Censeurs.

M. Poux, professeur au lycée de Saint-Cloud.

Surveillants généraux.

M. Leuilliot, adjoint d'enseignement au lycée de garçons de Metz.

Surveillantes générales.

Mlle Espie, maîtresse auxiliaire au collège de la Mure.

Mme Harsany, adjointe d'enseignement au lycée de Mulhouse.

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'enseignement commercial supérieur.

Par arrêté du 24 septembre 1959, ont obtenu, à la suite de l'examen de sortie des écoles supérieures de commerce, le diplôme d'enseignement commercial supérieur les élèves dont les noms suivent, classés par école et par ordre de mérite :

Ecole supérieure de commerce d'Alger.

Mlle Bernard (Annie).
MM. Causse (Jean-Paul).
Gradeler (Christian).
Muller (Willy).
M. Fischer (Jean-Jacques).
Mlle Terras (Mireille).
MM. Gavaldon (Axel).
Sarradet (Jean).

Ecole supérieure de commerce de Bordeaux.

MM. Buzaud (Daniel).
Parent (Bernard).
Perez Messaoud.
Lavergne (Marc).
Martin (Francis).
Mlle Lapegue (Denise).
MM. Pierrelle (Bernard).
Burgaud (Alain).
Tanguy (Jean-Marie).
Mlle Soulage (Anne-Marie).
MM. Le Guen (Christian).
Labrunie (Jacques).
Mlles Laverny (Lucile).
Besson (Christiane).
Bouniol (Elisabeth).
Morel (Gisèle).
MM. Lapègue (Jean).
Mayeras (Maxime).
Mme Barat (Bernadette), femme Guillard.
M. Theodorides (Jean).
Mlle Français (Monique).
M. Nouaille (Théodore).
Mlles Savin (Nicole).
Lagrange (Françoise).
MM. de Forsanz (Xavier).
Darrieux (Daniel).
Cazeaux-Cazalet (Michel).
Mlles Loubignac (Colette).
Mazet (Anne-Marie).
M. Bouquier (Jean).
Mlle Ducasse (Maylis).
M. Koukidis (Georges).
Mlle Le Cerf (Joelle).
MM. Terrisse (René).
Larroze (Jean).
Bui Nguyon Hanh.
Rampont (Jean).
Jeansotte (Michel).
Daurel (Bernard).
Mlle Perruchot (Marie).
MM. Pons de Vier (Alain).
Fogels (Robert).
Teissere (Jacques).
Magrez (Jean).
Baggio (Antoine).
Robert (Pierre).
Lafon (Jean).
Triscos (André).
Fradet (Claude).
Minvielle (Gabriel).
Chagneaud (Francis).
Naudain (Jean-Pierre).
Chenard (Alain).
de Testas de Folmont (Antoine).
Hugonet (Jean).
Chevrier (Jean).
Neys (Christian).
Laclide (Jean-Pierre).
Schreiber (Marie).
Amor Abdelhamid.
Mlle Chignac (Arlette).
MM. Counilh (Rémi).
Pelletan (Claude).
Fragonard (Emmanuel).
Paillot (Alain).

Ecole supérieure de commerce de Clermont-Ferrand.

M. Eyraud (Pierre).
Mlles Passemard (Ginette).
Tonnelier (Anne-Marie).
MM. Desarmenien (Robert).
Forestier (Georges).
Mlle Tourette (Thérèse).
MM. Marron (Roger).
Molière (Guy).
Lebrun (Claude).
Laporte (Roland).
Mezentzeff (Paul).
Mlle Missonnet (Madeleine).
MM. Neraud (Jean).
Pailliot (Roger).
Coulon (Yves).
Tardivat (Jean-Claude).
Signoret (Pierre).
Dumas (Jean-Pierre).
Mlles Terrasse (Suzanne).
Lauradoux (Renée).
M. Sertillanges (Jean).
Mlle Latru (Claudie).
MM. Sabbah (Guy).
Alincant (Gérard).
Mme Bacon (Yvette), femme Colin.
MM. Bui Huy Thieng.
Charlat (Guy).
Mlle Chazeau (Nicole).
M. Gayon (Guy).
Mlles Batisse (Hélène).
Rimacon (Micheline).
MM. Brigaud (Guy).
Luthereau (Jacques).
Mlle Laurent (Arlette).
MM. Dumas (Alain).
Pinaud (Georges).
Mlle Mercier (Bernadette).
MM. de Chamerlat des Guerins (Philippe).
Saby (Jean).
Perrin (Paul).
Mlle Manry (Michelle).

Ecole supérieure de commerce de Dijon.

MM. Chanet (Daniel).
Gehant (Francis).
Jacquot (André).
Etienne (Pierre).
Sonder (Arnaud).
Degaetano (Roland).
Amiot (Michel).
Credoz (Bernard).
Alber (Jean).
Dessaint (Jean).
Reiniche (Christian).
Mlle Laronze (Jacqueline).
MM. Meichelbeck (Jean-Claude).
Hoff (Joseph).
Rauner (Jean-Pierre).
MM. Hofstadt (Fernand).
Dureux (Henri).
Loustaud (Roger).
Berger (Paul).
César (Jean).
Barisien (Jean-Claude).
Teste de Sagey (Claude).
Poute de Puybaudet (François).
Marquet (Alain).
Mlle Mugnier (Jeannie).
MM. Duranton (Maurice).
Gander (Bernard).
Tricot (Bernard).
Tenzer (Claude).

Ecole supérieure de commerce du Havre.

Mlle Dupre (Danièle).
MM. Chegaray (Jean).
Knellwoff (Charles).
Lannou (Maurice).
Dutoya (Jacques).
Escudie (Guy).
Leroy (Jean).
MM. Carliez (Bruno).
Dairaine (Alain).
Pinglo (Claude).
Maréchal (Jean-Pierre).
Amice (Yves).
Cabon (Alain).
Dommartin (Christian).

Ecole supérieure de commerce de Lille.

MM. Bamberski (André).
Lereverend (Bernard).
Bulgheroni (Jean-Pierre).
Milan (Patrice).
Boorte (Bernard).
Desmettre (Janick).
Caron (Bernard).
Grislain (Michel).
Sorez (Maurice).
Soyez (Bernard).
Salomez (Maurice).
Romelaer (Jean-Marie).
Mlles Gendrot (Nicole).
Deramaux (Monique).
MM. Krieg (Benoît).
Louvion (Michel).
Audoan (Edouard).
Ketels (Willy).
Lemahieu (André).
Chameroy (Jean).
Rakotomavo (Pascal).
Digeon (Jacques).
Mlles Van Robaeys (Janette).
Pajot (Marie-France).
MM. Lecerf (Yves).
Labbaye (André).
Lombard (Jean-Claude).
Jaeger (Philippe).
Morillot (Christian).
Martin (Bernard).
Guerin (Pierre).
Salmon (Pierre).
Lecart (Alain).
Ricart (Denis).
Fontaine (Claude).
Clamageran (Daniel).
Mlle Gleadow (Sylvia).
MM. Fourment (Rémi).
Zinguerlet (Félix).
Mlle Delquignies (Marie-Paule).
MM. Cledat de La Vigerie (Bernard).
Leclercq (Christian).
Mlle Pegourie (Janine).

Ecole supérieure de commerce de Lyon.

MM. Vilvert (Paul).
Colombe (Bernard).
Blanc (Pierre-Georges).
Pradel (William).
Mlle Chareyre (Nicole).
MM. Jacquemet (Jean-Claude).
Seux (Alain).
Daclin (Pierre).
Termier (Jean-Pierre).
Berthier (Marc).
Martin (Maurice).
Eynac (Pierre).
Mlle Perret (Odile).
MM. Pivard (Michel).
Brun (Alain).
Ribert (Jacques).
Pailles (Pierre-Michel).
Ramella-Pezza (Gilbert).
Durand (Jacques).
Gontard (André).
Pras (Marcel).
Mlle Ducros (Lise).
MM. Revol (Michel).
Vigier (Henri).
Philip (René).
Vignon (Alex).
Joly (Daniel).
Tournier (Bernard).
MM. Peyraud (Michel).
Bret (Georges).
Delepoulle (Gérard).
Carpano (Claude).
Abeille (Philippe).
Charet (Jacques).
Simon (Christian).
Blanc (Pierre-Jean).
Mlle Bauzac (Jeannine).
MM. de Gayardon de Fenoyl (Régis).
Thiery (François).
Juttet (Henri).
Carrel (Paul).
Baille (Jacques).
Duchamp (Jean).
Mlle Dussauze (Danielle).
MM. Essiane Aka'a (Jean).
Cambet (Jean).
Verot (Alain).
Royet (Bernard).
Attard (Claude).
Dockes (Pierre).
Allard (Albert).
Pioteyry (Etienne).
Mlle Dominici (Renée).
M. de Graverol (Gérald).
Mlle Legouge (Mireille).

Ecole supérieure de commerce de Marseille.

MM. Sappa (Georges).
Chaldjian (Gérard).
de Kermel (Yves).
Charlety (Jacques).
Arditti (Henri).
Vandenberge (Jean-Claude).
Mitaux-Maurouard (Claude).
Mlle Martignoni (Paule).
MM. Maupetit (Jean-Michel).
Jaubert (André).
Pascal (Henri).
Mlles Gerin (Jacqueline).
Doussine (Christiane).
MM. Alibay-Dgiva (Badour).
Berthon (Pierre).
Silvestre (Jacques).
MM. Dieppedalle (Gaston).
de Ferran (Gérard).
Fournier (Jean-Paul).
Faure (Charles).
Pascal (Jean-Claude).
Beau (Jean-Pierre).
Vachoux (Auguste).
Mlle Coscioli (Nellie).
MM. Vincenti (Faustin).
Azzopardy (Georges).
Mlles Sirakos (Denise).
Sansano (Claudette).
MM. Lauchard (François).
Rousson (Pierre).
Pagnon (Jean-Jacques).

Ecole supérieure de commerce de Montpellier.

MM. Temple Boyen (Jean-Luc).
Lemattre (Jean-Pierre).
Mlle Boudon (Josette).
MM. Lebreton (Jean-Claude).
Ollier (Daniel).
Mlle Quet (Josette).
MM. Dosmas (Pierre).
Audoire (Michel).
MM. de Mauléon de Narbonne.
Nellias (Jean-François).
Delmas (Jacques).
Gueneau (Michel).
Tran Vinh Thuan.
Mlles Roure-Atger (Mireille).
Rouchette (Monique).

Ecole supérieure de commerce de Nantes.

MM. Plantive (Claude).
Sevray (François-Xavier).
Hubert (Marc).
Mlles Guilbaud (Marie-Claude).
Vincent (Nicole).
M. Jongh (Philippe).
Mlle Lucas (Maria-Josèphe).
MM. Morinière (Jacques).
Vincent (Jacques).
Mlle Lacroix (Marie-Paule).
MM. Rougerie (Pierre).
Heron (Yvan).
Bloch (André).
Mlle Benoist (Anne).
MM. Eveno (Pierre).
Megret (Gérard).
Massicot (Alain).
Garandeau (Gérard).
Mlle Mahe (Annick).
MM. Brunet (Jacques).
Milard (Jean-Yves).
Merlet (Henri).
Gouin (Pierre).
Bourrée (Paul).
Soraye (Yves).
Kervadec (Alain).

Ecole supérieure de commerce de Paris.

MM. Pincemin (Yann).
Loiseau (Jacques).
Quentin (Michel).
Landois (Michel).
Chevallier (Bernard).
Surel (Roland).
Lecas (Philippe).
Mosbacher (Félix).
Ferran (Jacques).
Faure (Jacques).
Chauveau (Christian).
Mermilliod (Patrick).
Naeder (Michel).
Landes (Henri).
Corpet (Christian).
Rouille (Gérard).
Guigon (André).
Thabut (Henri).
Rodes (André).
Habert (Jacques).
Ott (Olivier).
Redig (Antoine).
Luscher (Jean).
Lancelot (Jacques).
Nayral (Gilbert).
Guerinet (Hubert).
Law Wong Kun.
Raab (Fernand).
Deriaz (Jean-Louis).
Miasserian (Serge).
Cury (Michel).
Courcoux (Philippe).
Levesque (Philippe).
Secher (Jacques).
Piot (Denis).
Berseget (René).
Ligue (Jacques).
Le Marcis (Gérard).
Villequey (Jacques).
Beaulard (André).
Benisty (Roger).
Demorgny (Gérard).
Cirendini (Jean).
Cottenet (Christian).
Dhaussy (Jean).
De Lalun (Patrick).
Escande (Jean-Pierre).
Guillemette (Jean).
Virfolet (Michel).
Ferrara (Charles).
Wartelle (Jacques).
Boutier (Jean-Claude).
Louvat (Pierre).
Schmit (Pierre).
Bessec (Jean-Pierre).
Dumas (Hervé).
Lestiboudois (Didier).
Violard (Philippe).
Stiefbold (Jacques).
Lemarchand (Jacques).
De Saint-Marc (Claude).
Lesterps (Gilbert).
Fremiot (Yves).
Delcampe (Paul).
Veret (Jean-Pierre).
Dasselborne (Pierre).
Guignard (Jean-Claude).
Paschutine (Nikita).
MM. Legrand (Alain).
Fouquet (Jacques).
Desjardins (Daniel).
de Marolles (Olivier).
Chalmin (Bernard).
Muller (Bernard).
Espinasse (Jean-Claude).
Garnier (Claude).
Meunier (Gilbert).
Devey (Claude).
Badelier (Guy).
Marteau (François).
Tailbot (Pierre).
Noël (Guy).
Crespel (Paul).
Lajouanie (Antoine).
Texier (Pierre).
Pouplard (Philippe).
Arnaud (François).
Borderie (Michel).
Mounier (Bernard).
Poirier-Coutansais (Gérard).
Barbaste (Christian).
Dhavernas (Jean-Michel).
de La Chesnais (Gilles).
Bernadac (Marcel).
Kahn (Jean-Daniel).
Cazier (Gérard).
Tamia (Joseph).
Massin (Yves).
d'Hommée (Jacques).
Treca (Philippe-Georges).
Kergall (Jean-Yves).
Burin des Roziers (Arnaud).
Aubert (Jean-Pierre).
Lantoine (Christian).
Colin (Jean).
Charoy (Gérard).
Cannac (Bernard).
Friedberger (Yves).
Jannot (Robert).
Petit (Michel).
Chantereau (Alain).
Paulin (Gérard).
Lecomte (Bernard).
Vie (Dominique).
Lévesque (Etienne).
de Boynes (Norbert).
de Waubert de Genlis (Gilles).
Prat (Dominique).
Paturle (Emmanuel).
Nielly (Patrick).
Hayem (André).
Dequecker (Philippe).
Kremp (Philippe).
Bagot (Alain).
Foulon (Jacques).
Houdet (Didier).
Valette (Jacques).
Chebrou de La Roulière (Lionnel).
Bailly (Michel).
Rosmorduc (Charles).
Pourdieu (Louis).
Pourchet (Philippe).
Leclercq (Pierre).
Allez (Philippe).
Vivares (Philippe).

MM. Mouseler (James).
Lacoffrette (Jean).
Saglio (Jean-Louis).
Veuillot (Gérard).
Varloud (Emmanuel).
Liron (André).
Dupre (Guy).
Haziza (Joseph).
Sebline (Patrick).
Alliot (Jean-Pierre).
Sempe (Jacques).
de Foucauld (Régis).
Seferian (Claude).
Goiffon (Didier).
Girard (Roland).
Rousseau (François).
Stichelbaut (Michel).
Lehagre (Jean-Claude).
Le Corre (Louis).
Maugras (Roger).
Ricard (Jean-Pierre).
Neufville (Michel).
Dumont (Pierre).
Ducarne (Alain).
Larivière (Jean-Pierre).
Lehideux (Roger).
Marbot (André).
Fouet (Jean-Louis).
Antuszewicz (Bernard).
Logereau (Michel).
Clavier (Michel).
MM. Delalande (Dominique).
Altermatt (Gérard).
Mahler (Pierre).
de Cherisey (Pierre).
Teyssier (Gérard).
de Vanssay de Blavous (Bernard).
Presles (Alain).
Monbeig (Jean-Paul).
Peugeot (Denis).
Leblanc (Pierre).
Setzer (Gérard).
Boutet (Claude).
Bladier (Philippe).
Morel (Jean-Claude).
Rocard (Alain).
Foulon (Alain).
Vatron (Guy).
Jaussein (Marcel).
Pasquet (Jean-Claude).
Heller (Claude).
de Virieu (Wilfrid).
Borgeaud (Philippe).
Guillon (Claude).
Monnier (Michel).
Grimaldi d'Esdra (Jean-Pierre).
Labonne (Jean-Claude).
Thai (Van Dat).
Colaret (Jean-Pierre).

Délibération spéciale du jury : M. Hetier (Michel).

Ecole supérieure de commerce de Reims.

Mlle Chabant (Liliane).
MM. Duverdier (Gérard).
Hurez (Michel).
Pichard (Jean).
Meseguer (Joachim).
Mangin (Gérald).
Belhaddad Hocine.
Robert (Bernard).
Franque (Gérard).
Delcroix (Georges).
Laurent (Jean-Claude).
Poisson (Francis).
Laurent (Francis).
Jung (Roland).
Gillot (Maurice).
Bertin (Pierre).
Mlle Bertaux (Françoise).
MM. Picard (Pierre).
Mareschal (Cyrille).
Kirat Mohand.
Mlle Felbacq (Françoise).
MM. Vincent (Jacques).
Mikula Otakar.
Mlles Boude (Sylviane).
Parravicini (Alda).
MM. Meunier (André).
Albeaux (Luc).
MM. Bellemin-Noël (Bruno).
Manteau (Pierre).
Bailleul (François).
Seydi Doudou.
Catry (André).
Kore Moussa.
Barmes (Jean).
Foissey (Jacky).
Baudon (Bernard).
Derksen (André).
Mlle Constantin (Françoise).
MM. Lallemand (Raymond).
Walheim (Jean-Pol).
Vincent (François).
Mme Fidel (Jeannine), femme Caillet.
MM. Machuron (Jean-Pierre).
Delmas (Michel).
Trouillard (Jacques).
Derksen (Jean-Louis).
Closset (Bernard).
Benabid Mansour.
Grandmengin (André).
Harms-Zimmerle (Pierre).
de Bure (Gérard).
Willaume (Octave).

Ecole supérieure de commerce de Rouen.

Mlle Renouf (Marie-Thérèse).
MM. Letellier (Alain).
Duhoux (Michel).
Mlles Savary (Madeleine).
Miraut (Micheline).
M. Quaghebeur (Pierre).
Mlles Brun (Monique).
Gagnard (Monique).
MM. Boucaut (François).
Fosse (Philippe).
Fusilier (Michel).
Mlles Lenoir (Léone).
Moreau (Anne-Marie).
MM. Saint-Martin Tillet (Daniel).
Fermaud (Michel).
Peltier (Philippe).
Narbeth (Philip).
Bihorel (Jacques).
Rivier (René).
MM. Deren (Ignace).
Candelier (Jacques).
de Grammont-Crillon (Charles).
Turpault (François).
Toutain (François).
Chouchan (Lionel).
Radanne (Philippe).
Raynaud (Jean).
Duperche (Pierre).
Mlle Jouvene-Faure (Nicole).
MM. Bone (Jacques).
Ferrari (Jean-Louis).
Truong Van Nguyen.
Guenet (Gérard).
Baston (Didier).
Mlle Chatel (Odile).
M. Villette (Pierre).

Ecole supérieure de commerce de Toulouse.

Mlle Sole (Marie-Angèle).
M. Puig (Jules).
Mlles Verge (Eliette).
Flory (Monique).
MM. Fournet (Jean-Louis).
Jaffre (Pierre).
Kierren (Francis).
Mlle Begue (Anne-Marie).
MM. Saint-Lebes (Louis).
Dubar (Yves).
MM. Carre (Daniel).
Igon (Michel).
Mlle Delmas (Régine).
MM. Gaudenzi (William).
Malsan (André).
Mlle Ginesta (Anne).
MM. Canet (Michel).
de Capele (Gérard).
Mlle Denjean (Nicole).

Ecole supérieure de commerce de Tunis.

MM. Bernier (Jean-Charles).
Noirot (Pierre).
Ghariani Mohammed.
MM. Zeghal Hassen.
Samama (Henri).
Laville (Didier).

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'études commerciales supérieures pour étudiants étrangers.

Par arrêté du 25 septembre 1959, ont obtenu le diplôme d'études commerciales supérieures pour étudiants étrangers les élèves dont les noms suivent, classés par école et par ordre de mérite :

Ecole supérieure de commerce de Bordeaux, M. Ounpheng Chanphianamvong.

Ecole supérieure de commerce du Havre, M. Tran Kim Lan.

Ecole supérieure de commerce de Nantes, Mlle Blanche Mongotoute.

Ecole supérieure de commerce de Paris, MM. O'Hana, Tran Minh Hieu.

Ecole supérieure de commerce de Rouen, Mme Xualet Kim Ghau, M. Meddoun Ali.

Ecole supérieure de commerce de Toulouse, Mlle Tran Xuan Hong, MM. Dao Huu Do, Soumah (Théodore), Nguyen Xuan Nguyen.

Liste des candidats nommés élèves ingénieurs de 1re année dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers (recrutement parallèle, session de 1959).

Par arrêté en date du 29 juillet 1959, sont nommé élèves ingénieurs dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers à compter du 1er octobre 1959 les candidats admis au concours d'entrée (recrutement parallèle) dont les noms suivent, par ordre de mérite :

1 Bru (Jacques).
2 Soumireu-Mourat (Bernard).
3 Noiriel (Bernard).
4 Métayer (Gérard).
5 Tauzin (Serge).
5 Kernoa (Alain).
7 Duthil (Pierre).
8 Dubreuil (Bernard).
9 Durandeau (Bernard).
10 Ducout (Jean-Pierre).
11 Zucco (Alain).
12 Cadon (Jean).
12 Senechal (Alain).
14 Magnan (Raymond).
15 David (Marc).
16 Santiano (Jean-Pierre).
17 Pierson (Jean-Pierre).
18 Jacolin (Michel).
19 Magnan (Alain).
20 Ribeaud (Bernard).
21 Menanteau (Maurice).
22 Ancey (Maurice).
23 Lejeune (Raymond).
24 Guyenamant (René).
25 Verra (Joël).
26 Salvagnac (Gérard).
27 Brechet (Michel).
28 Broussole (François).
29 Chambon (Michel).
29 Guionnet (Jean-Pierre).
31 Narjoux (Georges).
32 Exartier (Jean-Pierre).
33 Lacharmoise (Patrice).
33 Laredo (André).
35 Beaufort (Michel).
36 Lelache (Jean).
37 Brosson (Paul).
38 Dietsch (Pierre).
39 Perves (Jean-Pierre).
40 Druhen (Jean-François).
41 Capitanio (Claude).
42 Dalens (Henri).
43 Hadjadj (Jacques).
44 Vermeersch (Michel).
45 Bucher (Paul).
46 Marciaq (Claude).
47 Thibaud (Jean-Claude).
48 Clerte (René).
49 Sarignac (Paul).
50 Nouyricat (Claude).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décisions des 16 septembre et 29 septembre 1959 portant attribution de médailles pour actes de courage et de dévouement.

Ces textes sont publiés au n° 23 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret n° 59-1036 portant statut des Charbonnages de France et des houillères de bassin.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 septembre 1959:

Page 8704, 2e colonne, article 22, 3e ligne:

Au lieu de:

« plan comptable arrêté par le conseil d'administration... »,

Lire:

« plan comptable arrêté par le conseil d'administration des Charbonnages de France... ».

Page 8706, 1re colonne, article 33, 2°:

Au lieu de:

« plan de production et d'outillage... »,

Lire:

« plan de production et d'équipement... ».

Page 8707:

1re colonne, article 44, 1°:

Au lieu de:

« plan de production et d'outillage... »,

Lire:

« plan de production et d'équipement... ».

2e colonne, 1re ligne, article 46:

Au lieu de:

« décrets relatifs aux statuts du personnel... »,

Lire:

« décrets relatifs au statut du personnel... ».

2e colonne, après l'article 48:

Au lieu de:

« Titre V »,

Lire:

« Titre IV ».

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Eaux et forêts.

Par arrêtés en date des 31 août, 13 septembre et 25 septembre 1959, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite, aux dates ci-après :

Les chefs de district des eaux et forêts dont les noms suivent :

(A compter du 1er octobre 1959.)

M. Roumier (André), en disponibilité pour convenances personnelles.

(A compter du 1er novembre 1959.)

M. Roux (Toussaint), à Briançon (Hautes-Alpes), district n° 3, inspection de Briançon.

M. Varin (Joseph), à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne), district n° 20, inspection de Langres.

Les agents techniques des eaux et forêts dont les noms suivent :

(A compter du 1er septembre 1959.)

M. Fauche (Antonin), en congé de longue durée.

(A compter du 1er octobre 1959.)

M. Boucher (Charles), à Thuméréville (Meurthe-et-Moselle), triage n° 21, inspection de Briey.

M. Dorot (Louis), à Saône (Doubs), triage n° 77, inspection de Besançon-Ouest.

(A compter du 29 octobre 1959.)

M. Eudot (Georges), à Saint-Gobain (Aisne), maison forestière de la Chesnoye, triage n° 14, inspection de Laon.

(A compter du 1er novembre 1959.)

M. Vincent (Robert), à Fey-en-Haye (Meurthe-et-Moselle), maison forestière de Fey-en-Haye, triage n° 29, inspection de Briey.

M. Fouliard (Pierre), à Bu (Eure-et-Loir), maison forestière de Bécrets, triage n° 61, inspection de Chartres.

M. Bourgeois (Yvon), à Saint-Jean-de-Monts (Vendée), maison forestière de la Buzelière, triage n° 16, inspection de la Roche-sur-Yon.

M. Maillet (Jean), à Saint-Auban-sur-l'Ouvèze (Drôme), triage n° 68, inspection de Die.

Les agents de bureau de l'administration des eaux et forêts dont les noms suivent :

(A compter du 1er octobre 1959.)

Mme Pinoteau (Jeanne), à Châteauroux (Indre), bureaux de l'inspection.

(A compter du 7 octobre 1959.)

Mlle Faillant (Anna), à Paris, direction générale des eaux et forêts (marché du bois et des produits forestiers).

(A compter du 17 octobre 1959.)

Mme Texier (Elise), à Paris, direction générale des eaux et forêts (marché du bois et des produits forestiers).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêtés en date du 8 octobre 1959, pris en application du tableau d'avancement valable pour 1959 pour l'échelon exceptionnel du grade d'ingénieur en chef, MM. Bague (Amédée) et Jaeger (Emile), ingénieurs en chef titulaires, 4e échelon, sont promus ingénieurs en chef titulaires, échelon exceptionnel, respectivement à compter des 1er juin et 1er septembre 1959.

Par arrêté en date du 6 octobre 1959, pris en application du tableau d'avancement valable pour 1959 pour le grade d'ingénieur en chef, les ingénieurs principaux titulaires de 1re classe, 3e échelon, désignés ci-après, sont promus ingénieurs en chef titulaires, 2e échelon :

(A compter du 1er septembre 1959.)

M. Le Mounier (Jean).

(A compter du 16 septembre 1959.)

M. Couchet (Jacques).

M. Chatain (Georges), avec un reliquat d'ancienneté à titre militaire de 7 jours.

Par arrêté en date du 8 octobre 1959, pris en application du tableau d'avancement valable pour 1959 pour la 1re classe du grade d'ingénieur principal, M. Bachellier (Henri), ingénieur principal titulaire de 2e classe, 4e échelon, est promu ingénieur principal titulaire de 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er juillet 1959, avec un reliquat d'ancienneté de 2 ans à titre civil.

L'intéressé est promu, à compter de la même date, ingénieur principal titulaire de 1re classe, 2e échelon (reliquat d'ancienneté épuisé).

Par arrêté en date du 5 octobre 1959, pris en application du tableau d'avancement valable pour 1958 pour le grade de reviseur principal, M. Aubourg (Jean), reviseur titulaire de 1re classe, 3e échelon, est promu reviseur principal titulaire, 2e échelon, à compter du 1er février 1958, avec un reliquat d'ancienneté de 2 ans à titre civil.

A compter de la même date, l'intéressé est promu reviseur principal titulaire, 3e échelon (reliquat d'ancienneté épuisé).

Par arrêté en date du 7 octobre 1959, pris en application du tableau d'avancement valable pour 1958 pour le grade de reviseur principal, les reviseurs titulaires de 1re classe, 3e échelon, désignés ci-après, sont promus reviseurs principaux titulaires, 2e échelon :

M. Gustin (Antoine), à compter du 1er janvier 1958, avec un reliquat d'ancienneté de 1 an 1 mois 22 jours.

L'intéressé est promu au 3e échelon de son grade à compter du 9 novembre 1958 (reliquat d'ancienneté à titre civil épuisé).

MM. Lhermitte (Léon), Lecué (Maurice), Minier (Michel), respectivement à compter des 16 juillet, 20 août et 1er septembre 1958, avec un reliquat d'ancienneté à titre civil de 2 ans.

Les intéressés sont promus au 3e échelon de leur grade à compter des mêmes dates (reliquat d'ancienneté épuisé).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Remise à la direction des domaines d'une parcelle de terrain.

Par arrêté du 5 octobre 1959, est remise à la direction des domaines la parcelle de terrain, d'une contenance de 63 ares 42 centiares, prise dans une parcelle de plus grande superficie, sise territoire de Béhonne (Meuse), lieudit Côte-Massot, cadastrée sous le numéro 427 de la section B, délimitée par cinq bornes A, B, C, D, E.

Ledit terrain est la propriété de l'Etat français en vertu de l'acte d'acquisition reçu par le préfet de la Meuse le 24 juin 1952, enregistré à Bar-le-Duc le 2 juillet 1952, volume 486, n° 29, et transcrit le 26 juillet 1952, volume 588, n° 21.

Commission chargée de donner un avis sur les demandes de secours aux malades et invalides dont la pension a été supprimée et à leurs ayants cause.

Par arrêté du 29 septembre 1959, ont été nommés membres de la commission chargée de donner un avis sur les demandes de secours aux malades et invalides dont la pension a été supprimée et à leurs ayants cause :

En qualité de membres de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre :

Titulaires : MM. Largeault (Olivier), Samuel (Maurice), Volvey (Jean).

En qualité de représentant de pensionnés hors guerre :

Titulaire : M. Bazin (Jean).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décrets des 25 et 28 septembre 1959 portant nominations dans l'ordre de la Santé publique.

Ces textes sont publiés au n° 23 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Désignation de biologistes et de médecins experts chargés de procéder aux vérifications destinées à établir la preuve de la présence d'alcool dans l'organisme en cas de crime, de délit ou d'accident de la circulation.

Par arrêté du 28 septembre 1959, la liste des biologistes et des médecins experts figurant à l'article 3 de l'arrêté du 27 décembre 1955 modifié est remplacée par la suivante :

Biologistes titulaires.

Mme le docteur Lalement, 8, rue de l'Hôtel-des-Postes, à Nice.

M. le professeur Tamalet, 66, rue Saint-Sébastien, à Marseille.

M. le professeur Marcel Arnoux, faculté de médecine et de pharmacie de Marseille.

Biologistes suppléants.

M. le docteur Bermond, 1, rue de la Liberté, à Nice.

M. le professeur Ollivier, directeur du laboratoire scientifique de la police, à Marseille.

M. le docteur Teychene.

Médecins experts titulaires.

M. le docteur P. Cossa, 29, boulevard Victor-Hugo, à Nice.

M. le docteur Boudouresque, 5, rue Aldebert, à Marseille.

M. le docteur P. Mouren, 13, marché des Capucines, à Marseille.

Médecins experts suppléants.

M. le docteur Monnerot-Dumaine, villa L'Ajoupa, avenue Elisabeth, à Nice.

M. le docteur Francis Robert, 35, cours Roosevelt, à Marseille.

M. le docteur Pellegrin, 18, rue Saint-Savournin, à Marseille.

Commission spéciale prévue à l'article 1er du décret n° 59-1167 du 9 octobre 1959 relatif au régime provisoire d'examen des demandes de visas de spécialités pharmaceutiques.

Par arrêté du 12 octobre 1959, sont nommés membres de la commission spéciale prévue à l'article 1er du décret n° 59-1167 du 9 octobre 1959 :

M. le professeur Brouet, de la faculté de médecine de Paris.

M. le professeur agrégé Pierre-F. Denoix, de la faculté de médecine de Paris.

M. le professeur Janot, de la faculté de pharmacie de Paris.

M. le professeur Lespagnol, de la faculté de pharmacie de Lille.

M. le professeur Nevot, de la faculté de médecine de Paris.

M. le professeur Quevauviller, de la faculté de pharmacie de Paris.

M. le professeur Truhaut, de la faculté de pharmacie de Paris.

M. le professeur Turpin, de la faculté de médecine de Paris.

M. le docteur Coulon, directeur général du laboratoire national de la santé publique.

M. Volckringer, chef du service central de la pharmacie.

Administration centrale.

Par arrêté du 7 octobre 1959, M. Jean Faggianelli, sous-directeur à l'administration centrale, administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale, est promu à la classe exceptionnelle de son grade à compter du 3 octobre 1959 (indice net 630).

Par arrêté du 7 octobre 1959, M. Marcel Lameignère, administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale, est promu à la classe exceptionnelle de son grade à compter du 14 juin 1959 (indice net 630).

Par arrêté du 7 octobre 1959, M. Dominique Ceccaldi, administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale, est promu à la classe exceptionnelle de son grade à compter du 1er novembre 1959 (indice net 630).

Par arrêté du 7 octobre 1959, Mlle Marie-Rose Mamelet, administrateur civil de 2e classe à l'administration centrale, est promue à la 1re classe de son grade, 1er échelon, à compter du 1er mai 1959 (indice net 525).

Par arrêté du 7 octobre 1959, Mme Jacqueline Tordeux, administrateur civil de 2e classe à l'administration centrale, est promue à la 1re classe de son grade, 1er échelon, à compter du 14 juin 1959 (indice net 525).

Par arrêté du 7 octobre 1959, Mlle Marie-Jeanne Lacombe, administrateur civil de 2e classe à l'administration centrale, est promue à la 1re classe de son grade, 1er échelon, à compter du 15 août 1959 (indice net 525).

Par arrêté du 7 octobre 1959, Mme Madeleine Pechabrier, administrateur civil de 2e classe à l'administration centrale, est promue à la 1re classe de son grade, 1er échelon, à compter du 1er septembre 1959 (indice net 525).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

1re SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

Ordre du jour du mardi 13 octobre 1959.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Fixation de l'ordre du jour.

2. — Déclaration de politique générale par M. le Premier ministre et débat sur cette déclaration.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution, le mardi 13 octobre 1959.

N° 206. — Proposition de loi de M. Chandernagor relative aux élections partielles à l'Assemblée nationale dans les départements algériens (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles).

N° 227. — Projet de loi portant réforme fiscale (renvoyé à la commission des finances).

N° 272. — Projet de loi modifiant l'article 315 du code général des impôts relatif aux bouilleurs de cru (renvoyé à la commission des finances).

N° 273. — Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le traité de commerce signé à Quito, le 20 mars 1959, entre la France et l'Equateur (renvoyé à la commission de la production).

N° 275. — Projet de loi relatif à l'approbation de la convention commerciale et tarifaire signée à Tunis, le 5 septembre 1959, entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne (renvoyé à la commission de la production).

N° 276 (1). — Projet de loi de finances rectificative pour 1959 (renvoyé à la commission des finances).

N° 295. — Proposition de loi de M. Legaret, relative au maintien dans les lieux des sociétés de personnes exerçant une profession libérale (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles).

(1) Tirage restreint.

Réunion de commission du mardi 13 octobre 1959.

Commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à requérir la suspension des poursuites engagées contre un membre de l'Assemblée (n° 159), à quatorze heures. — Local n° 250.

SENAT

Ordre du jour du mardi 13 octobre 1959.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour.

Documents mis en distribution le mardi 13 octobre 1959.

N° 1. — Rapport de M. André Fosset, fait au nom de la commission des lois, sur les propositions de loi : 1° de M. Bernard Lafay et plusieurs de ses collègues tendant à l'abrogation de l'article 5 de l'ordonnance n° 59-272 du 4 février 1959 relative à l'organisation du district de la région de Paris ; 2° de M. Waldeck L'Huillier et plusieurs de ses collègues tendant à l'abrogation de l'ordonnance n° 59-30 du 5 janvier 1959 tendant à instituer des districts urbains dans les grandes agglomérations et de l'ordonnance n° 59-272 du 4 février 1959 relative à l'organisation de la région de Paris ; 3° de M. Maurice Coutrot et plusieurs de ses collègues tendant à reporter à une date ultérieure l'application de certaines dispositions de l'ordonnance n° 59-30 du 5 janvier 1959 instituant des districts urbains dans les grandes agglomérations et de l'ordonnance n° 59-272 du 4 février 1959 relative à l'organisation de la région de Paris.

N° 2. — Rapport de M. Georges Boulanger, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi de MM. Octave Bajeux et Georges Boulanger tendant à la stabilisation des fermages.

N° 3. — Projet de loi sanctionnant les infractions à la réglementation des fonds communs de placement (renvoyé à la commission des lois).

N° 4. — Projet de loi relatif à la police de la chasse dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (renvoyé à la commission des lois).

N° 5. — Projet de loi relatif aux pouvoirs des inspecteurs et des contrôleurs des lois sociales en agriculture (renvoyé à la commission des affaires sociales).

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 29 du règlement (vice-présidents du Sénat, présidents des commissions permanentes, présidents des groupes et éventuellement présidents des commissions spéciales intéressées) est convoquée par M. le président pour le mardi 13 octobre 1959, à quinze heures, au local 213.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Premier ministre.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 5 octobre au 10 octobre 1959 :

I. — Notes et études documentaires.

N° 2574. — La situation économique de la Pologne en 1958 et les perspectives du plan pour 1959-1965 (complément aux n°s 2456 et 2466 des « Notes et études documentaires »). Deuxième partie : Commerce extérieur et planification ..... 120 F.

Abonnement aux « Notes et études documentaires » : six mois, 5.750 F; un an, 10.800 F.

II. — Chronologie internationale.

(Supplément bimensuel aux « Notes et études documentaires ».)

N° 16 du 16 au 31 août 1959.

Le numéro..... 120 F.

Abonnement à la « Chronologie internationale » : un an, 2.300 F.

III. — Chroniques étrangères.

(Bulletins mensuels sur les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'U. R. S. S., l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie.)

N° 206. — *U. R. S. S.* : Déclarations de M. Khrouchtchev sur la situation internationale. — L'U. R. S. S. et les pays d'Asie et d'Afrique. — Le plan septennal.

Le numéro..... 70 F.

Abonnement à chacune des six « Chroniques étrangères » : six mois, 400 F ; un an, 700 F.

IV. — Articles et documents.

(Bulletin d'informations et de presse internationale.)

N° 0857. — 1. *Problèmes d'actualité.* — Le problème algérien.
2. *Faits et opinions.* — Grande-Bretagne : Les élections du 8 octobre. — Qu'est-ce que le Commonwealth ?

N° 0858. — 1. *Problèmes d'actualité.* — Le lancement par l'Union soviétique d'une station interplanétaire.
2. *Faits et opinions.* — Le Monde arabe : Le Président Nasser et les « pays frères ». — Problèmes de l'Arabie méridionale : Aden et le Yémen. — L'Iraq un an après la révolution de juillet 1958.

N° 0859. — 1. *Problèmes d'actualité.* — I. Les élections en Grande-Bretagne. — II. L'attentat contre le général Kassem.
2. *Textes du jour.* — Communiqué commun soviéto-américain (27 septembre 1959).
3. *Faits et opinions.* — L'enseignement dans le monde : *Grande-Bretagne :* Les universités accueillent un nombre croissant d'étudiants. — L'enseignement secondaire en question. — *Italie :* Un plan de dix ans pour l'enseignement. — *Allemagne :* De l'école primaire à l'université.

Le numéro..... 75 F.

Abonnement aux « Articles et documents » : six mois, 4.200 F; un an, 7.800 F.

V. — Problèmes économiques.

(Sélection hebdomadaire de presse française et étrangère.)

N° 614 du 6 octobre 1959. — Au sommaire, notamment :
Le crédit à la consommation en France.
Le rythme de l'expansion économique de 1938 à 1958 dans les principaux pays.
La production pétrolière mondiale pendant le premier semestre de 1959.
Perspectives de la productivité aux Etats-Unis dans les prochaines années.
L'U. R. S. S. devant l'automation.
Le revenu national suisse en 1958.

Le numéro..... 65 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques » : six mois, 1.500 F; un an, 2.700 F.

VI. — Bulletin hebdomadaire de statistique.

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 593 du 10 octobre 1959. — A la rubrique « Variétés statistiques » :
1. Production d'acier des principaux pays producteurs.
2. Estimation de la production mondiale de matières premières.

Le numéro..... 100 F.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique » : un an, 1.600 F.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Le montant des commandes, majoré de 5 p. 100 pour frais d'expédition (avec minimum de 25 F), et celui des abonnements doivent être adressés au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au tirage de la trente-neuvième tranche de la loterie nationale 1959.

Le tirage de la trente-neuvième tranche de la loterie nationale 1959 aura lieu le mercredi 14 octobre 1959, à vingt heures trente, en présence du public.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

SITUATION RESUMEE DES OPERATIONS DU TRESOR

AU 30 JUIN 1959

ET

DEVELOPPEMENTS DIVERS. D'OPERATIONS BUDGETAIRES ET DE TRESORERIE

ANALYSE

	Désignation des pages
La présente publication comprend deux séries de tableaux statistiques:	
A. — La situation résumée des opérations du Trésor proprement dite qui constitue la balance des opérations du Trésor depuis le 1er janvier 1959.	
Cette situation comprend:	
I. — Le tableau sommaire des charges et ressources du Trésor faisant apparaître le solde de l'exécution des lois de finances et celui des emprunts et des moyens de trésorerie.....	9838
II. — Des tableaux de développement reprenant le détail des diverses lignes du tableau sommaire et concernant les opérations suivantes:	
TABLEAU A. — Opérations budgétaires.....	9840
TABLEAU B. — Fonds de développement économique et social.....	9842
TABLEAU C. — Autres comptes spéciaux du Trésor.	9842
TABLEAU D. — Opérations d'emprunts.....	9844
TABLEAU E. — Opérations des correspondants du Trésor	9847
TABLEAU F. — Comptes avec les instituts d'émission de la zone franc.....	9849
TABLEAU G. — Mouvements des encaisses et fonds en route.....	9849
B. — Des tableaux annexes reprenant certains chiffres donnés dans les tableaux de développement, soit pour en compléter le détail, soit pour en donner une présentation différente en vue d'autres utilisations.	
Les tableaux annexes comprennent:	
ANNEXE 1. — Détail par ministère des dépenses budgétaires	9850
ANNEXE 2. — Détail par ligne des recettes budgétaires.	9852
ANNEXE 3. — Evolution et situation de la dette publique de l'Etat et des budgets annexes:	
A. — Tableau récapitulatif.....	9853
B. — Dette intérieure de l'Etat non exigible	9854
C. — Dette extérieure de l'Etat non exigible (situation en francs)...	9858
D. — Dette de l'Etat exigible (intérieure et extérieure).....	9859
E. — Dette propre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones	9860
F. — Situation en devises de la dette extérieure	9860
ANNEXE 4. — A. — Situation des encaisses des comptables du Trésor.....	9861
B. — Situation d'ensemble des relations du Trésor avec les instituts d'émission de la zone franc	9861
ANNEXE 5. — Tableau des échéances des bons du Trésor	9862
ANNEXE 6. — Situation des comptes des correspondants du Trésor.....	9862
ANNEXE 7. — Situation résumée des opérations faites en devises.....	9863
ANNEXE 8. — Situation résumée des opérations des comptables des postes, télégraphes et téléphones.....	9864

I. — TABLEAU SOMMAIRE DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS du 1er janvier au 30 juin 1959.		OPÉRATIONS du mois de juin 1959.	
		Charges.	Ressources.	Charges.	Ressources.
		(Milliards de francs.)			
	1. — EXECUTION DES LOIS DE FINANCES				
	A. — OPERATIONS BUDGETAIRES				
	Budget de 1958. (Opérations de la période complémentaire.)				
1	*Dépenses*	262	»	»	»
2	*Recettes*	»	114	»	»
	Budget de 1959.				
	Dépenses:				
3	Dépenses civiles (titres I à VI A)	1.662	»	364	»
4	Dépenses militaires (titres III, IV et V)	719	»	117	»
5	Prêts et avances (titre VI B)	32	»	»	4
6	Réparations de dommages de guerre (titre VII)	91	»	17	»
	Recettes:				
7	Recettes fiscales	»	2.520	»	408
8	Autres recettes budgétaires	»	190	»	29
10	Fonds de concours	»	56	»	17
11	*Opérations sur ressources affectées* (titre VIII)	59	51	11	10
14	Totaux: opérations budgétaires	2.825	2.931	509	468
	B. — FONDS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL				
	Dépenses:				
15	Prêts aux habitations à loyer modéré	96	»	19	»
16	Autres dépenses	143	»	64	»
17	*Recettes*	»	50	»	»
18	Totaux	239	50	83	»
19	C. — AUTRES COMPTES SPECIAUX (charge nette ou ressource nette).	156	»	14	»
	Totaux généraux (§ 1)	3.220	2.981	606	468
	Solde de l'exécution des lois de finances	236	»	138	»

I. — TABLEAU SOMMAIRE DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR (suite)

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS du 1er janvier au 30 juin 1959. Charges.	OPÉRATIONS du 1er janvier au 30 juin 1959. Ressources.	OPÉRATIONS du mois de juin 1959. Charges.	OPÉRATIONS du mois de juin 1959. Ressources.
		(Milliards de francs.)			
	2. — OPERATIONS DE TRESORERIE				
	D. — CHARGES D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE				
	Echéances d'emprunts.				
20	Dette intérieure. { Dette à moyen et long terme	(1) 62	»	27	»
21	Dette intérieure. { Titres de dommages de guerre	26	»	6	»
22	Dette extérieure	15	»	»	»
23	Total des charges d'amortissement de la dette publique	103	»	33	»
	E. — EMPRUNTS				
24	Emissions d'emprunts intérieurs à long et moyen terme. { Emissions dans le public	»	»	»	»
25	Emissions d'emprunts intérieurs à long et moyen terme. { Titres de dommages de guerre	»	39	»	5
26	Emissions d'emprunts intérieurs à long et moyen terme. { Autres emprunts	»	2	»	»
27	Emissions d'emprunts extérieurs	»	»	»	»
28	Bons du Trésor.... { Comptes courants. { Secteur bancaire et divers	»	135	»	16
29	Bons du Trésor.... { Comptes courants. { Correspondants du Trésor	29	»	»	24
30	Bons du Trésor.... { Comptes courants. { Instituts d'émission de la zone franc	12	»	3	»
31	Bons du Trésor.... { Bons sur formules	»	127	»	27
32	Avances de la Banque de France	»	96	»	62
33	Diverses opérations relatives aux emprunts	10	»	»	8
34	Totaux: emprunts	51	399	3	112
	F. — OPERATIONS DES CORRESPONDANTS DU TRESOR				
35	Services de l'Etat dotés d'un budget annexe	»	75	»	49
36	Etablissements publics et semi-publics (2)	»	59	50	»
37	Collectivités administratives	48	»	»	34
38	Autres correspondants	»	31	1	»
	Totaux: correspondants du Trésor	48	165	51	83
39	G. — COMPTES DES INSTITUTS D'EMISSION DE LA ZONE FRANC	19	»	»	2
40	H. { MOUVEMENTS DES ENCAISSES	120	»	5	»
41	H. { FONDS EN ROUTE	»	13	»	3
	Totaux généraux	341	577	92	230
	Soldes des opérations de trésorerie	»	236	»	138

(1) Y compris une opération d'ordre de 14 milliards représentant le montant des titres admis en paiement d'impôts (régularisation de la gestion 1958).

(2) A l'exclusion du solde de la ligne n° 619, tableau E, page 9847, excédent débiteur du compte courant de la C. A. R. E. C. compris dans la ligne n° 6 (voir page 9840, tableau A).

II. — TABLEAUX DE DEVELOPPEMENT

A. — OPERATIONS BUDGETAIRES

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1959.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1959.	
		Dépenses.	Recettes	Dépenses.	Recettes
		(Millions de francs.)			
	1. — OPERATIONS COMPLEMENTAIRES DU BUDGET DE 1958				
1	Dépenses : Civiles	(2) 180.594	»	»	»
2	Dépenses : Militaires	(3) 67.875	»	»	»
3	Dépenses : Effectuées sur ressources affectées	13.228	»	»	»
	Apurement des recettes et des dépenses imputées à des comptes d'attente. — Total (ligne 1 du tableau I)	261.697	»	»	»
4	Apurement des recettes et des dépenses imputées à des comptes d'attente. — Recettes pour lesquelles des crédits à l'enlèvement ont été accordés par l'administration des douanes en gestion 1958	»	38.510	»	»
5	Apurement des recettes et des dépenses imputées à des comptes d'attente. — Autres recettes	»	(5) 75.508	»	»
	Total (ligne 2 du tableau I)	»	114.018	»	»
	Total des opérations relatives à la gestion précédente	(4) 261.697	114.018	»	»
	2. — BUDGET DE 1959				
	Dépenses.				
6	Fonctionnement des services civils (titres I à IV)	1.305.246	»	293.281	»
7	Investissements civils exécutés par l'Etat, subventions et participations (titres V et VI *a*)	266.151	»	63.100	»
8	Dépenses civiles imputées à des comptes d'attente. — Dépenses de fonctionnement	90.311	»	7.412	»
9	Dépenses civiles imputées à des comptes d'attente. — Dépenses d'investissements	(—) 238	»	2	»
	Total des dépenses civiles (ligne 3 du tableau I)	1.661.473	»	363.795	»
10	Fonctionnement des services militaires (titres III et IV)	461.115	»	78.331	»
11	Equipement des services militaires (titre V)	246.634	»	37.665	»
12	Dépenses militaires imputées à des comptes d'attente. — Dépenses de fonctionnement	7.669	»	(—)(6) 1.885	»
13	Dépenses militaires imputées à des comptes d'attente. — Dépenses d'équipement	3.427	»	2.701	»
	Total des dépenses militaires (ligne 4 du tableau I)	718.875	»	116.812	»
14	Investissements effectués avec le concours de l'Etat. Prêts et avances (titre VI *b*)	32.074	»	(—)(7) 4.128	»
15	Dépenses imputées à des comptes d'attente	»	»	»	»
	Total (ligne 5 du tableau I)	32.074	»	(—)(7) 4.128	»
	Réparation des dommages de guerre (titre VII).				
16	Versements à la caisse autonome de la reconstruction	79.310	»	14.115	»
17	Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	128	»	8	»
18	Reconstitution du réseau de la Société nationale des chemins de fer français	3.500	»	1.750	»
20	Dépenses imputées à des comptes d'attente	»	»	»	»
	Total (1) (ligne 6 du tableau I)	82.938	»	15.873	»
21	Dépenses effectuées sur ressources affectées (titre VIII)	59.392	»	11.437	»
22	Dépenses imputées à des comptes d'attente	»	»	»	»
	Total des dépenses effectuées sur ressources affectées (ligne 11 du tableau I)	59.392	»	11.437	»
	Total des dépenses du budget de 1959	2.554.752	»	503.789	»

(1) La charge des dépenses des dommages de guerre supportée par la Trésorerie depuis le 1er janvier 1959 s'élève à (ligne 6 du tableau I) :

En effet, il convient de rectifier les résultats des lignes 16 à 20	82.938
En ajoutant l'excédent des payements de l'année du compte courant de la C.A.R.E.C. (ligne n° 619, tableau E, § *b*)	8.350
Soit	91.288

(2) Y compris une somme de 2.723 millions de dépenses diverses du budget de 1958 régularisées en 1959 (cf. aux lignes 8 et 9 de la situation au 31 décembre 1958).

(3) Déduction faite d'une somme de 11.814 millions provenant d'imputation aux comptes définitifs du budget de 1959 (cf. aux lignes nos 12 et 13 de la situation au 31 décembre 1958).

(4) D'après la situation au 31 décembre 1958 (*Journal officiel* du 18 juin 1959, page 6058), ces payements s'élevaient à : 266.283 — 9.086, soit : 257.197. La différence représente le montant d'opérations comptabilisées postérieurement à l'établissement de la situation au 31 décembre 1958.

(5) Les recettes se décomposent comme suit : 1° 36.080 : remboursement des prêts par les entreprises nationales en janvier 1959 ; 2° 47.000 : versement par la caisse autonome d'amortissement en mars 1959 ; total : 83.080. A déduire, 7.572 : montant des recettes centralisées à des comptes d'attente en 1958 et transportées au budget de 1959 en attendant l'imputation définitive qui sera faite ultérieurement.

(6) Réduction provenant de l'imputation aux comptes définitifs de dépenses.

(7) Réduction provenant de rectifications d'écritures. Transport à la ligne n° 9.

A. — OPERATIONS BUDGETAIRES (suite et fin)

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1959.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1959.	
		Dépenses	Recettes	Dépenses.	Recettes.
			(Millions de francs.)		
	Recettes.				
	Recettes fiscales.				
25	Contributions directes	»	1.041.185	»	131.551
26	Enregistrement et timbre	»	155.503	»	44.419
28	Douanes	»	(1) 262.397	»	58.933
29	Contributions indirectes	»	46.597	»	8.146
30	Taxes sur les transports de marchandises	»	8.683	»	591
31	Taxes sur la valeur ajoutée et sur les prestations de service	»	811.902	»	150.720
32	Taxes uniques	»	78.910	»	15.106
33	Recettes imputées à des comptes d'attente	»	(3) 115.302	»	(—) (2) 965
	Total des recettes fiscales (ligne 7 du tableau I)	»	2.520.179	»	408.537
	Autres recettes budgétaires.				
34	Monopoles, exploitations industrielles et revenus du domaine de l'Etat	»	(4) 31.265	»	2.491
35	Produits divers	»	112.995	»	10.194
36	Ressources exceptionnelles en contrepartie des dépenses de reconstruction et d'équipement	»	45.384	»	15.818
37	Ressources exceptionnelles, coopération internationale	»	»	»	»
	Total (ligne 8 du tableau I)	»	189.644	»	28.503
38	Fonds de concours, ordinaires et spéciaux	»	48.655	»	16.466
39	Fonds de concours, coopération internationale	»	7.361	»	451
	Total (ligne 10 du tableau I)	»	56.016	»	16.917
40	Ressources affectées à diverses dépenses (titre VIII) (ligne 11 du tableau I)	»	54.017	»	9.781
	Total des recettes du budget 1959	»	2.820.156	»	463.738
	RECAPITULATION DES OPERATIONS BUDGETAIRES				
	Opérations relatives à la gestion précédente	261.697	111.018	»	»
	Dépenses du budget de 1959	2.554.752	»	503.789	»
	Recettes du budget de 1959	»	2.820.156	»	463.738
	Totaux généraux des opérations budgétaires exécutées dans l'année 1959 (ligne 14 du tableau I)	2.816.449	2.931.174	503.789	463.738
	Dont, en devises étrangères	26.610	9.441	6.860	624

(1) Déduction faite d'une somme de 52.311 millions représentant les crédits de droit à l'enlèvement accordés par l'administration des douanes.
(2) Réduction provenant de l'imputation aux comptes définitifs de recettes.
(3) Versements effectués par la S. E. I. T. A. (3) 31.477 millions (4) 14.071 millions.

B. — FONDS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1959.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1959.	
		Dépenses.	Recettes	Dépenses.	Recettes
		(Millions de francs.)			
100	Dépenses. Prêts aux habitations à loyers modérés (ligne 15 du tableau I)...	96.119	»	19.744	»
101	Dépenses. Autres dépenses (ligne 16 du tableau I).....	113.081	»	61.498	»
102	Ressources affectées au fonds (ligne 17 du tableau I).....	»	50.507	»	118
	Totaux (ligne 18 du tableau I).....	239.503	50.507	81.242	118

C. — AUTRES COMPTES SPECIAUX

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1959.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1959.	
		Dépenses.	Recettes	Dépenses.	Recettes.
	1. — COMPTES DE COMMERCE	(Millions de francs.)			
106	Subsistances militaires.....	23.537	26.570	4.105	3.411
107	Gestion de titres de sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat.....	5.452	4.440	68	»
108	Réception et vente des marchandises de l'aide américaine.....	16.698	7.463	397	8
109	Fabrication d'armements et de certains matériels aéronautiques.....	78.289	89.375	17.797	5.358
110	Fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole.....	993	679	97	4
111	Fonds national d'aménagement du territoire.....	4.483	1.539	1.006	517
112	Opérations de compensation sur denrées et produits divers.....	7.807	7.134	1.131	4.598
120	Opérations diverses.....	10.136	6.571	858	1.377
	Total du paragraphe 1.....	147.695	145.771	25.259	15.268
	2. — COMPTES FINANCIERS D'AFFECTATION SPECIALE				
121	Loterie nationale (exercice précédent et courant).....	26.653	31.308	3.883	5.156
122	Fonds national pour le développement des adductions d'eau.....	1.287	2.119	483	401
124	Fonds forestier national.....	2.819	2.533	569	461
125	Réception des équipements et matériels du plan d'assistance militaire.....	»	»	»	»
126	Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire.....	21.419	29.831	4.611	10.505
127	Opérations de reconstruction effectuées pour le compte de la caisse autonome de la reconstruction.....	6.581	6.584	1.831	1.831
128	Allocation aux familles d'enfants recevant l'enseignement du premier degré..	18.433	15.919	5.836	3.029
129	Dépenses diverses en contrepartie de l'aide américaine.....	10	»	»	»
130	Compte des certificats pétroliers.....	»	642	»	335
131	Fonds commun de la recherche scientifique et technique d'outre-mer.....	2.225	2.934	706	1.241
132	Payement en capital des primes à la construction.....	»	»	»	»
140	Opérations diverses	1.358	2.612	(1) (—) 491	56
	Total du paragraphe 2.....	83.788	94.482	17.425	23.015
	A reporter.....	231.483	240.253	42.684	38.283

(1) Réduction provenant d'imputation définitive aux comptes financiers d'affectation spéciale.

C. — AUTRES COMPTES SPECIAUX (suite)

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1960.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1960.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		(Millions de francs.)			
	Report.....	231.483	240.253	42.084	38.283
	3. — COMPTES DE REGLEMENT AVEC LES GOUVERNEMENTS ETRANGERS				
141	Aide consentie par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.....	5.215	5.218	208	208
142	Emploi des fonds de l'aide américaine par le Gouvernement des Etats-Unis..	6	4	2	1
143	Contribution des nations signataires du pacte Atlantique au financement de diverses dépenses d'intérêt militaire.....	28.750	26.791	10.500	10.851
144	Fonds déposés au Trésor par la Banque de France pour le compte de gouvernements étrangers.....	»	»	»	»
145	Comptes d'opérations effectuées dans divers pays étrangers.....	42.344	42.783	4.131	4.109
146	Comptes d'exécution d'accords financiers avec des gouvernements étrangers..	7.250	6.105	295	407
150	Opérations diverses.....	10	121	»	»
	Total du paragraphe 3.....	83.575	83.322	15.136	15.576
	4. — COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES				
151	Pertes et bénéfices de change.....	25.215	1.174	268	1
152	Emission de billets du Trésor libellés en francs Djibouti.....	117	169	4	»
153	Compte d'opérations monétaires et de règlement avec les banques nationales du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam.....	»	19	»	19
160	Opérations diverses.....	6.883	9.269	22	36
	Total du paragraphe 4.....	32.215	10.931	294	56
	5. — COMPTES EN LIQUIDATION				
161	Réalisation des surplus américains et des biens prélevés en Allemagne.....	»	218	»	101
162	Liquidation des organismes professionnels.....	»	503	»	500
163	Comptes d'opérations effectuées dans les pays étrangers.....	716	701	61	78
164	Opérations consécutives à l'introduction du franc en Sarre.....	336	95	312	1
165	Opérations diverses.....	»	»	»	»
	Total du paragraphe 5.....	1.082	1.517	373	680
	6. — APUREMENTS COMPTABLES (POUR ORDRE)				
170	Apurements	8.814	»	»	»
	7. — AVANCES DU TRESOR PRETS ET CONSOLIDATIONS D'AVANCES EN PRETS				
	Avances du Trésor.				
171	Aux budgets annexes.....	12.507	6.950	6.000	»
172	Aux établissements publics nationaux et services autonomes de l'Etat.....	50	(1) 11.017	»	11.014
173	A des services concédés ou nationalisés ou à des sociétés d'économie mixte..	»	»	»	»
174	A la Société nationale des chemins de fer français.....	312	(2) 1.667	»	»
175	Aux départements, communes, établissements et divers organismes sur le produit des impositions leur revenant.....	160.618	78.177	32.490	27.318
176	Aux collectivités métropolitaines.....	408	(3) 1.512	46	170
177	Aux territoires d'outre-mer et Etats membres de la Communauté.....	4.772	(4) 4.858	552	3.500
178	A des entreprises industrielles ou commerciales.....	»	»	»	»
179	A divers organismes, services ou particuliers.....	723	827	122	59
180	A des gouvernements ou services étrangers ou à des organismes internationaux	»	»	»	»
181	A divers organismes de caractère social.....	3.500	(5) 11.000	»	1.000
	Total des avances.....	182.920	116.008	39.210	43.091
	Prêts et consolidations d'avances.				
190	Prêts	630	4.190	»	»
191	Consolidation des prêts spéciaux à la construction.....	59.980	2.609	»	520
192	Avances du Trésor consolidées.....	16.817	2.482	15.150	130
	Total des prêts et consolidations d'avances.....	77.427	9.281	15.150	650
	Total du paragraphe 7.....	260.347	125.289	54.360	43.741
	Totaux des comptes spéciaux (§§ 1 à 7) (ligne 19 du tableau I).....	617.516	461.312	112.617	98.336
	Dont, en devises étrangères.....	51.871	79.523	4.405	14.626

(1) Dont 11.000 millions d'avances consolidées.
(2) Avances consolidées.
(3) Dont 150 millions d'avances consolidées.
(4) Dont 3.000 millions d'avances consolidées.
(5) Dont 1.000 millions d'avances consolidées.

} cf au montant des dépenses de la ligne n° 192.

D. — EMPRUNTS

Les détails de ces opérations figurent dans la situation de la dette publique sous les numéros de rubriques qui sont regroupés dans la marge du tableau ci-dessous. D'autre part, les opérations constatées en atténuation des ressources ou des charges de la dette de l'Etat figurent au présent tableau sous les numéros d'ordre 601 à 605.

NUMEROS des rubriques de la situation de la dette publique — Annexe n° 2		OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 juin 1959.		OPERATIONS EFFECTUEES pendant le mois de juin 1959.	
		Echéances ou remboursements — Dépenses	Emissions ou avances — Recettes	Echéances ou remboursements — Dépenses	Emissions ou avances — Recettes
		(Millions de francs.)			
	I. — CHARGES D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE				
	Echéances d'emprunts.				
305 à 370, de 372 à 379	Dette intérieure. Dette amortissable à moyen et long terme (ligne 20 du tableau I)	(1) 61.879	»	26.680	»
371	Dette intérieure. Titres de dommages de guerre (ligne 21 du tableau I)	25.568	»	5.308	»
415 à 425 et de 440 à 455	Dette extérieure (ligne 22 du tableau I)	15.518	»	644	»
	Totaux du paragraphe I (ligne 23 du tableau I)	102.965	»	32.632	»
	II. — EMPRUNTS				
	A. — Emissions d'emprunts intérieurs à long et moyen terme.				
	Emissions dans le public au cours de l'année 1959.				
	Emprunt de (montant des émissions) (ligne 24 du tableau I)	»	»	»	»
	Primes de remboursement	»	»	»	»
	Total	»	»	»	»
371	Titres de dommages de guerre (ligne 25 du tableau I)	»	38.926	»	5.208
	Autres emprunts non émis dans le public.				
330, 360 à 365	Dette amortissable à long, moyen et court terme (ligne 26 du tableau I)	»	2.180	»	87
	Primes de remboursement	»	»	»	»
	Total	»	2.180	»	87
	B — Emissions d'emprunts extérieurs.				
	Emprunt	»	»	»	»
	Total (ligne 27 du tableau I)	»	»	»	»
	Totaux à reporter	»	41.106	»	5.295

(1) Dont 25,578 millions: montant des titres admis en paiement d'impôts; 13.647 (gestion 1958) et 11.931 (gestion 1959) voir annexe 3.

D. — EMPRUNTS (suite)

NUMEROS des rubriques de la situation de la dette publique — Annexe n° 3.	NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1959.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1959.	
			Échéances ou remboursements — Dépenses	Émissions ou avances — Recettes	Échéances ou remboursements — Dépenses	Émissions ou avances — Recettes
			(Millions de francs.)			
		Report.....	»	41.106	»	5.295
		D. — Bons du Trésor.				
380 à 380 *ter*		Comptes courants. — Catégorie A 75 à 105 jours..... (Cadre III de l'annexe n° 3.)	56.949	51.045	7.152	7.764
		Comptes courants. — Catégorie B 355 à 365 jours..... (Cadre III de l'annexe n° 3.)	133.948	11.048	18.274	1.794
		Comptes courants. — Catégorie C 715 à 725 jours..... (Cadre III de l'annexe n° 3.)	168.024	391.267	32.442	85.239
		Totaux.....	358.921	453.360	57.868	94.797
381 à 381 *bis*		Bons sur formules. — Bons à 1 an et 2 ans.....	68.989	110.061	12.461	17.029
384		Bons sur formules. — Bons à intérêt progressif 3 mois 3 ans.....	264.162	274.298	47.460	47.979
500 à 512		Bons sur formules. — Bons échus et non remboursés.....	626.820	722.164	98.267	119.529
		Totaux (ligne n° 31 du tableau I).....	979.971	1.106.523	158.188	184.537
396 à 401		**E. — Avances de la Banque de France** (ligne n° 32 du tableau I).....	938.800	1.035.100	166.300	229.200
		F. — Diverses opérations relatives aux emprunts.				
300 à 301		Dette intérieure. — Dette perpétuelle (diminution).....	221	»	65	»
515 à 534		Dette intérieure. — Dette exigible (à l'exclusion des bons du Trésor).....	86.799	81.259	27.298	23.676
432		Dette extérieure. — Bons du Trésor spéciaux souscrits par divers correspondants étrangers. — Échéances et émissions.....	2.600	2.600	»	»
541		Dette extérieure. — Bons du Trésor spéciaux souscrits par divers correspondants étrangers. — Échus et non remboursés.....	»	2.600	»	»
550 à 591		Dette extérieure. — Dette exigible (à l'exclusion des bons du Trésor spéciaux).....	28.141	23.756	4.443	3.212
321		Autres opérations. — Prise en charge de la dette propre de l'ancienne caisse autonome d'amortissement...	»	26.871	»	»
350, 370 et 455 (Recettes)		Autres opérations. — Opérations diverses.....	»	(1) 21.170	»	4.597
	600	Amortissements du budget et divers organismes.....	»	2.015	»	171
	601	Amortissements par voie de rachats en Bourse.....	»	467	»	42
	602	Contrepartie des engagements au profit de divers organismes, services ou particuliers.....	(2) 61.300	»	4.598	»
	603	Charges ou profits.....	9.189	103	1.319	97
	605	Opérations de régularisation (amortissements à la charge de l'ancienne caisse autonome d'amortissement, gestion 1958)	»	(3) 13.617	»	13.647
		Totaux (ligne 33 du tableau I).....	188.250	177.788	37.713	45.442
		Totaux du paragraphe II (ligne 34 du tableau I).....	2.465.912	2.813.877	420.269	539.271
		Totaux généraux des emprunts (paragraphes 1 et 2).....	2.568.907	2.813.877	452.901	539.271
		Dont, en devises étrangères.....	1.042	»	584	»

(1) Dont 11.817 millions représentant la prise en charge de la fraction de la dette extérieure ayant fait l'objet d'un report d'échéance.

(2) Dont
- Versements du Trésor à la caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme. — 11.817 millions: report d'échéance de la dette extérieure au 1er janvier 1959 (lignes nos 450 et 451).
- 26.871 millions: contrepartie de la prise en charge de la dette de l'ancienne caisse autonome d'amortissement supprimée au 31 décembre 1958.
- 5.908 millions: contrepartie de la dette figurant à la ligne n° 350.

(3) Contrepartie de l'opération d'ordre figurant aux lignes nos 305 et 377 de l'annexe 3.

Tableau D (suite).

SITUATION DES COMPTES COURANTS DE BONS DU TRESOR AU 30 JUIN 1959

Ce tableau développe les données inscrites aux lignes 28, 29 et 30 du tableau I:

	SITUATION au 1er janvier 1959	VARIATIONS entre le 1er janvier et le 30 juin 1959. Débit	VARIATIONS entre le 1er janvier et le 30 juin 1959. Crédit	SITUATION au 30 juin 1959.
	(Milliards de francs.)			
1° Secteur bancaire et divers.				
A. — Comptes courants tenus par la Banque de France.				
Banque de France (1)	181	»	37	218
Banques françaises	673	»	121	794
Banques étrangères (1)	40	39	»	1
Banque de réescompte de la Sarre	2	»	»	2
Etablissements financiers et divers	14	1	»	13
Agents de change	24	»	12	36
Compagnies d'assurances	13	4	»	9
Total	947	44	170	1.073
B. — Comptes courants tenus par la Banque de l'Algérie.	56	»	9	65
Total (ligne 28 du tableau I)	1.003	44	179	1.138
2° Correspondants du Trésor.				
Crédit foncier de France	2	»	1	3
Caisse centrale de coopération économique	»	»	»	»
Caisse des dépôts et consignations	420	16	»	404
Caisse nationale des marchés de l'Etat	26	6	»	20
Crédit national	1	»	»	1
Société nationale des chemins de fer français	25	8	»	17
Total (ligne n° 29 du tableau I)	474	30	1	445
3° Instituts d'émission de la zone franc.				
Banque de l'Algérie	200	13	»	187
Banque centrale de Tunisie	21	»	2	23
Banque d'Etat du Maroc	16	2	»	14
Banque de Madagascar	7	»	1	8
Total (ligne 30 du tableau I)	244	15	3	232
Total général	1.721	89	183	1.815

(1) Dans la situation au 31 décembre 1958, les bons détenus par les « banques étrangères » sont incorporés dans la rubrique « Banque de France ». Lire: 181 « Banque de France » et 40 « Banques étrangères » au lieu et place de « Banque de France »: 221 figurant à la publication au *Journal officiel* du 18 juin 1959.

E. — OPERATIONS DES CORRESPONDANTS DU TRESOR

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1959.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1959.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		(Millions de francs.)			
	a) **OPERATIONS DES SERVICES D'ETAT DOTES D'UN BUDGET ANNEXE** (1)				
606	Postes, télégraphes et téléphones (cf. annexe n° 8, page 9861)	1.816.725	1.867.651	263.528	312.857
607	Caisse nationale d'épargne	23.902	22.188	9.359	5.359
608	Service des poudres et des essences	47.644	76.106	8.381	4.279
610	Prestations familiales agricoles	64.804	61.005	10.022	13.327
611	Monnaies et médailles	4.884	6.382	586	6.126
612	Imprimerie nationale	2.213	2.202	427	294
613	Légion d'honneur	552	548	120	8
614	Ordre de la Libération	12	15	4	»
615	Services industriels de l'armement (opérations de liquidation) (3)	»	5	»	»
	Total (ligne n° 35 du tableau I)	1.960.736	2.036.102	292.427	342.250
	Dont, en devises étrangères	2.303	1.508	184	375
	b) **OPERATIONS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET SEMI-PUBLICS** (2)				
616	Caisse des dépôts et consignations	6.024.491	5.996.763	1.079.201	1.068.916
617	Caisse autonome d'amortissement (liquidation)	48.690	38.142	101	574
618	Crédit national	201.475	222.264	28.117	26.115
619	Crédit national (caisse autonome de la reconstruction)	87.675	79.325	14.913	14.114
620	Radiodiffusion-télévision française	13.057	13.605	2.682	1.619
621	Caisse centrale de coopération économique	51.877	57.868	6.466	19.463
622	Service des alcools	16.311	15.970	2.006	2.977
623	Caisse nationale de crédit agricole	243.785	273.696	60.387	63.014
624	Office national interprofessionnel des céréales	11.020	17.005	1.002	660
625	Caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme	248.878	248.877	30.339	29.546
626	Société nationale des chemins de fer français	322.039	306.512	71.117	60.124
627	Electricité de France	70.201	77.201	42.775	7.775
628	Gaz de France	10.500	10.500	300	»
629	Charbonnages de France	10.456	12.000	3.040	2.000
629 *bis*	Caisse de l'équipement pour le développement de l'Algérie	21.982	39.825	5.364	»
630	Autres établissements nationaux	217.226	237.963	40.062	37.161
635	Divers	16.758	20.176	1.488	5.284
	Total (ligne n° 36 du tableau I)	7.616.421	7.667.692	1.389.360	1.339.342
	Dont, en devises étrangères	1.425	40	167	2

(1) Les résultats inscrits dans les colonnes dépenses et recettes des « Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe » décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des budgets annexes et non pas les opérations des budgets annexes eux-mêmes.

(2) Les opérations retracées dans les colonnes « dépenses et recettes » des établissements publics et semi-publics ne constituent pas l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes des organismes considérés mais seulement celles qu'ils effectuent à leurs comptes de dépôt au Trésor, soit qu'ils y laissent la totalité de leurs disponibilités, soit qu'ils n'y versent qu'une partie de leurs fonds libres, et notamment les ressources d'emprunts.

(3) Les opérations de liquidation des services industriels de l'armement sont réalisées en application des dispositions des articles 22 à 26 de la loi n° 52-1402 du 30 décembre 1952.

E. — OPERATIONS DES CORRESPONDANTS DU TRESOR (suite)

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1959.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1959.	
		Dépenses.	Recettes	Dépenses.	Recettes
		(Millions de francs.)			
	c) OPERATIONS DES COLLECTIVITES ADMINISTRATIVES				
641	Départements	239.861	224.299	42.897	43.091
642	Communes et établissements publics locaux	1.029.815	983.753	161.935	165.319
643	Etablissements départementaux et régionaux	7.080	4.515	1.101	778
644	Départements d'outre-mer	16.172	15.375	2.910	2.296
645	Territoires d'outre-mer et Etats de la Communauté	662.505	655.125	179.472	167.919
646	Algérie	945.576	969.586	185.523	227.657
647	Sahara	203	135	10	14
	Totaux (ligne n° 37 du tableau I)	2.901.212	2.852.788	573.853	607.104
	Dont, en devises étrangères	2.477	9	422	1
	d) OPERATIONS DES AUTRES CORRESPONDANTS				
651	Dépôts au Trésor: fonds particuliers des comptables	460.193	463.948	82.198	82.285
652	Dépôts au Trésor: organismes divers	237.597	231.949	45.883	43.414
653	Chèques et titres de payement émis au profit de particuliers	631.048	633.519	135.222	133.768
654	Consignations au Trésor	130.951	134.682	23.918	23.813
655	Opérations d'encaissements divers pour le compte de particuliers	11.887	11.582	2.128	2.150
656	Décaissements provisoires et avances aux régisseurs	10.093	9.742	2.567	1.763
657	Reliquats appartenant à des particuliers	196.977	187.128	37.175	36.424
658	Crédit foncier	107.275	128.214	4.531	6.842
659	Trésor chérifien	45.283	45.283	7.789	9.947
660	Trésor tunisien	11.044	10.964	2.187	1.772
661	Trésors du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam (liquidation)	975	431	587	52
663	Trésor sarrois	117.271	125.091	27.264	27.941
666	Comptes courants des Banques du Laos, du Cambodge et du Viet-Nam (liquidation)	2.110	2.029	159	427
667	Communauté économique européenne: fonds de développement pour les pays et territoires d'outre-mer	»	9.874	»	»
670	Opérations diverses	3.410	2.567	193	28
	Totaux (ligne n° 38 du tableau I)	1.966.147	1.997.003	371.801	370.626
	Dont, en devises étrangères	36.831	34.320	7.597	7.600
	Totaux des opérations des correspondants du Trésor	14.444.516	14.553.585	2.627.441	2.639.322

F. — COMPTES DU TRESOR AVEC LES INSTITUTS D'EMISSION DE LA ZONE FRANC

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1959.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1959.	
		Dépenses. — Augmentation.	Recettes. — Diminution	Dépenses. — Augmentation.	Recettes. — Diminution.
		(Millions de francs.)			
701	Banque de l'Algérie. — Compte d'encaisses	108.825	106.063	13.122	19.319
702	Banque centrale de Tunisie. — Compte d'encaisses	10.026	9.702	1.573	1.522
703	Banque d'Etat du Maroc. — Compte d'opérations	99.989	58.691	15.805	7.058
704	Banque de l'Indochine. — Compte d'encaisses	5.504	5.118	842	856
705	Banque de Madagascar — Compte d'encaisses	36.933	36.976	5.762	5.976
706	Banque de Madagascar — Compte d'opérations	19.590	23.293	6.121	5.155
706 *bis*	Banque de Madagascar — Compte provisionnel	3.768	1.376	182	306
	Total	60.291	61.645	12.065	11.437
707	Caisse centrale de coopération économique. — Compte d'encaisses	48.941	49.346	7.705	8.016
708	Caisse centrale de coopération économique. — Compte d'opérations	40.880	42.787	6.337	6.652
	Total	89.821	92.133	14.042	14.668
709	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest. — Compte d'encaisses	113.228	112.674	19.867	19.243
710	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest. — Compte d'opérations	84.001	104.236	14.785	19.987
	Total	197.229	216.910	34.652	39.230
711	Banque centrale de l'Afrique équatoriale et du Cameroun. — Compte d'encaisses	58.409	58.653	10.195	9.915
712	Banque centrale de l'Afrique équatoriale et du Cameroun. — Compte d'opérations	31.615	33.159	5.856	6.075
	Total	90.024	91.812	16.051	15.990
	Totaux (ligne n° 39 du tableau I)	661.709	642.074	108.152	110.080

G. — MOUVEMENTS DES ENCAISSES

(à l'exclusion de celles chez les instituts d'émission de la zone franc).

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1959.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1959.	
		Dépenses.	Recettes	Dépenses.	Recettes.
		(Millions de francs.)			
751	Numéraire des comptables publics	657.580	655.703	109.294	113.109
752	Compte courant du Trésor à la Banque de France	22.373.565	22.366.040	3.956.651	3.956.645
753	Fonds placés au Crédit national et réservés pour les emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	10	25	»	2
754	Fonds déposés à la caisse des dépôts et consignations et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	»	»	»	»
755	Fonds déposés à la Banque de France et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	22	4	»	1
757	Compte courant du Trésor dans diverses banques d'outre-mer	10.588	10.739	1.388	1.576
758	Devises étrangères	122.701	100.942	44.452	24.858
759	Traites et valeurs mobilisables	1 990.556	1.901.512	393.494	404.487
	Totaux (ligne n° 40 du tableau I)	25.155.025	25.034.965	4.505.279	4.500.676
800	Fonds en route (Banque de France)	»	11.542	»	3.561
801	Chevauchements comptables, apurement des comptes d'attente	»	1.619	»	(—) 451
	Totaux des fonds en route (ligne n° 41 du tableau I)	»	13.161	»	3.110

ANNEXES

ANNEXE N° 1

Détail par ministère ou par service des dépenses du budget 1959 constatées par les comptables du Trésor au 30 juin 1959.

MINISTERES OU SERVICES ORDONNATEURS	TITRE I — Dette publique	TITRE II — Pouvoirs publics.	TITRE III — Moyens de service.	TITRE IV — Interventions publiques	MONTANT des dépenses.
Dépenses de fonctionnement.					
I. — Services civils.					
Affaires étrangères:					
I. — Services des affaires étrangères	»	»	3.999	14.119	18.118
II. — Affaires marocaines et tunisiennes	»	»	1.948	3.343	5.291
Agriculture	5	»	11.475	2.224	13.704
Construction	»	»	6.680	776	7.456
Anciens combattants et victimes de la guerre	»	»	4.588	23.968	28.556
Education nationale	»	»	240.213	20.314	260.527
Finances et affaires économiques :					
I. — Charges communes	180.733	8.116	213.702	171.426	573.977
II. — Services financiers	»	»	63.144	6	63.150
III. — Affaires économiques	»	»	3.330	9.729	13.059
IV. — Commissariat général au plan	»	»	73	»	73
France d'outre-mer	»	»	8.872	7.860	16.732
Industrie et commerce	»	»	2.581	3.921	6.502
Intérieur	»	»	61.156	2.719	63.875
Justice	»	»	14.120	44	14.164
Présidence du Gouvernement:					
Services civils:					
a) Services généraux	»	»	4.247	»	4.247
b) Service juridique et technique de l'information	»	»	34	819	853
c) Direction des Journaux officiels	»	»	654	»	654
d) Secrétariat général des affaires algériennes	»	»	20.508	282	20.790
Services de la défense nationale:					
a) Etat-major de la défense nationale	»	»	123	»	123
b) Services de documentation extérieure et de contre-espionnage	»	»	754	»	754
c) Groupement des contrôles radio-électriques	»	»	642	»	642
Sahara	»	»	3.053	198	3.251
Santé publique et population	»	»	1.996	42.428	44.424
Travail	»	»	4.347	25.929	30.276
Travaux publics, transports et tourisme:					
Travaux publics, transports et tourisme	»	»	36.434	68.923	105.357
Aviation civile et commerciale	»	»	7.661	2.448	10.109
Marine marchande	»	»	1.086	15.041	16.127
Totaux des services civils	180.738	8.116	717.420	416.517	1.322.791
II. — Services militaires.					
Armées:					
Section commune	»	»	79.464	»	79.464
Section Air	»	»	106.878	59	106.937
Section Terre	»	»	267.621	689	268.310
Section Marine	»	»	63.013	21	63.034
France d'outre-mer (dépenses militaires)	»	»	39.010	»	39.010
Totaux des services militaires	»	»	555.986	769	556.755
Totaux des dépenses de fonctionnement	180.738	8.116	1.273.406	417.286	1.879.546

DESIGNATION DES MINISTÈRES ou services ordonnateurs.	TITRE V — Investissements exécutés par l'Etat.	TITRE VI A — Investissements exécutés avec le concours de l'Etat (subventions et participations).	MONTANT des dépenses.
Dépenses en capital.			
I. — *Civiles.*			
Affaires étrangères:			
I. — Affaires étrangères	310	1.317	1.627
II. — Affaires marocaines et tunisiennes	12	»	12
Agriculture	729	10.663	11.392
Construction	514	530	1.044
Education nationale	29.252	31.993	61.245
Finances et affaires économiques:			
I. — Charges communes	33	10.359	10.392
II. — Services financiers	5.645	»	5.645
III. — Affaires économiques	»	»	»
France d'outre-mer (dépenses civiles)	21	45.191	45.212
Industrie et commerce	3.295	1.345	4.640
Intérieur	576	2.124	2.700
Justice	83	»	83
Présidence du Gouvernement:			
Services civils.			
a) Services généraux	»	50.512	50.512
c) Direction des Journaux officiels	346	»	346
d) Secrétariats généraux pour les affaires algériennes	»	37.475	37.475
Services de la défense nationale:			
a) Etat-major de la défense nationale	2	»	2
b) Services de documentation et de contre-espionnage	19	»	19
c) Groupement des contrôles radioélectriques	23	»	23
Sahara	29	12.886	12.915
Santé publique et population	299	2.704	3.003
Travail	48	217	265
Travaux publics, transports et tourisme:			
Travaux publics, transports et tourisme	7.589	1.471	9.060
Aviation civile et commerciale	6.438	286	6.724
Marine marchande	516	5.199	5.715
Totaux	55.779	214.272	270.051
II. — *Militaires.*			
Armées:			
Section commune	17.269	»	17.269
Section Air	106.753	»	106.753
Section Terre	85.199	»	85.199
Section Marine	40.939	»	40.939
France d'outre-mer (dépenses militaires)	2.750	»	2.750
Totaux	252.910	»	252.910
Totaux des dépenses en capital	308.689	214.272	522.961
Prêts et avances et réparations de dommages de guerre.			
Agriculture			27.505
Finances et affaires économiques:			
Affaires économiques	(Titre VI B)		»
Charges communes			»
France d'outre-mer			4.637
Sahara			25
Finances			
Versements à la caisse autonome de la reconstruction			51.197
Emissions de titres en règlement d'indemnités de dommages de guerre	(Titre VII)		28.113
Travaux publics, transports et tourisme:			
Marine marchande, reconstitution de la flotte de commerce et de pêche			128
Reconstitution de la Société nationale des chemins de fer français			3.500
Total			115.105
Dépenses effectuées sur ressources affectées (titre VIII).			
Agriculture			40.004
Finances: affaires économiques			2.858
Education nationale			18
Intérieur			305
Industrie et commerce			10.589
Travaux publics, transports et tourisme			7.687
Total			61.461

TABLEAU DE CONCORDANCE

(Millions de francs.)

	DÉPENSES admises en payement et classées ci-dessus 1	DERNIERS renseignements parvenus des territoires d'outre mer non classés ci-dessus 2	TOTAL des imputations définitives des dépenses (1+2) 3	A DÉDUIRE: Payements faits durant la gestion précédente 4	A DÉDUIRE: Payements à faire durant le mois suivant 5	MONTANT net à inscrire à la S.R.O.T. (tableau A) (1+2) — (4+5) 6	NUMÉROS des lignes 7	PAYEMENTS imputés à des comptes d'attente (lignes 8, 9, 12, 13, 15, 20 et 21 du tableau A) 8	TOTAL des dépenses budgétaires du 1er janvier au dernier jour du mois courant (6+8) 9
A. — Dépenses de fonctionnement:									
Services civils	1.322.791	852	1.323.643	7.491	10.903	1.305.246	6	90.311	1.395.557
Services militaires	556.755	1.033	557.788	91.351	5.289	461.145	10	7.669	468.814
B. — Dépenses en capital exécutées par l'Etat:									
Investissements civils	270.051	»	270.051	»	3.897	266.154	7	(—) 238	265.916
Investissements militaires	252.910	»	252.910	»	6.276	246.634	11	3.427	250.061
C. — Prêts et avances. Réparations de dommages de guerre	115.105	»	115.105	»	93	115.012	14	»	115.012
D. — Dépenses effectuées sur ressources affectées	61.461	»	61.461	»	2.069	59.392	16 à 18 21	»	59.392
Totaux	2.579.073	1.885	2.580.958	98.848	28.527	2.453.583		101.169	2.554.752

(*) Total des lignes 6 à 21 de la S.R.O.T., tableau A.

ANNEXE N° 2

Détail par ligne des recettes du budget de 1959 constatées par les comptables du Trésor au 30 juin 1959.

DÉSIGNATION selon la nomenclature de la loi de finances.	MONTANT des recettes (Millions de francs.)
A. — *Recettes fiscales.*	
Produits des contributions directes	1.041.185
Produits de l'enregistrement	114.754
Produits du timbre	31.814
Produits de l'impôt sur les opérations de Bourse	8.935
Produits des douanes (1)	314.708
Produits des contributions indirectes	46.597
Taxe sur les transports de marchandises	8.683
Produits des taxes sur le chiffre d'affaires	811.902
Produits des taxes uniques	78.910
Recettes imputées à des comptes d'attente (2)	115.302
Total des recettes fiscales	2.572.790
B. — *Autres recettes budgétaires.*	
Produits du monopole des poudres à feu	440
Exploitations industrielles	23.961
Produits et revenus du domaine de l'Etat	6.864
Produits divers	112.943
A reporter	144.208

DÉSIGNATION selon la nomenclature de la loi de finances.	MONTANT des recettes (Millions de francs.)
Report	144.208
Ressources exceptionnelles en contrepartie des dépenses de reconstruction et d'équipement:	
Produits du prélèvement exceptionnel institué par la loi n° 48-30 du 7 janvier 1948	5
Intérêts et amortissement des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi n° 48-466 du 21 mars 1948 et de l'article 9 de la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953	42.497
Recettes en contrepartie des dépenses de reconstitution de la flotte de commerce et de pêche	1.825
Recettes en contrepartie des dépenses de reconstruction	1.057
Ressources exceptionnelles: coopération internationale	»
Total	189.592
Fonds de concours (ordinaires et spéciaux)	48.655
Fonds de concours (coopération internationale)	7.361
Total	56.016
Ressources affectées à diverses dépenses	54.017
Derniers renseignements complémentaires parvenus des territoires d'outre-mer	52
Total des recettes du budget de 1959	2.872.467

(1) Y compris le montant des crédits du droit à l'enlèvement accordé par l'administration des douanes pour 52.311 millions de francs.
(2) Chiffre résultant d'évaluations statistiques.

ANNEXE N° 3

Evolution et situation de la dette publique de l'Etat et du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

A. — TABLEAU RECAPITULATIF

CATÉGORIES DE DETTES	SITUATION DE LA DETTE AU 31 décembre 1956	31 décembre 1957.	31 décembre 1958	ÉVOLUTION DE LA DETTE entre le 1er janvier et le 30 juin 1959. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 juin 1959.
	(Millions de francs.)					
DETTE DE L'ETAT						
Dette non exigible.						
a) *Dette intérieure.*						
I. — Dette perpétuelle	98.049	98.045	74.534	221	»	74.313
II. — Dette amortissable à long, moyen et court terme	2.166.492	2.264.418	2.532.405	87.447	77.630	2.522.588
III. — Bons du Trésor	1.917.509	1.921.680	2.146.874	712.072	837.719	2.272.521
IV. — Engagements envers les instituts d'émission	633.029	1.084.629	1.084.780	938.800	1.035.100	1.181.080
Totaux de la dette intérieure	4.815.079	5.368.772	5.838.593	1.738.540	1.950.449	6.050.502
b) *Dette extérieure.*						
I. — Dette amortissable à long, moyen et court terme	295.713	286.504	403.942	5.762	2.600	400.780
II. — Crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux	498.964	465.638	628.286	12.356	11.817	627.747
Totaux de la dette extérieure	794.677	752.142	1.032.228	18.118	14.417	1.028.527
Total de la dette de l'Etat non exigible	5.609.756	6.120.914	6.870.821	1.756.658	1.964.866	7.079.029
Dette exigible.						
a) *Dette intérieure.*						
I. — Emprunts et bons échus	601.511	674.788	750.867	713.619	806.423	843.671
Total de la dette intérieure	601.511	674.788	750.867	713.619	806.423	843.671
b) *Dette extérieure.*						
I. — Emprunts et bons échus	719	46.591	133.775	23.631	26.356	136.500
II. — Bons remboursables à vue	158.370	198.450	216.992	4.510	»	212.482
Total de la dette extérieure	159.089	245.041	350.767	28.141	26.356	348.982
Total de la dette exigible	760.600	919.829	1.101.634	741.760	832.779	1.192.653
Total de la dette de l'Etat	**6.370.356**	**7.040.743**	**7.972.455**	**2.498.418**	**2.797.645**	**8.271.682**
Dont Dette intérieure	**5.416.590**	**6.043.560**	**6.589.460**	**2.452.159**	**2.756.872**	**6.894.173**
Dont Dette extérieure	**953.766**	**997.183**	**1.382.995**	**46.259**	**40.773**	**1.377.509**
DETTE PROPRE DU BUDGET ANNEXE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES	**87.528**	**105.455**	**130.147**	**7.073**	**»**	**123.074**

La dette propre de l'ancienne caisse autonome d'amortissement, qui faisait l'objet, jusqu'à la fin de l'année 1958 d'un tableau particulier figure en 1959 dans la dette de l'Etat (ligne n° 321). En effet l'article 77 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959 a supprimé la caisse autonome d'amortissement à compter du 31 décembre dernier.

ANNEXE N° 3 (suite)

B. — DETTE INTERIEURE NON EXIGIBLE

NUMÉRO d'ordre	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1959.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1959.		SITUATION de la dette au 30 juin 1959.
			Diminution	Augmentation	
		(Millions de francs.)			
	I. — DETTE PERPETUELLE				
300	Rentes 3 p. 100	15.924	220	»	15.704
301	Rentes 5 p. 100 1919	58.610	1	»	58.609
	Totaux de la dette perpétuelle	74.534	221	»	74.313
	II. — DETTE AMORTISSABLE A LONG TERME				
305	1° Rentes sur l'Etat amortissables:				
	5 p. 100 1920, 60 ans, remboursables à 150 F	10.236	360	»	9.876
	3 p. 100 1942, 60 ans et 2 mois	1.640	19	»	1.621
	3,50 p. 100 1942-1952, 60 ans	2.516	63	»	2.453
	3 p. 100 1945-1951, 60 ans et 3 mois	11.932	322	»	11.610
	4,50 p. 100 1952, 60 ans	8.532	40	»	8.492
	3,50 p. 100 à capital garanti 1952-1958	700.721	(1) 6.324	»	694.397
310	2° Obligations du Trésor amortissables:				
	4,50 p. 100 1933-1948, 60 ans, remboursables à 150 F	5.903	»	»	5.903
	4 p. 100 1934-1951, 50 ans, remboursables à 110 F	4.875	»	»	4.875
	4,50 p. 100 1935, 30 ans	360	24	»	336
	3,50 p. 100 1943-1953, 30 ans	1.507	26	»	1.481
	3,50 p. 100 1941, 30 ans	434	8	»	426
315	3° Obligations du Crédit national émises pour le compte de l'Etat:				
	4 p. 100 1941, 50 ans	10.075	183	»	9.892
	3 p. 100 juillet 1945, 50 ans	18.676	151	»	18.525
	3 p. 100 juillet 1946, 50 ans	28.991	448	»	28.543
	6 p. 100 1950, 30 ans	23.461	573	»	22.888
	3,50 p. 100 1957	15.873	273	»	15.600
320	4° Emprunts de l'ancien gouvernement général de l'Indochine	917	»	»	917
321	5° Obligations de la caisse autonome d'amortissement:				
	4 1/2 p. 100 1929-1949, 40 ans	»	250	3.246	2.996
	4 p. 100 1941-1952, 50 ans et 3 mois	»	193	23.625	23.432
322	6° Emissions diverses	»	»	»	»
	Totaux de la dette amortissable à long terme	846.649	9.257	26.871	861.263

(1) Dont 1.567 millions: montant des titres admis en paiement d'impôts: gestion 1959: 1.088; gestion 1958: 479 (opérations de régularisation (voir tableau D).

ANNEXE N° 3 (suite)

NUMERO d'ordre	DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1959	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 juin 1959. Diminution	Augmentation	SITUATION de la dette au 30 juin 1959.
		(Millions de francs.)			
	Emprunts remboursables par annuités à long terme.				
330	1° Engagements envers la caisse des dépôts et consignations pour prêts d'intérêt économique, agricole ou social:				
	Habitations à loyer modéré	326.124	3.533	»	322.591
	Crédit immobilier	74.465	713	»	73.752
	Amélioration des cités d'urgence (art. 82 de la loi du 4 août 1956)	1.457	»	»	1.457
	Autres engagements	3.788	157	»	3.631
335	2° Engagements envers la caisse des dépôts et consignations:				
	Semestrialités remises en contrepartie des prêts de 10 et 12 milliards de francs (décrets des 20 mars et 5 septembre 1945)	11.641	338	»	11.303
	Obligations du Trésor remises en vertu de la décision du 23 mai 1949	117.364	»	»	117.364
	Engagements divers	3.872	27	»	3.845
340	3° Engagements envers le Crédit foncier de France	25	»	»	25
345	4° Engagements envers la Société nationale des chemins de fer français et des compagnies ou réseaux de chemins de fer:				
	Avances en argent et travaux antérieurs au 31 décembre 1937 et insuffisance d'exploitation des exercices 1911 à 1937	23.711	233	»	23.478
	Annuités à la Société nationale des chemins de fer français pour emprunts affectés à la couverture de dommages de guerre (loi n° 54-916 du 16 septembre 1954)	19.520	647	»	18.873
	Annuités diverses	324	»	»	324
350	5° Engagements envers les collectivités locales:				
	Annuités attribuées en payement de subventions pour l'exécution de travaux d'équipement rural	28.464	1.759	5.712	32.417
	Annuités attribuées en payement de subventions pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales (art. 8 de la loi n° 55-137 du 2 février 1955)	34.038	454	3.742	37.326
	Annuités attribuées en payement de subventions pour l'exécution de travaux d'équipement des ports et de défense contre les eaux et contre la mer (loi du 1er octobre 1948)	515	14	151	652
	Autres annuités	102	9	»	93
355	6° Engagements envers les anciens actionnaires d'entreprises nationalisées:				
	Obligations de la Banque de France remises aux anciens actionnaires de cet établissement (loi n° 45-015 du 2 décembre 1945)	2.148	268	»	1.880
	Parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des banques nationalisées (loi n° 45-015 du 2 décembre 1945)	9.109	240	»	8.869
	Obligations de la Banque d'Algérie remises aux anciens actionnaires de cet établissement (loi n° 46-1070 du 17 mai 1946)	400	50	»	350
	Parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des sociétés d'assurances nationalisées (loi n° 46-835 du 25 avril 1946)	4.940	129	»	4.811
	A reporter	665.007	8.571	9.605	666.041

ANNEXE N° 3 (suite)

NUMÉRO d'ordre	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1959.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1959.		SITUATION de la dette au 30 juin 1959.
			Diminution	Augmentation	
		(Millions de francs.)			
	Report.....	665.007	8.571	9.605	666.041
360	7° Emprunts des groupements de sinistrés et associations syndicales de reconstruction:				
	Emprunts obligataires (art. 45 et suivants de la loi du 30 mars 1947)...	97.440	1.212	1.977	98.205
	Emprunts auprès de la caisse des dépôts et consignations et de divers organismes	10.319	81	103	10.341
	Emprunts auprès de banques sous forme de crédits.....	1.200	1.200	»	»
365	8° Engagements au profit de divers organismes, services ou particuliers:				
	Titres d'annuités trentenaires délivrés en paiement d'indemnités pour dommages de guerre (loi du 31 juillet 1920.....	380	27	»	353
	Annuités servies à la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez (convention du 18 mars 1913 approuvée par la loi du 11 août 1914).....	1.219	30	»	1.189
	Attributaires d'indemnités de dommages de guerre (indemnités d'éviction, loi du 26 août 1948).....	1.675	2	100	1.773
	Emprunts des compagnies de navigation en vue de la construction de navires devenus la propriété de l'Etat (loi du 28 février 1948).....	1.126	30	»	1.096
	Titres d'annuités trentenaires remis à des sociétés d'assurances (art. 35 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953).....	4.680	176	»	4.507
366	Engagements au profit de l'institut d'émission de l'A. O. F. et du Togo (convention du 26 septembre 1955).....	12.491	1.388	»	11.103
	Totaux des emprunts remboursables par annuités à long terme...	795.537	12.714	11.785	794.608
	Emprunts à moyen ou à court terme.				
370	1° Obligations de la caisse autonome de la défense nationale 5 p. 100 1950-1968.	2.688	288	48	2.448
371	2° Emprunts de la caisse autonome de reconstruction.....	296.915	25.568	38.926	310.273
372	3° Bons de la caisse nationale de crédit agricole à 20 ans (sans intérêt) émis en 1947-1950 remboursables à 200 p. 100.....	89	»	»	89
	4° Emprunts du Trésor:				
373	Obligations à 2, 4, 6 ou 8 ans 1952.....	36.513	»	»	36.513
374	Certificats d'investissements 5 p. 100 1953-1954 amortissables.....	85.502	»	»	85.502
375	Bons d'épargne 1955.....	23.409	160	»	23.249
376	Bons d'équipement industriel et agricole.....	75.940	5.178	»	70.762
377	Emprunt national 5 p. 100 1956 amortissable en 15 ans.....	281.859	(1) 24.011	»	257.848
378	Bons 5 p. 100 1957 à prime indexée.....	82.705	8.343	»	74.362
379	5° Titres amortissables en 5 ans, remis aux distillateurs.....	4.599	1.928	»	2.671
	Totaux des emprunts à moyen ou à court terme.....	890.219	65.476	38.974	863.717
	RECAPITULATION				
	Emprunts amortissables à long terme.....	846.619	9.257	26.871	864.263
	Emprunts remboursables par annuités à long terme.....	795.537	12.714	11.785	794.608
	Emprunts à moyen terme ou à court terme.....	890.219	65.476	38.974	863.717
	Total de la dette amortissable à long, moyen ou à court terme..	2.532.405	87.447	77.630	2.522.588

(1) Montant des titres admis en paiement d'impôts: gestion 1959: 10.843 millions; gestion 1958: 13.168 (opérations de régularisation voir tableau D).

ANNEXE N° 3 (suite)

NUMERO d'ordre	DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1959.	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 juin 1959. Diminution	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 juin 1959. Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 juin 1959.
		(Millions de francs.)			
	III. — BONS DU TRESOR				
	1° Comptes courants de bons du Trésor:				
380	Catégorie A. — 75 à 105 jours	28.176	56.949	51.045	22.812
380 *bis*	Catégorie B. — 355 à 365 jours	167.909	(1) 133.948	(*b*) 11.048	45.009
380 *ter*	Catégorie C. — 715 à 725 jours	1.524.160	(1) 168.024	(*c*) 391.267	1.747.403
381	2° Bons du Trésor à 1 an	78.660	38.337	45.569	85.892
381-2	3° Bons du Trésor à 2 ans	222.457	50.652	(*a*) 64.492	236.297
384	4° Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans (2)	121.972	264.162	274.298	135.108
	Total des bons du Trésor (*)	2.146.874	712.072	837.719	2.272.521
	IV. — ENGAGEMENTS ENVERS LES INSTITUTS D'EMISSION				
	1° Avances de la Banque de France:				
396	Avance permanente	50.000	»	»	50.000
397	Avances provisoires extraordinaires du 25 août 1940 au 20 juillet 1944	426.000	»	»	426.000
398	Avances provisoires (conventions des 29 septembre 1938, 29 février 1940, 9 juin 1940, 8 juin 1944, 21 juin 1947, 25 septembre 1947 et 22 janvier 1953)	175.000	»	»	175.000
400	Avances spéciales (conventions des 26 juin 1957 et 9 janvier 1958)	390.000	10.000	»	380.000
401	Avances à échéance déterminée (conventions des 6 novembre 1957, 9 janvier 1958 et 26 décembre 1958)	43.700	928.800	1.035.100	150.000
	Totaux	1.084.700	938.800	1.035.100	1.181.000
	2° Engagements divers:				
405	Avances de la Banque d'Algérie	80	»	»	80
	Totaux	80	»	»	80
	Total des engagements envers les instituts d'émission	1.084.780	938.800	1.035.100	1.181.080
	RECAPITULATION				
	I. — Dette perpétuelle	74.534	221	»	74.313
	II. — Dette amortissable à long, moyen ou court terme	2.532.405	87.447	77.630	2.522.588
	III. — Bons du Trésor	2.146.874	712.072	837.719	2.272.521
	IV. — Engagements envers les instituts d'émission	1.084.780	938.800	1.035.100	1.181.080
	Totaux de la dette intérieure	5.838 593	1.738.540	1.950.449	6.050.502

(1) Dont 2.104 millions d'opérations d'ordre, transfert aux catégories B et C de bons à 1 an ou 2 ans transformés en comptes courants et inversement, soit respectivement:
a) 11 millions des comptes courants catégorie C transformés en bons à 2 ans.
b) 775 millions de bons à 1 an transformés en comptes courants catégorie B.
c) 1.318 millions de bons à 2 ans transformés en comptes courants catégorie C.

(2) Bons souscrits depuis moins de 3 mois. Les bons souscrits depuis plus de 3 mois sont remboursables à vue et figurent parmi la dette exigible.

(*) Le tableau des échéances est donné en annexe.

ANNEXE N° 3 (suite)

C. — DETTE EXTERIEURE NON EXIGIBLE

(Situation en francs.)

NUMÉRO d'ordre	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1959.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1959.		SITUATION de la dette au 30 juin 1959.
			Diminution	Augmentation.	
		(Millions de francs.)			
	I. — Dette amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives.				
	Emprunts amortissables à long terme.				
415	Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	8.062	1.787	»	6.275
	Emprunts remboursables par annuités à moyen et long terme.				
420	1° Engagements envers les Etats-Unis. Accords du 28 mai 1946, prêt-bail et autres créances militaires	265.882	247	»	265.635
421	Accords des 30 janvier et 5 mai 1958	14.381	»	»	14.381
422	Accord du 29 juin 1953	2.397	120	»	2.277
425	2° Emprunt du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement 3,25 p. 100 1947	113.220	1.008	»	112.212
	Total des emprunts à moyen et long terme	395.880	1.375	»	394.505
	Emprunts à moyen terme ou court terme, à échéances massives.				
	Bons du Trésor souscrits par divers correspondants étrangers:				
432	Bons du Trésor souscrits par la Banque européenne d'investissements	»	2.600	2.600	»
	Total des emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives	»	2.600	2.600	»
	RECAPITULATION				
	Emprunts amortissables à long terme	8.062	1.787	»	6.275
	Emprunts remboursables par annuités à moyen et long terme	395.880	1.375	»	394.505
	Emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives	»	2.600	2.600	»
	Total de la dette amortissable à long, moyen ou court terme à échéances massives	403.942	5.762	2.600	400.780
	II. — Crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux.				
	Crédits de gouvernements étrangers et de banques étrangères.				
440	1° Crédits du Gouvernement britannique: Accords financiers des 25 mai 1945, 29 avril et 3 décembre 1946	35.568	»	»	35.568
443	2° Crédits du Gouvernement des Etats-Unis: Crédit de 50 millions de dollars consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur le territoire des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	884	15	»	869
446	3° Crédits du Gouvernement du Canada: Accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947	81.559	»	»	81.559
	Avances d'organismes bancaires étrangers ou internationaux.				
	Avances de l'Export-Import Bank:				
450	Convention du 4 décembre 1945	160.662	4.528	»	156.134
451	Convention du 13 juillet 1946	229.620	7.289	»	222.331
452	Contrat du 28 octobre 1948	82.004	494	»	81.510
453	Contrat du 18 décembre 1950	4.959	30	»	4.929
454	Contrat du 18 avril 1952	21.341	»	»	21.341
455	Accords des 30 janvier et 5 mai 1958	11.689	»	11.817	23.506
	Total des crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux	628.286	12.356	11.817	627.747
	Totaux de la dette extérieure	1.032.228	18.118	14.417	1.028.527

ANNEXE N° 3 (suite)

D. — DETTE DE L'ETAT EXIGIBLE

NUMERO d'ordre	DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1959.	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 juin 1959. Diminution	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 juin 1959. Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 juin 1959.
			(Millions de francs.)		
	1. — DETTE INTERIEURE EXIGIBLE				
	Emprunts et bons échus.				
	Echéances en capital à la charge du Trésor.				
500	Bons du Trésor : Bons du Trésor à court terme (75 à 725 jours, 1 an et 2 ans)	7.087	445.633	445.810	7.264
505	Bons du Trésor : Bons de la reconstruction à 3 ans	31	2	»	29
510	Bons du Trésor : Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans (1)	720.567	181.183	276.354	815.738
512	Bons du Trésor : Bons de la défense nationale à intérêt progressif	113	2	»	111
	Total des bons du Trésor	727.798	626.820	722.164	823.142
515	Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor	22.245	32.928	29.746	19.063
	Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général.				
518	Bons d'épargne	»	160	160	»
520	Emissions diverses	408	14	»	394
525	Emprunts de la caisse autonome de la reconstruction	»	25.591	25.591	»
530	Emprunts remboursables par annuités à long et moyen terme	416	25.271	25.927	1.072
	Echéances en capital à la charge de divers organismes et intérêts à la charge du budget général.				
532	Titres d'annuités trentenaires remis à des sociétés d'assurances (article 35 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953)	»	319	319	»
533	Titres amortissables en 5 ans remis aux distillateurs (loi n° 53-1314 du 31 décembre 1953, art. 12)	»	2.062	2.062	»
	Echéances en capital à la charge des comptes spéciaux du Trésor	»	»	»	»
534	Annuités attribuées en payement de subventions pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales (art. 8 de la loi n° 55-137 du 2 février 1955)	»	454	454	»
	Total de la dette intérieure exigible	750.867	713.619	806.423	843.671
	2. — DETTE EXTERIEURE EXIGIBLE				
	I. — Emprunts et bons échus.				
	Echéances en capital à la charge du Trésor.				
540	1° Bons du Trésor souscrits par le Fonds monétaire international (avoirs en francs résultant des tirages du Gouvernement français)	129.598	»	»	129.598
541	2° Bons du Trésor souscrits par la Banque européenne d'investissements	4.100	»	2.600	6.700
550	3° Emprunt 4 p. 100 1939 (30 ans) aux Pays-Bas et en Suisse	20	1.685	1.799	134
555	4° Emissions diverses	38	4	»	34
	Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général.				
570	1° Engagement envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946 prêt-bail et autres créances militaires), accords des 30 janvier, 5 mai 1958 et 29 juin 1953)	»	365	365	»
571	2° Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés	»	»	»	»
572	3° Emprunts du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement : 3,50 p. 100 1947	»	1.008	1.008	»
573	4° Crédits du Gouvernement britannique	»	»	»	»
576	5° Crédits du Gouvernement des Etats-Unis	19	»	15	34
579	6° Crédits du Gouvernement du Canada	»	1.223	1.223	»
585	8° Avances de l'Export-Import Bank	»	19.346	19.346	»
	Total des emprunts et bons échus	133.775	23.631	26.356	136.500
	II. — Bons remboursables à vue.				
590	3° Bons du Trésor à vue sans intérêts remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	25.230	4.500	»	20.730
591	4° Bons du Trésor remis au Fonds monétaire international en représentation de la participation en francs de la France	191.762	10	»	191.752
	Total des bons remboursables à vue	216.992	4.510	»	212.482
	Total de la dette extérieure exigible	350.767	28.141	26.356	348.982
	Total de la dette de l'Etat exigible	1.101.634	741.760	832.779	1.192.653

(1) Bons souscrits depuis plus de trois mois.

ANNEXE N° 3 (suite et fin)

E. — EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PROPRE DU BUDGET ANNEXE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1959	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 juin 1959. Diminution	Augmentation	SITUATION de la dette au 30 juin 1959.
	(Millions de francs.)			
DETTE INTERIEURE				
Obligations 4 1/2 p. 100 1929-1948	307	4	»	303
Obligations 4 p. 100 1941-1952	3.317	150	»	3.167
Obligations 3 1/2 p. 100 1943	1.800	57	»	1.743
Bons 5 1/2 p. 100 1950, 10 ans	1.188	»	»	1.188
Bons 6 p. 100 1953, amortissables en 15 ans	9.847	984	»	8.863
Bons 6 p. 100 1954, amortissables en 15 ans	17.871	1.401	»	16.470
Bons 6 p. 100 1955, amortissables en 15 ans	21.496	1.580	»	19.916
Bons 5,50 p. 100 1956, amortissables en 15 ans	20.016	1.356	»	18.690
Bons 6 p. 100 1957, amortissables en 15 ans	24.019	1.541	»	22.478
Bons 6 p. 100 1958 amortissables en 20 ans (mai et octobre)	30.256	»	»	30.256
Total	130.147	7.073	»	123.074

F. — SITUATION EN DEVISES DE LA DETTE EXTERIEURE

1° Situation de la dette en dollars U. S. A. et canadiens.

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1959	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 juin 1959. Diminution	Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 juin 1959.
	(Dollars U. S. A. ou canadiens.)			
Engagements envers les Etats-Unis. — Accord du 28 mai 1946; prêt-bail et autres créances militaires	538.221.372	500.000	»	537.721.372
Engagements envers les Etats-Unis. — Accords des 30 janvier et 5 mai 1958	29.112.102	»	»	29.112.102
Engagements envers les Etats-Unis. — Crédit de 50 millions de dollars pour l'achat de meubles en surplus situés sur le territoire des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	1.702.859	30.073	»	1.672.786
Emprunt du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement 3,25 p. 100 1947	229.190.000	2.040.000	»	227.150.000
Crédit du Gouvernement du Canada (accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947)	160.550.000	»	»	160.550.000
Avances de l'Export-Import Bank:				
Convention du 4 décembre 1945	325.228.500	9.167.000	»	316.061.500
Convention du 13 juillet 1946	464.815.000	14.755.000	»	450.060.000
Contrat du 28 octobre 1948	166.000.000	1.000.000	»	165.000.000
Contrat du 18 décembre 1950	10.037.456	60.424	»	9.977.032
Contrat du 18 avril 1952	43.200.000	»	»	43.200.000
Accords des 30 janvier et 5 mai 1958	23.662.000	»	23.922.000	47.584.000
Total	1.991.719.289	27.552.497	23.922.000	1.988.088.792

2° Situation de la dette en livres sterling.

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1959	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 juin 1959. Diminution	Augmentation	SITUATION de la dette au 30 juin 1959.
	(Livres sterling.)			
Crédits du Gouvernement britannique (accords financiers des 25 mai 1945, 29 avril et 3 décembre 1946)	25.736.825	»	»	25.736.825
Total	25.736.825	»	»	25.736.825

3° Situation de la dette en francs suisses et de la dette remboursable, à l'option des porteurs, en florins, francs suisses ou dollars (dette évaluée en francs suisses).

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1959	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 juin 1959. Diminution	Augmentation	SITUATION de la dette au 30 juin 1959
	(Francs suisses.)			
Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	71.344.325	15.810.470	»	55.533.855
Total	71.344.325	15.810.470	»	55.533.855

ANNEXE N° 4

A. — Situation des encaisses des comptables du Trésor.

	SOLDES au 1er janvier 1959.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1959.		SOLDES au 30 juin 1959.
		Débit.	Crédit.	
	(Millions de francs.)			
Numéraire conservé par les comptables publics	25.259	657.580	655.703	27.136
Compte courant du Trésor à la Banque de France	(—) 7.458	22.373.565	22.366.040	67
Fonds placés au Crédit national et réservés pour les emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	55	10	25	40
Fonds déposés par le Trésor à la caisse des dépôts et consignations et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	3.012	»	»	3.012
Fonds déposés à la Banque de France et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	»	22	4	18
Compte courant du Trésor à la Banque d'Algérie	5	108.825	106.063	2.767
Compte courant du Trésor chez les instituts d'émission de la zone franc	2.204	314.389	313.817	2.776
Compte courant du Trésor dans diverses banques d'outre-mer	621	10.588	10.739	470
Devises étrangères	24.108	122.704	100.942	45.870
Traites et valeurs mobilisables	61.090	1.990.556	1.901.512	150.134
Totaux (cf. lignes 701 à 759, page 9849)	108.896	25.578.239	25.454.845	232.290

B. — Situation d'ensemble des relations du Trésor avec les instituts d'émission de la zone franc.

(Milliards de francs.)

DÉSIGNATION des instituts d'émission.	SITUATION au 1er janvier 1959.		A. — COMPTES						B. — BONS DU TRÉSOR				SITUATION au 30 juin 1959.	
			Situation au 1er janvier 1959		Variations de l'année		Situation au 30 juin 1959.		Situation au 1er janvier 1959	Variations de l'année		Situation au 30 juin 1959		
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Crédit	Débit	Crédit	Crédit	Débit	Crédit
Banque de l'Algérie	»	200	»	»	3	»	3	»	200	13	»	187	»	184
Banque centrale de Tunisie	»	21	»	»	»	»	»	»	21	»	2	23	»	23
Banque d'Etat du Maroc	»	50	»	34	41	»	7	»	16	2	»	14	»	7
Banque de l'Indochine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Banque de Madagascar et des Comores	2	»	9	»	»	1	8	»	7	»	1	8	»	»
Caisse centrale de coopération économique	»	9	»	9	»	2	»	11	»	»	»	»	»	11
Banque centrale des états de l'Afrique de l'Ouest	»	37	»	37	»	20	»	57	»	»	»	»	»	57
Banque centrale de l'Afrique équatoriale et du Cameroun	»	12	»	12	»	2	»	14	»	»	»	»	»	14
Totaux	2	329	9	92	44	25	18	82	244	15	3	232	»	296
Soldes	327		83		19		64		244	12		232	296	

NOTE. — Le tableau ci-dessus reprend, dans sa partie A, à raison d'une ligne par institut d'émission, les données figurant ci-avant au tableau de développement F, page 9849 (ligne 39 du tableau I) : dans sa partie B, pour les instituts d'émission titulaires de comptes courants de bons du Trésor, les données figurant dans un tableau spécial inséré à la page 9846 à la suite du tableau de développement D (ligne 30 du tableau I).

ANNEXE N° 5

Tableau des échéances des bons du Trésor.

(Millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION générale au 30 juin 1959.	ÉCHÉANCES exigibles au 30 juin 1959.	ÉCHÉANCES NON EXIGIBLES AU 30 JUIN 1959				
			1959	1960	1961	1962	Total des échéances non exigibles.
Bons du Trésor à 1 an			40.456	45.436	»	»	85.892
Bons du Trésor à 2 ans			52.863	119.304	64.130	»	236.297
Comptes courants de bons du Trésor. — Catégorie A	2.144.677	7.264	22.812	»	»	»	22.812
Comptes courants de bons du Trésor. — Catégorie B			36.195	8.814	»	»	45.009
Comptes courants de bons du Trésor. — Catégorie C			416.823	975.977	354.603	»	1.747.403
Emissions diverses	534	534	»	»	»	»	»
Bons du Trésor à intérêt progressif 3 mois à 3 ans	950.846	(1) 815.738	135.108	»	»	»	135.108
Totaux	3.096.057	823.536	704.257	1.149.531	418.733	»	2.272.521 (2)
			(2) 2.272.521				

(1) Montant des bons émis depuis plus de trois mois et dès lors exigibles.
(2) Cf. montant Annexe n° 3, page 9857.

ANNEXE N° 6

Evolution et situation des comptes de dépôts des correspondants du Trésor.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS	SOLDES au 1er janvier 1959 (1)	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1959.		SOLDES au 30 juin 1959
		Dépenses.	Recettes.	
	(Millions de francs.)			
Services d'Etat dotés d'un budget annexe	934.462	1.900.736	2.036.102	1.009.828
Etablissements publics et semi-publics	567.932	7.616.421	7.667.692	619.203
Collectivités administratives	667.924	2.901.212	2.852.788	619.500
Autres correspondants	204.030	1.966.147	1.997.003	234.886
Totaux (cf. tableau E, pages 9847 et 9848)	2.374.348	14.414.516	14.553.585	2.483.417

(1) Chiffres provisoires.

ANNEXE N° 7

Situation résumée des opérations faites en devises étrangères.

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1939.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1939.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	(Millions de francs.)			
Dépenses et recettes du budget général (tableau A)	26.610	9.444	8.860	624
Comptes spéciaux du Trésor (tableau C)	51.871	79.523	4.405	14.626
Opérations des emprunts (tableau D)	1.042	»	581	»
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe (tableau E, § *a*)	2.303	1.508	184	375
Opérations des établissements publics et semi-publics (tableau E, § *b*)	1.425	40	167	2
Opérations des collectivités administratives (tableau E, § *c*)	2.477	9	422	1
Opérations des autres correspondants (tableau E, § *d*)	36.831	31.320	7.597	7.600
Fonds en route, chevauchements comptables et apurements des comptes d'attente	»	1.371	(—) 1.165	1.371
Totaux des opérations de l'année	122.559	126.215	21.054	24.599
Mouvements des encaisses des comptables (totaux égaux à la ligne « Devises étrangères » de l'annexe 4)	122.704	100.942	44.452	24.858
Approvisionnement des encaisses des agents payeurs à l'étranger par l'intermédiaire de la Banque de France	»	55.488	»	28.617
Contre-valeur en francs des versements effectués en devises par l'intermédiaire de la Banque de France	37.382	»	12.568	»
Totaux généraux	282.645	282.645	78.074	78.074

ANNEXE N° 8

Situation résumée des opérations des comptables des postes, télégraphes et téléphones du 1er janvier au 30 juin 1959.

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1959.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1959.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	(Millions de francs.)			
1. Mouvements des encaisses des comptables des postes, télégraphes et téléphones	50.895.542	50.883.568	8.835.591	8.833.534
2. Opérations du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones (y compris les opérations de la 2e section) (exercice 1959)	187.938	186.879	37.695	31.186
Opérations avec le Trésor	8.434	36.905	»	802
Totaux	196.372	223.784	37.695	31.988
3. Opérations pour le compte de tiers:				
— Mandats français	6.431.862	6.432.031	1.113.398	1.109.433
— Mandats internationaux	21.740	21.654	3.910	5.294
— Mandats d'outre-mer	176.231	190.617	48.632	50.488
— Offices étrangers	282.404	209.245	43.059	51.096
— Opérations diverses	76.601	91.804	14.520	15.761
Totaux	6.988.841	6.948.351	1.223.519	1.232.072
4. Comptes courants postaux des particuliers	15.957.340	16.039.053	2.822.858	2.859.991
5. Opérations des correspondants des postes, télégraphes et téléphones:				
— Caisse des dépôts et consignations	17.265	16.964	8.390	541
— Etablissements d'Etat	1.259	1.944	242	206
— Collectivités administratives	40.901	31.424	8.743	10.733
— Caisse nationale d'épargne (Recettes effectives (1))	145.689	192.027	25.289	31.531
— Caisse nationale d'épargne (Règlements avec la C. N. E.)	195.534	142.792	31.390	26.564
Totaux	400.648	385.151	74.054	69.575
6. Opérations effectuées pour le compte du Trésor:				
— Budget général (Budget de 1959)	96.670	24.533	21.438	7.001
— Budget général (Règlements avec le Trésor)	20.500	91.477	230	14.364
— Emprunts du Trésor (Emissions et versements au Trésor)	166.316	170.054	26.712	27.170
— Emprunts du Trésor (Paiements et remboursements pour le Trésor)	122.169	119.241	18.128	19.031
Totaux	405.655	405.305	66.508	67.566
7. Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	»	10.112	(—) 4.726	10.112
Totaux des paragraphes 1 à 7	74.844.398	74.895.324	13.055.499	13.104.828
8. Opérations réciproques entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor:				
— Compte courant au Trésor de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones	1.320.904	1.257.855	310.910	299.774
— Comptes courants postaux des comptables du Trésor (soldes)	»	1.893	»	(—)(3) 5.358
— Autres comptes de règlement	546.747	556.977	(—)(3) 28.053	(—)(3) 30.888
Totaux du paragraphe 8 (2)	1.867.651	1.816.725	312.857	263.528
Totaux généraux des paragraphes 1 à 8	76.712.049	76.712.049	13.368.356	13.368.356

(1) Dont 141.470 de « retraits » et 188.732 de « dépôts ».
(2) Correspondant aux opérations de dépenses et de recettes mentionnées au tableau E, sous la rubrique « Postes, télégraphes et téléphones » (page 9847, ligne 606).
(3) Réductions provenant de l'imputation au compte courant de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de chaires.

Par arrêté en date du 12 octobre 1959, est déclarée vacante la chaire de chimie biologique de la faculté des sciences de l'université de Nancy.

Un délai de vingt jours, à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel*, est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Par arrêté en date du 12 octobre 1959, est déclarée vacante la chaire de chimie minérale industrielle à la faculté des sciences de l'université de Nancy.

Un délai de vingt jours, à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel*, est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Ministère des travaux publics et des transports.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.

La Société nationale des chemins de fer français a informé l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur, à partir du 1er novembre 1959, un rectificatif n° 3 à l'annexe II au tarif international pour le transport des marchandises entre les Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (tableaux des distances du tarif C.E.C.A. n° 1001).

Ce document est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 8 octobre* 1959.)

La Société nationale des chemins de fer français a informé l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur, le 15 octobre 1959, une nouvelle édition des tarifs internationaux pour le transport à petite vitesse, par wagon complet, des pommes fraîches entre Modane-frontière, Iselle-transit, Chiasso, Brennero et certains ports français, belges et néerlandais, d'une part, la Grande-Bretagne, d'autre part.

Ces tarifs sont déposés dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 10 octobre* 1959.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de compléter, à partir du 15 novembre 1959, comme il est indiqué ci-après, le tarif n° 107 et le recueil R.

TARIF N° 107

. . . . . .

CHAPITRE 6

(Applicable jusqu'au 30 juin 1960.)

Dispositions particulières.

Vins en remorques-citernes, par envoi de plusieurs remorques:

Sous condition de l'établissement préalable d'un programme de transports concerté entre l'expéditeur et le chemin de fer.

De Marseille-Maritime à Lyon-Guillotière: prix prévu au n° 971 du recueil R.

De Port-Saint-Louis-du-Rhône à Lyon-Guillotière : prix prévu au n° 972 du recueil R.

De Sète à Lyon-Guillotière: prix prévu au n° 973 du recueil R.

NOTA. — Les envois effectués aux conditions du présent chapitre sont soumis aux dispositions du chapitre 2 du présent tarif.

RECUEIL R

. . . . . .

II. — TAXES ACCESSOIRES

. . . . . .

TARIF N° 107

NUMÉROS de prix.	PRIX A PERCEVOIR	
	Chapitre 6.	
971	Par tonne	971 F.
	Surtaxe par remorque	4.853
972	Par tonne	921
	Surtaxe par remorque	4.606
973	Par tonne	1.019
	Surtaxe par remorque	5.094

(*Paris, le 8 octobre* 1959.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de mettre en vigueur un additif au tarif international C.E.C.A. n° 1301 pour le transport de la houille et du coke de houille de certaines gares de la République fédérale allemande à destination de certaines gares françaises.

Cet additif, qui concerne l'insertion d'une nouvelle relation, est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 8 octobre* 1959.)

2° Prorogation de convention tarifaire.

Conformément à l'article 14 du cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français a fait connaître son intention de proroger jusqu'au 14 janvier 1961 la convention tarifaire conclue avec l'Union sidérurgique lorraine (S.I.D.E.L.O.R.).

(*Paris, le 6 octobre* 1959.)

3° Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition).

A. — Autorisations provisoires.

6 octobre 1959: **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 1er octobre 1959 tendant à la mise en vigueur d'un additif au tarif international C. E. C. A. n° 1301 pour le transport de la houille et du coke de houille de certaines gares de la République fédérale allemande à destination de certaines gares françaises. (*Journal officiel* du 6 octobre 1959.)

Autorisation de mise en vigueur de ces dispositions à dater du 7 octobre 1959, sous réserve de la décision à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

B. — Décision mettant opposition à l'application des tarifs proposés en attendant la décision définitive à intervenir (veto).

1er *octobre* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 3 septembre 1959 tendant à aménager les dispositions du chapitre 3, paragraphe III, du tarif n° 12, applicables aux scories de forges, de haut fourneaux ou de verreries, expédiées d'une usine sidérurgique ou d'une centrale thermique à une cimenterie. (*Journal officiel* du 8 septembre 1959.)

C. — Retrait d'une proposition.

5 *octobre* 1959. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 1er septembre 1959 tendant à créer au chapitre 109 du tarif n° 5 un nouveau paragraphe pour les transports de dextrine effectués sur wagon de quinze tonnes de Corbeil-Essonnes à Marseille-Maritime et exportés par ce port (*Journal officiel* du 1er septembre 1959.)

Retrait de cette proposition après décision de veto du 3 septembre 1959 (*Journal officiel* du 8 septembre 1959.)

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'inspecteurs de la population et de l'aide sociale.

Deux concours pour le recrutement de douze inspecteurs de la population et de l'aide sociale auront lieu au ministère de la santé publique et de la population le 7 janvier 1960 (sur les douze places mises au concours, trois sont à pourvoir en Algérie).

Les épreuves d'admissibilité et d'admission sont communes aux deux concours.

Sont admis à concourir :

Premier concours (pour neuf places, dont une réservée à des candidats français musulmans d'Algérie) :

Les candidats des deux sexes titulaires d'une licence ou justifiant d'un diplôme équivalent.

Deuxième concours (pour trois places) :

Les fonctionnaires du ministère de la santé publique et de la population ayant accompli au moins cinq ans de services effectifs dans leur emploi et appartenant à l'un des corps suivants : secrétaires administratifs et secrétaires d'administration pour l'administration centrale, chefs et sous-chefs de section administrative pour les services extérieurs.

Les places qui ne pourront être attribuées aux candidats de l'un des deux concours pourront être reportées au profit des candidats de l'autre concours.

Les candidats doivent être âgés de vingt-trois ans au moins au 1er janvier 1961 et de trente ans au plus au 1er janvier 1960. Cette limite d'âge est reculée de cinq ans pour les candidats français musulmans d'Algérie.

La limite d'âge supérieure est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils ou militaires ouvrant les droits à une pension de retraite ou validables comme tels, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Cette limite ne pourra cependant, en aucun cas, excéder quarante ans au 1er janvier de l'année du concours.

Les candidats doivent en outre :

1° Posséder la nationalité française depuis cinq ans au moins, jouir de la plénitude de leurs droits civils et être de bonne moralité ;

2° Se trouver (pour les candidats du sexe masculin) en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée ;

3° Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction d'inspecteur de la population et de l'aide sociale ;

4° Posséder le permis de conduire une voiture automobile ou prendre l'engagement formel de fournir cette pièce pendant l'année de stage.

Les demandes d'inscription des candidats seront reçues au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau, 7, rue de Tilsitt, à Paris) jusqu'au 7 décembre 1959 au plus tard.

Il existe un service de l'inspection de la population et de l'aide sociale dans chacun des départements métropolitains et des nouveaux départements de la France d'outre-mer ainsi qu'en Algérie.

Les épreuves d'admissibilité comportent, d'une part, trois compositions écrites portant respectivement sur la culture générale, le droit et les législations relatives à la famille, à l'enfance, à l'aide sociale, à la sécurité sociale ou à la législation hospitalière, d'autre part, un exposé oral sur un sujet d'ordre général se rapportant à l'ensemble des matières du programme.

Les épreuves d'admission comportent une interrogation orale sur chacune des matières du programme.

Le programme du concours sera communiqué aux candidats qui en feront la demande au ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium de Pierrefeu (Var).

Est envisagée la vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium de Pierrefeu (Var).

Peuvent être candidats :

1° Les médecins adjoints en fonctions dans un sanatorium public ;

2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public, à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévue par le décret du 12 juin 1948 ;

3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 8 décembre 1958 ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines, à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Il est signalé aux candidats que des renseignements sur les conditions de logement, etc., seront fournis par le médecin directeur du sanatorium dans lequel un poste se trouve vacant. Il leur est recommandé de solliciter immédiatement ces renseignements.

Les praticiens n'occupant pas un poste public sont priés de joindre à leur candidature :

1° Un certificat établi par un médecin assermenté (médecine générale) indiquant qu'ils ne sont atteints d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions de médecin des services antituberculeux et que l'examen, orienté particulièrement vers le dépistage des maladies cancéreuses, des maladies mentales et de la poliomyélite, n'a mis en évidence aucune manifestation morbide ;

2° Un certificat établi par un médecin phtisiologue agréé spécifiant s'ils sont actuellement indemnes de toute affection tuberculeuse ou considérés comme définitivement guéris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
HENRI MOREL

COTE DES CHANGES

En centaines de francs (1).

DERNIERS cours cotés en Bourse	PAYS	DEVISE	PARITÉ	COURS LIMITES pratiqués par la Banque de France.		COURS EXTRÊMES cotés à la Bourse du 12 octobre 1959.	
4 9070	Etats-Unis	1 dollar U. S. A.	4 93706	4 90	4 9740	4 9080	4 90725
5 1720	Canada	1 dollar canadien.	... .	... .	... .	5 1730	5 1690
2 315	Côte française des Somalis	100 francs Djibouti.	2 30281	2 2625	2 3430	... .	... .
39 25	Mexique	100 pesos.	39 4965	... .	... .	... .	... .
117 435	Allemagne occidentale	100 Deutschmark.	117 549	115 840	119 280	117 430	117 410
19 010	Autriche	100 schilling.	18 98869	18 7025	19 2790	19 019	19 010
9 8265	Belgique	100 francs belges.	9 87412	9 727	10 023	9 8280	9 8260
71 260	Danemark	100 couronnes danoises.	71 47763	70 4275	72 5335	71 275	71 255
13 7835	Grande-Bretagne	1 livre sterling.	13 82376	13 6220	14 0265	13 7885	13 7860
7 9065	Italie	1.000 lires.	7 899296	7 78395	8 01610	7 9100	7 9085
68 910	Norvège	100 couronnes norvégiennes.	69 1188	68 055	70 155	68 930	68 885
130 150	Pays-Bas	100 florins.	129 9226	127 9375	131 9360	130 200	130 150
17 195	Portugal	100 escudos.	17 17238	16 85	17 5020	17 190	... .
94 870	Suède	100 couronnes suédoises.	95 43513	94 6860	96 1810	94 860	94 840
113 280	Suisse	100 francs suisses.	112 9033	110 110	115 810	113 210	113 170
69 08	Tchécoslovaquie	100 couron. tchécoslovaques.	68 57027	68 05	69 08	69 08	... .
1 658	Yougoslavie	100 dinars.	1 64568	1 6335	1 6580	... .	... .

Maroc	100 francs marocains	1 175		Zone C. F. A.	100 francs C. F. A.	2	
Tunisie	1 dinar	11 7549		Zone C. F. P.	100 francs C. F. P.	5	50

(1) Ordonnance n° 58-1341 du 27 décembre 1958.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Imprimerie et Librairie BERGER-LEVRAULT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 150.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 18, RUE DES GLACIS, NANCY

R. C. : Nancy n° 55-B 64.

Obligations 4 1/2 0/0 (émission 1911).

Quarantième annuité d'amortissement.

Liste des 262 obligations 4 1/2 0/0 1910 formant la dernière annuité d'amortissement prévue par le tableau.

8	108	113	167	215	2.284	2.285	2.312	2.324	2.325
219	220	285	287	294	2.334	2.362	2.444	2.456	2.460
303	306	307	327	337	2.461	2.481	2.500	2.513	2.516
464	512	515	517	518	2.527	2.531	2.536	2.539	2.541
569	597	599	611	617	2.564	2.586	2.593	2.602	2.603
646	648	653	661	662	2.624	2.625	2.636	2.644	2.646
663	682	684	697	707	2.654	2.667	2.673	2.678	2.746
722	731	737	747	749	2.767	2.776	2.791	2.812	2.839
790	797	819	820	824	2.842	2.864	2.878	2.882	2.900
828	863	874	875	879	3.060	3.064	3.071	3.101	3.120
880	881	895	901	910	3.147	3.149	3.178	3.179	3.221
950	956	958	982	992	3.224	3.225	3.237	3.239	3.242
1.005	1.011	1.016	1.020	1.027	3.320	3.327	3.341	3.489	3.496
1.032	1.036	1.068	1.081	1.085	3.556	3.719	3.722	3.730	3.733
1.099	1.102	1.128	1.149	1.152	3.737	3.740	3.743	3.814	3.821
1.154	1.169	1.171	1.175	1.192	3.859	3.875	3.893	3.905	3.923
1.212	1.219	1.225	1.265	1.271	3.929	3.936	3.944	3.984	3.986
1.402	1.431	1.435	1.477	1.479	3.988	3.990	3.991	3.997	4.001
1.527	1.562	1.581	1.586	1.611	4.004	4.014	4.045	4.047	4.051
1.639	1.646	1.659	1.662	1.669	4.076	4.118	4.139	4.254	4.258
1.682	1.703	1.704	1.749	1.828	4.260	4.263	4.269	4.272	4.274
1.853	1.854	1.877	1.880	1.886	4.276	4.283	4.284	4.285	4.294
1.912	1.938	1.948	1.967	1.999	4.298	4.425	4.430	4.431	4.450
2.021	2.035	2.063	2.076	2.078	4.543	4.549	4.702	4.712	4.738
2.098	2.107	2.112	2.125	2.126	4.743	4.771	4.852	4.909	4.910
2.180	2.194	2.238	2.239	2.244	4.993	5.000			
2.250	2.251	2.259	2.261	2.265					

Ces obligations seront remboursées à raison de 501 F, à partir du 1er novembre 1959, aux caisses :

De la société ;

De la Société nancéienne de crédit industriel, à Nancy, et ses agences ;

Du Crédit lyonnais, toutes agences.

Obligations sorties précédemment et non encore présentées au remboursement.

17	(56)	299	(58)	733	(58)	1.019	(58)	1.278	(58)
22	(58)	339	(58)	761	(58)	1.045	(58)	1.284	(58)
26	(58)	340	(54)	765	(58)	1.064	(55)	1.373	(56)
110	(55)	355	(53)	773	(58)	1.079	(58)	1.444	(57)
210	(57)	394	(52)	781	(58)	1.082	(58)	1.628	(58)
223	(58)	459	(57)	822	(58)	1.110	(58)	1.654	(58)
226	(58)	462	(57)	857	(53)	1.121	(56)	1.670	(58)
229	(56)	466	(57)	860	(58)	1.144	(58)	1.672	(58)
230	(46)	467	(57)	871	(58)	1.150	(58)	1.675	(57)
231	(51)	469	(58)	873	(58)	1.151	(58)	1.708	(58)
232	(51)	598	(57)	953	(58)	1.170	(57)	1.715	(58)
233	(53)	601	(57)	957	(53)	1.174	(45)	1.721	(57)
277	(58)	607	(58)	981	(58)	1.213	(55)	1.724	(58)
281	(57)	631	(56)	988	(58)	1.215	(51)	1.831	(58)
286	(58)	664	(54)	994	(57)	1.235	(56)	1.871	(58)
288	(57)	667	(53)	1.002	(58)	1.236	(57)	1.888	(57)
290	(58)	668	(56)	1.006	(58)	1.263	(52)	1.895	(58)
296	(58)	717	(58)	1.017	(58)	1.264	(50)	1.910	(58)
1.939	(58)	2.286	(54)	2.716	(57)	3.273	(58)	3.992	(58)
1.942	(56)	2.289	(54)	2.745	(58)	3.275	(57)	3.994	(58)
1.946	(58)	2.317	(57)	2.748	(57)	3.276	(58)	3.995	(58)
1.955	(57)	2.319	(58)	2.749	(57)	3.277	(58)	3.996	(58)
1.958	(52)	2.335	(56)	2.754	(58)	3.273	(57)	4.053	(46)
1.961	(57)	2.343	(57)	2.760	(55)	3.279	(57)	4.066	(56)
2.066	(54)	2.427	(58)	2.761	(56)	3.281	(57)	4.112	(57)
2.108	(58)	2.429	(51)	2.762	(58)	3.282	(57)	4.115	(58)
2.109	(55)	2.430	(54)	2.775	(58)	3.287	(57)	4.122	(58)
2.128	(57)	2.431	(54)	2.801	(56)	3.288	(57)	4.252	(58)
2.132	(57)	2.432	(50)	2.803	(58)	3.342	(55)	4.297	(58)
2.133	(57)	2.433	(57)	2.804	(55)	3.462	(54)	4.304	(58)
2.138	(57)	2.434	(57)	2.805	(52)	3.463	(57)	4.305	(58)
2.144	(58)	2.480	(58)	2.843	(58)	3.718	(56)	4.306	(58)
2.155	(58)	2.501	(56)	2.847	(58)	3.753	(54)	4.424	(58)
2.163	(58)	2.502	(55)	2.859	(56)	3.788	(58)	4.427	(58)
2.171	(58)	2.503	(56)	2.867	(58)	3.810	(54)	4.429	(58)
2.173	(58)	2.506	(58)	2.868	(58)	3.813	(55)	4.437	(58)
2.175	(58)	2.537	(57)	2.880	(54)	3.815	(55)	4.440	(58)
2.181	(58)	2.547	(58)	2.887	(58)	3.818	(55)	4.544	(58)
2.190	(54)	2.584	(54)	2.972	(52)	3.819	(53)	4.545	(58)
2.193	(58)	2.585	(52)	2.983	(58)	3.822	(56)	4.547	(58)
2.201	(57)	2.605	(56)	3.106	(58)	3.823	(54)	4.552	(57)
2.202	(58)	2.611	(58)	3.118	(58)	3.824	(58)	4.569	(53)
2.203	(58)	2.633	(52)	3.125	(58)	3.825	(56)	4.571	(53)
2.204	(58)	2.643	(58)	3.131	(56)	3.828	(56)	4.696	(58)
2.206	(57)	2.645	(58)	3.148	(57)	3.829	(57)	4.697	(57)
2.207	(58)	2.648	(58)	3.176	(58)	3.830	(55)	4.715	(57)
2.208	(58)	2.651	(57)	3.226	(56)	3.831	(54)	4.737	(58)
2.209	(58)	2.652	(58)	3.260	(57)	3.832	(56)	4.741	(57)
2.225	(58)	2.666	(57)	3.261	(57)	3.866	(58)	4.763	(58)
2.240	(56)	2.669	(56)	3.265	(57)	3.877	(58)	4.879	(56)
2.243	(52)	2.681	(56)	3.266	(58)	3.887	(58)	4.890	(56)
2.263	(58)	2.682	(57)	3.267	(58)	3.892	(58)	4.881	(56)
2.266	(57)	2.688	(57)	3.268	(57)	3.898	(58)	4.882	(56)
2.267	(58)	2.699	(58)	3.271	(57)	3.903	(58)	4.883	(56)
2.278	(57)	2.713	(54)	3.272	(58)	3.971	(58)	4.979	(56)

Société anonyme de FILATURES de SCHAPPE

AU CAPITAL DE 960.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 1, QUAI JULES-COURMONT, LYON

R. C. : Lyon n° 56-B 1.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 10.000 obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F, la Société anonyme de filatures de schappe a utilisé le montant prévu pour le quatorzième amortissement de l'emprunt au 15 décembre 1959 par rachats en Bourse de 336 obligations.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'effectuer de tirage au sort pour ledit amortissement.

Les précédents amortissements ont été effectués également par voie de rachats en Bourse.

Société des Accumulateurs Fixes et de Traction

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 987.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : ROUTE NATIONALE, A ROMAINVILLE (SEINE)

R. C. : Seine n° 139850.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 149 obligations 4 0/0 1945 dont le quatorzième amortissement est prévu pour le 1er décembre 1959.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en novembre 1959.

Titres restant à rembourser.

Néant.

MINNESOTA DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.650 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 135, BOULEVARD SÉRURIER, PARIS

R. C.: Seine 51-B 7855.

OBLIGATIONS 4 1/2 0/0 1946

ÉMISES PAR LA

Compagnie centrale des émeris et tous abrasifs.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 218 obligations 4 1/2 1946 dont:

139 correspondant au treizième amortissement du 1er novembre 1959;

109 à titre d'amortissement anticipé partiel par imputation sur les derniers amortissements.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

CREDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

TIRAGE DU 22 SEPTEMBRE 1959

Obligations communales de 10.000 F 6 0/0 1950.

Code valeur: obligations de 10.000 F.: 223.056;
obligations de 5.000 F: 223.057.

L'obligation n° 176180 sera remboursée par **quinze millions** de francs.

Les obligations nos 231612 et 607519 seront remboursées par **cinq millions** de francs.

Les 7 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **un million** de francs.

55908	85183	285961	311836	358171	478100	510086

Les 40 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **100.000** F:

46285	61585	92185	111985	141285	417985	465185	482985
121785	168085	177185	178185	492885	507785	529185	529685
189285	238885	261085	298185	555385	576885	595285	628385
309685	324085	328185	337985	629585	631085	656185	692685
384385	391585	422385	438285	734885	771085	777185	791585

Les 80 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **50.000** F:

46288	46291	61588	61591	141288	141291	417988	417991
92488	92491	111988	111991	465188	465191	482988	482991
121788	121791	168088	168091	492888	492891	507788	507791
177488	177491	178188	178191	529188	529191	529688	529691
189288	189291	238888	238891	555388	555391	576888	576891
261088	261091	298188	298191	595288	595291	628388	628391
309688	309691	324088	324091	629588	629591	631088	631091
328188	328191	337988	337991	656188	656191	692688	692691
384388	384391	391588	391591	734888	734891	771088	771091
423088	423391	438288	438291	777188	777191	791588	791591

NOTA. — Les titres de 5.000 F ont droit à la moitié du lot.

15.970 obligations sont appelées au remboursement au pair, savoir: à l'exception des 130 obligations ci-dessus, remboursables par un lot, les numéros des 161 séries suivantes.

(Les séries marquées d'un astérisque sont celles qui contiennent un ou plusieurs numéros remboursables par un lot.)

NOTA. — Chaque série de cent titres est représentée par le premier numéro de la série. Ex.: 3401 pour 3401 à 3500.

3401	17601	34101	34601	393901	398901	409701	415501
44201	*46201	50101	55201	420701	*423301	435601	437401
*55901	57801	58101	*61501	*438201	*441201	441301	*447901
67301	69701	75601	76701	459301	461601	*465101	472601
*85101	90901	*92101	95901	*478301	482801	*482901	490601
96701	107101	*111901	*121701	*492801	497201	498601	500901
125801	132401	143501	*168001	502501	502601	*507701	508801
168201	171401	*176101	176501	*510601	514101	519701	*529101
*177401	*178101	175301	*189201	*529601	539901	541501	551201
198301	205301	207201	207401	*555301	560301	*576801	577801
223401	229401	229701	233001	581401	586901	591501	*595301
*234601	*238801	216301	218501	*607501	617401	*638301	629401
250101	257801	*261001	283901	*629501	*631001	632801	634301
*285901	290001	292401	292701	*656101	658701	659301	665201
294401	295101	296601	*298101	678201	*692601	710701	720701
306301	309401	*309601	*311801	725601	733701	*734801	735401
313501	*324001	325101	*328101	742401	744901	745901	763601
335601	*337901	339701	349201	*771001	773101	775201	777001
350601	351401	356101	*358101	*777101	786001	*791501	792301
363501	369701	374301	379701	791701			
*381301	381501	*391501	392401				

Le remboursement de toutes ces obligations sera effectué à partir du 16 novembre 1959.

Liste récapitulative des séries de cent obligations sorties aux tirages antérieurs et dans lesquelles il reste des numéros à rembourser.

NOTA. — Les séries marquées d'un astérisque sont celles qui contiennent un ou plusieurs numéros remboursables par un lot.

Remarque. — Chaque série de cent titres est représentée par le premier numéro de la série. Ex.: 11701 pour 11701 à 11800.

11701	26701	31601	37201	481901	485101	486101	487001
40701	41401	41601	42201	492001	496001	497501	507401
42601	47201	52601	53701	512201	515501	518401	518601
58201	59401	61001	66201	519201	521201	524101	525901
68201	70701	73701	73901	526901	527101	532601	535501
78001	78501	79501	79901	536101	538101	549901	553901
81201	81501	82101	99101	555501	559701	561001	562201
100101	105801	106501	110201	563301	566701	566801	567101
116901	117901	119801	120701	574101	577901	582201	583301
121901	129401	129501	132601	584601	584901	585501	587101
133101	133401	139201	145801	587701	593201	596501	597701
148301	152601	154001	155501	601901	603801	604601	608501
157301	159101	165501	166301	608901	610301	613401	615601
167801	170201	172601	174201	616201	620101	621601	625601
171301	177201	177801	179701	627201	628701	629801	633701
180101	183701	184201	196501	634801	639101	639701	643301
201101	205601	208301	216201	645301	646701	*646901	652401
217501	234201	230101	241001	653501	656901	659001	659801
216301	255501	258101	259301	*662501	*662901	663501	663301
259701	260101	261801	262501	666301	*678701	*679701	684101
262601	262801	265601	272901	684601	688501	*689101	690501
275201	275701	299001	301701	691101	693701	691601	695101
302801	307101	309301	310101	*701101	*701701	*702501	703701
311901	321101	332601	332701	705001	712901	714501	*716801
333901	335701	338201	*338301	718301	*720601	723001	*723301
339201	340401	341601	346001	729001	724101	729701	729901
353401	356901	367001	367901	737501	*737801	738501	743101
370101	377601	385901	390101	744601	*746101	747301	747501
394601	395801	396101	404601	747901	748801	753001	754601
406801	408101	413501	411801	*756601	758701	769701	773401
415201	418701	419301	422801	775501	776101	776301	776801
424901	426801	446701	450101	780401	*781501	782801	787201
452501	458501	461701	463801	*788101	789601	*790201	792201
466801	468201	468901	476101	794101			
482201	483601	484001	484501				

Administration générale des services du ministère de la France d'outre-mer.

L'amortissement des emprunts suivants:

Madagascar..	4 0/0 1931	Echéance du 15 octobre 1959;
A. O. F.....	4 0/0 1931-1957	
Cameroun ..	4 0/0 1931	Echéance du 20 octobre 1959;
Togo		
Calédonie ...	4 0/0 1931	Echéance du 31 octobre 1959;
A. O. F.....	5 0/0 1933-35-1957	
Cameroun ..	5 0/0 1934	Echéance du 1er novembre 1959;
Somalis	5 0/0 1934	
A. O. F.....	5,50 0/0 1933-1957	
Cameroun ..	5,50 0/0 1933	Echéance du 1er décembre 1959,
Madagascar..	3,50 0/0 1942	

devant être effectué, pour la totalité, par rachats en Bourse, aucun tirage n'aura lieu au titre de ces échéances.

ETABLISSEMENTS LASSALLE

(Ancienne maison THUILLIER-LASSALLE)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 72 MILLIONS DE FRANCS

65, RUE DE COURCELLES, PARIS (8e)

R. C.: Seine 51-B 9624.

Liste des 300 bons indexés 1957 sortis au troisième tirage du 30 septembre 1959 et remboursables le 1er janvier 1960.

35 à 38 — 41 à 49 — 83 à 87 — 223 à 232 — 412 à 416 — 470 à 473 — 479 à 484 — 537 à 541 — 576 à 585 — 598 à 602 — 616 à 620 — 653 à 657 — 718 à 722 — 731 à 740 — 793 à 797 — 800 à 804 — 903 à 907 — 1.057 à 1.061 — 1.159 à 1.163 — 1.198 à 1.202 — 1.209 à 1.213 — 1.412 à 1.416 — 1.438 à 1.447 — 1.249 à 1.253 — 1.633 à 1.637 — 1.732 — 1.743 à 1.746 — 1.855 à 1.857 — 1.863 et 1.864 — 1.931 à 1.935 — 1.972 à 1.976 — 2.008 à 2.012 — 2.144 à 2.148 — 2.185 à 2.189 — 2.289 à 2.298 — 2.336 à 2.340 — 2.342 à 2.346 — 2.411 — 2.417 à 2.420 — 2.571 à 2.575 — 2.624 à 2.628 — 2.674 à 2.678 — 2.690 à 2.692 — 2.703 — 2.709 — 2.720 à 2.724 — 2.743 à 2.747 — 2.812 à 2.816 — 2.899 à 2.900 — 2.916 à 2.918 — 2.940 à 2.944 — 2.984 à 2.988 — 3.217 à 3.221 — 3.356 à 3.360 — 3.378 à 3.382 — 3.397 à 3.401 — 3.461 à 3.465 — 3.492 à 3.496 — 3.650 à 3.654 — 4.251 à 4.255 — 4.311 à 4.315.

Union des Groupements de Sinistrés de la Guerre 1914-1918

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

SIÈGE SOCIAL : 8, RUE LAMENNAIS, PARIS

R. C. : Seine n° 54-B 4940.

Emprunt 4 1/2 0/0 1949-1962 (série A).

Onzième amortissement.

1° 434 obligations de 10.000 F ont été rachetées en Bourse;

2° Il a été amorti par tirage au sort, le 18 septembre 1959 :

1.703 obligations de 10.000 F nominal;
995 coupures de 5.000 F nominal;
6.605 coupures de 1.000 F nominal,

qui seront remboursables au pair, net d'impôts, à partir du 15 novembre 1959, coupon n° 12 attaché, et ne porteront plus intérêt à partir de cette date.

Le tableau ci-dessous comporte pour les obligations de 10.000 F, compte tenu des titres rachetés, et pour les diverses coupures les séries sorties au présent tirage et celles sorties antérieurement et dans lesquelles certains titres restent à rembourser :

OBLIGATIONS DE 10.000 F	COUPURES DE 5.000 F	COUPURES DE 1.000 F
1.350 à 3.613 (59)	21 à 955 (55)	3.879 à 4.734 (49)
3.614 à 5.380 (57)	2.002 à 3.085 (56)	5.822 à 11.671 (58)
5.383 à 6.990 (59)	3.205 à 3.399 (49)	11.672 à 19.573 (57)
7.368 à 7.731 (49)	4.470 à 5.687 (57)	19.574 à 23.449 (58)
10.358 à 14.001 (56)	5.688 à 7.270 (59)	45.286 à 47.390 (56)
15.125 à 17.552 (58)	7.992 à 9.333 (58)	47.391 à 52.319 (55)
		52.322 à 56.218 (56)
		65.074 à 74.386 (59)

FONDERIES MONTUPET

MONTUPET, PRINET ET C°

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 200.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 17, PLACE DES ETATS-UNIS, PARIS

Registre du commerce : Seine n° 54-B 5079.

Obligations de 5.000 *F* 5 1/2 0/0 1947.

Série comprenant les 51 obligations sorties au premier tirage au sort du 5 octobre 1959 formant, avec les titres rachetés en Bourse, la totalité de l'annuité à amortir au 1er novembre 1959.

2.605 à 2.660

Ces obligations seront remboursables à 5.000 F.

Les amortissements antérieurs ont été couverts par rachats en Bourse.

Société des Verreries Industrielles Réunies du Loing

(SOVIREL)

(Anciennement : Société Le Pyrex.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.157.360.000 F

SIÈGE SOCIAL : 27, RUE DE LA MICHODIÈRE, PARIS (2e)

Registre du commerce : Seine n° 55-B 11600.

Obligations de 10.000 *F* 6 3/4 0/0 1950.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 244 obligations amorties au neuvième tirage au sort du 2 octobre 1959 formant, avec les 182 obligations rachetées en Bourse, la totalité de l'annuité à amortir au 1er novembre 1959.** Ces obligations seront remboursables à 10.000 F;

2° **Des séries comprenant des obligations amorties aux tirages précédents et non encore présentées au remboursement.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1.181 à 1.372	57	5.133 à 5.306	56
1.515 à 1.798	59	7.619 à 7.834	58

GRANDE BRASSERIE ARDENNAISE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 80.000.000 DE FRANCS

PLACE VOLTAIRE, SEDAN

R. C. : n° 55-B 5.

Obligations 4 1/2 0/0 1947.

La Grande Brasserie ardennaise, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4,50 0/0 1947 de 5.000 F, a procédé à l'amortissement de ces obligations par rachat et informe les porteurs que, par conséquent, le tirage prévu pour l'amortissement du 1er janvier 1960 n'aura pas lieu.

Numéro du titre non remboursé du tirage précédent effectué le 17 novembre 1956.

977

Société d'Electro-Chimie, d'Electro-Métallurgie et des Aciéries Electriques d'Ugine

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 19.944.400.000 F

FONDÉE EN 1889

SIÈGE SOCIAL : 10, RUE DU GÉNÉRAL-FOY, PARIS

R. C. : Seine n° 55-B 12930.

Obligations 4 0/0 1942 *de* 5.000 *F.*

Amortissement du 1er novembre 1959.

La société, ayant usé de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse de 1.478 obligations une partie de la somme prévue pour l'amortissement au 1er novembre 1959.

La totalité de la somme n'ayant pas été employée, un tirage au sort qui a porté sur 614 obligations a été effectué le 22 septembre 1959.

Liste des 614 obligations sorties à ce tirage.

601 à 609 — 1.331 à 1.334 — 1.336 — 1.440 — 2.211 — 2.214 — 2.216 à 2.220 — 2.291 — 2.293 à 2.297 — 2.411 à 2.420 — 2.881 et 2.882 — 2.885 à 2.888 — 3.835 à 3.837 — 4.241 — 4.247 — 4.249 et 4.250 — 4.565 à 4.570 — 4.896 à 4.900 — 5.071 à 5.080 — 5.911 à 5.920 — 8.121 à 8.130 — 8.581 à 8.583 — 8.585 — 9.181 à 9.190 — 10.001 — 10.003 à 10.010 — 10.011 à 10.016 — 10.020 — 11.257 et 11.258 — 11.260 — 11.581 à 11.584 — 11.587 et 11.588 — 12.271 à 12.280 — 13.329 et 13.330 — 14.848 — 16.066 à 16.070 — 16.814 à 16.818 — 17.868 — 17.870 — 18.633 — 18.636 à 18.639 — 19.181 à 19.187 — 20.881 à 20.884 — 20.888 — 21.011 — 21.015 — 21.401 à 21.403 — 21.405 à 21.410 — 21.411 à 21.420 — 21.801 — 21.803 et 21.804 — 21.808 — 22.471 à 22.473 — 22.479 et 22.480 — 22.882 à 22.889 — 22.961 à 22.970 — 25.341 — 25.347 — 26.051 à 26.055 — 26.060 — 27.011 à 27.020 — 28.254 à 28.256 — 28.331 à 28.337 — 28.531 à 28.533 — 28.680 — 29.041 — 31.171 à 31.176 — 31.773 à 31.780 — 33.041 à 33.050 — 33.096 à 33.100 — 33.141 et 33.142 — 33.146 à 33.150 — 34.814 à 34.820 — 35.126 à 35.130 — 36.351 à 36.353 — 36.357 à 36.360 — 36.612 à 36.617 — 36.620 — 37.032 et 37.033 — 37.036 à 37.040 — 37.161 à 37.165 — 37.169 et 37.170 — 37.941 — 37.944 à 37.950 — 38.271 et 38.272 — 39.001 à 39.010 — 39.380 — 40.081 à 40.089 — 40.331 à 40.334 — 40.338 et 40.339 — 40.536 à 40.540 — 40.788 à 40.790 — 42.161 et 42.162 — 42.166 à 42.170 — 43.677 — 44.351 à 44.357 — 44.359 et 44.360 — 44.375 à 44.379 — 45.851 à 45.855 — 45.859 et 45.860 — 46.971 à 46.980 — 47.161 à 47.168 — 47.391 à 47.400 — 47.747 et 47.748 — 48.131 et 48.132 — 48.661 à 48.670 — 48.671 à 48.680 — 48.771 à 48.780 — 48.981 à 48.990 — 49.021 à 49.030 — 49.162 à 49.167 — 49.862 — 49.868 et 49.869 — 51.951 à 51.955 — 52.801 à 52.810 — 52.931 à 52.940 — 53.091 à 53.100 — 53.901 à 53.910 — 55.682 à 55.686 — 55.711 à 55.718 — 55.861 à 55.870 — 55.881 — 55.884 à 55.890 — 56.031 à 56.034 — 56.037 à 56.040 — 56.217 et 56.218 — 56.401 à 56.410 — 57.441 à 57.450 — 58.061 à 58.070 — 59.687 à 59.690.

Les titres amortis aux tirages antérieurs ont tous été présentés au remboursement. Les obligations sorties au tirage du 22 septembre 1959 seront remboursables, sans frais, à partir du 1er novembre 1959, coupon au 1er mai 1960 attaché, à raison de 5.000 F pour les obligations nominatives et au porteur, aux guichets des sièges, succursales et agences des établissements suivants :

Crédit commercial de France;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
Comptoir national d'escompte de Paris;
Banque commerciale d'Annecy;
MM. Cottet et Cie, à Lyon.

Le montant du remboursement se décompose comme suit : prix d'émission : 4.875 F; prime de remboursement : 125 F.

Conventions franco-étrangères. — Montant de la taxe proportionnelle relative à la prime de remboursement dont sont exonérés les bénéficiaires des conventions : 15 F lorsque l'exonération est totale.

EMPRUNT "EDJELEH"

émis conjointement et solidairement

PAR LA

Compagnie de recherches et d'exploitation de pétrole au Sahara
(C. R. E. P. S.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIARDS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 5, RUE DAGUERRE, ALGER
R. C. : Alger n° 50792 B.

ET PAR LA

Compagnie des transports par pipe-lines au Sahara
(T. R. A. P. S. A.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 12-16, RUE JEAN-NICOT, PARIS (7e)
R. C. : Seine n° 57-B 14662.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en dix ans, à partir du 1er septembre 1961, de 1.000.000 d'obligations 5 1/2 0/0 de 20.000 F remboursables à 22.000 F, émises en septembre 1959.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des remboursements.	NOMBRE DE TITRES en circulation.	NOMBRE DE TITRES à amortir.
1	1er septembre 1962.....	1.000.000	79.504
2	— 1963.....	920.496	83.480
3	— 1964.....	837.016	87.654
4	— 1965.....	749.362	92.037
5	— 1966.....	657.325	96.638
6	— 1967.....	560.687	101.470
7	— 1968.....	459.217	106.544
8	— 1969.....	352.673	111.871
9	— 1970.....	240.802	117.464
10	— 1971.....	123.338	123.338
Total			1.000.000

Les tirages au sort, tant normaux que supplémentaires, s'effectueront de la manière suivante : un numéro sera tiré au sort. Les obligations à amortir seront appelées au remboursement à partir de ce numéro suivant la suite naturelle des nombres, compte tenu des obligations amorties ou rachetées antérieurement, jusqu'à concurrence du nombre d'obligations dont l'amortissement est à effectuer. Pour l'application de ces dispositions, le numéro un sera considéré comme succédant au dernier numéro.

CAISSE FONCIERE DE CREDIT

pour l'amélioration du logement dans l'industrie.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 378.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 10, RUE LINCOLN, A PARIS (8e)
R. C. : Seine n° 56-B 9938.

Obligations 6 1/2 0/0 1949 de 10.000 F.

Amortissement du 1er novembre 1959.

Série comprenant, d'une part, les 369 obligations sorties au premier tirage du 2 octobre 1959 en vue de l'amortissement du 1er novembre 1959 et, d'autre part, des obligations rachetées en Bourse (la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse 39 obligations pour compléter cet amortissement).

9.798 à 10.174

Les obligations sorties au premier tirage du 2 octobre 1959 seront remboursables à partir du 1er novembre 1959, à raison de 10.000 F net (coupon du 1er novembre 1960 attaché), au siège de chacun des établissements suivants:

L'Union européenne industrielle et financière, 4 et 6, rue Gaillon, à Paris ;
Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris ;
Société générale, 29, boulevard Haussmann, à Paris ;
Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris ;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris ;
Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris ;
Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris ;
Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris,

ainsi que dans leurs succursales et agences en France.

Les amortissements antérieurs ont été effectués en totalité par voie de rachats en Bourse.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 7 décembre* 1949.)

ETABLISSEMENTS ECONOMIQUES TROYENS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 285.600.000 F
SIÈGE SOCIAL : 63, AVENUE PASTEUR, A TROYES
R. C. : n° 54-B 109.

Emprunt obligataire 4 0/0 1946.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société des établissements économiques troyens a procédé au rachat en Bourse des quatre-vingt-dix obligations de son emprunt 4 0/0 1946 dont l'amortissement est prévu pour le 1er janvier 1960. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 10 janvier* 1946.)

Etablissements Pascal Valluit Colas Silvestre & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 128.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : AVENUE BERTHELOT, VIENNE (ISÈRE)
Registre du commerce : Vienne n° 57-B 68.

Obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F.

Treizième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse la totalité des 286 titres à amortir au 1er décembre 1959.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont également été couverts par rachats en Bourse.

SOCIETE DES EAUX DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 52, RUE D'ANJOU, PARIS (8e)
R. C. : Seine n° 57-B 2641.

Obligations 5 0/0 1931, 5 1/2 0/0 1948, 4 1/4 0/0 1946.

Amortissements.

Usant de la faculté qu'elle s'était réservée lors des émissions de ces emprunts, la société a procédé au rachat en Bourse de la totalité des obligations dont les amortissements étaient prévus :

Obligations 5 0/0 1931, pour le 15 janvier 1959;
Obligations 5 1/2 0/0 1948, pour le 1er février 1959;
Obligations 4 1/4 0/0 1946, pour le 1er novembre 1959.

Les amortissements de ces trois emprunts ont été constamment réalisés depuis leurs origines par voie de rachat et il n'a jamais été procédé à un tirage au sort.

Le conseil d'administration.

DOCKS DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 52, RUE DE CLICHY, PARIS
R. C. : Paris n° 55-B 2370.

Obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries comprenant les 178 obligations sorties au tirage au sort du 5 octobre 1959 et remboursables au pair à partir du 15 novembre 1959 ;

2° Des séries comprenant les obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
904 à 1.074	58	3.140 à 3.405	59
1.103 à 1.228	57	5.658 à 5.701	56
2.806 à 2.971	55		

SOCIETE NANCEIENNE D'ALIMENTATION
(S. A. N. A. L.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 302.400.000 F

SIÈGE SOCIAL : 15, RUE DE LA MOTHE, NANCY (MEURTHE-ET-MOSELLE)

Registre du commerce : Nancy n° 54-B 163.

Obligations de 5.000 *F* 4 0/0 1945.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 84 obligations amorties au septième tirage au sort du 1er octobre 1959 formant, avec les titres rachetés en Bourse, la totalité de l'annuité à amortir au 1er novembre 1959. Ces obligations seront remboursables à 5.000 F;

2° Des séries sorties aux tirages précédents parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMEROS	ANNÉE de remboursement.	NUMEROS	ANNÉE de remboursement.	NUMEROS	ANNÉE de remboursement.
1 à 13	57	784 à 896	59	2.556 à 2.595	58

PRECISION MECANIQUE LABINAL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.383.330.000 F

SIÈGE SOCIAL : 17, RUE DE CLICHY, SAINT-OUEN (SEINE)

Registre du commerce : Seine n° 55-B 13930.

Obligations de 10.000 *F* 6 3/4 0/0 1949.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série des 114 obligations sorties au sixième tirage au sort du 2 octobre 1959, formant la totalité des titres à amortir au 1er novembre 1959;

2° Des séries sorties aux tirages précédents parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
782 à 857	57	961 à 1.040	58
858 à 958	56	1.103 à 1.216	59

Les obligations amorties aux tirages des années 1956, 1957 et 1958 sont remboursables respectivement à 10.000 F, 10.012 F et 10.042 F. Celles amorties au tirage de l'année 1959 seront remboursables à partir du 1er novembre 1959 au prix de remboursement acquis en 1958, soit 10.042 F.

Obligations de 5.000 *F* 6 0/0 (*ex* 4 1/2 0/0) 1946.

Série comprenant les 183 obligations amorties au premier tirage au sort du 2 octobre 1959 formant, avec les 51 titres rachetés en Bourse, la totalité de l'annuité à amortir au 1er novembre 1959.

1.330 à 1.543

Ces obligations seront remboursables à 5.000 F.

Les amortissements antérieurs ont été couverts par rachats en Bourse.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mlle Sonia-Maria Majchrzak-Durieux, demeurant à Issy-les-Moulineaux (Seine), 2, rue Jeanne-d'Arc, née à Lille (Nord) le 2 juin 1934, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Durieux.

M. Chiabrando (Paul), 57, boulevard Gambetta, Grenoble (Isère), né le 28 mars 1917 à Paris (20e), agissant tant en son nom qu'en celui de sa fille mineure, Marie-France, née le 18 décembre 1940 à Pierrerue (Hérault), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom celui de Chabran-Pascal.

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture de l'Allier.

Demande de concession de mines de houille

AVIS

Par pétition sur timbre en date du 29 juin 1959, M. Bernard (Roger-Georges), directeur général des Houillères du bassin d'Auvergne, demeurant 22, rue Blatin, à Clermont-Ferrand, sollicite, en application des dispositions des articles 66 et 148 du code minier, l'attribution auxdites Houillères du bassin d'Auvergne, établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège social est à Clermont-Ferrand, 47, avenue de l'Union-Soviétique, d'une concession de mine de houille située dans le département de l'Allier.

Le périmètre de cette concession est ainsi délimité :

A l'Est, par la ligne joignant les points A et B :

A : 652,60 171,63 B : 652,50 166,15

A est le point d'intersection de la route nationale n° 695 du Montet à Bourbon-l'Archambault, avec le chemin d'accès Nord à la propriété de Coulombière.

B est le clocher du village de Saint-Hilaire.

Au Sud, par la ligne B C D E joignant le point B aux limites Nord des concessions de la Courolle et des Plamores :

C : 650,29 165,83 D : 648,98 165,57 E : 647,39 166,10

C est le point de rencontre du ruisseau Morgon avec le chemin qui conduit des domaines de Chanière à la route nationale n° 694 de Cosne à Souvigny.

D est le point représenté par l'angle le plus au Sud du bâtiment du domaine de Gilardière (C D est la limite Nord de la concession de la Courolle définie par l'ordonnance royale du 27 janvier 1844).

E est le point représenté par l'angle le plus au Sud des bâtiments du domaine de Renière-le-Petit (D E est la limite Nord-Est de la concession des Plamores définie par le décret du 20 mars 1911).

A l'Ouest, par la ligne joignant les points E et F :

E : 647,39 166,10 F : 647,34 171,91

F est le point d'intersection de la route d'Ygrande à Saint-Aubin-le-Monial avec le chemin joignant le Poteau aux Gouttes.

Au Nord, par la ligne joignant les points F et A précédemment définis.

Les coordonnées des points A B C D E F sont celles du quadrillage kilométrique Lambert II (zone centrale) des cartes d'état-major au 1/50.000.

Les coordonnées des points A à F sont celles du quadrillage Lambert II (zone centrale).

Lesdites limites renferment une étendue superficiaire de 3.040 hectares.

Les Houillères du bassin d'Auvergne offrent aux propriétaires des terrains compris dans les limites définies une redevance tréfoncière une fois payée de 500 F par hectare.

En exécution des prescriptions du décret n° 52-245 du 3 mars 1952, une enquête sur cette demande est ouverte du 3 septembre au 3 novembre 1959.

Le dossier de la demande est déposé à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles cette demande pourrait donner lieu.

Il est, de plus, rappelé qu'aux termes de l'article 7 (3e alinéa) du décret susvisé du 3 mars 1952, les oppositions peuvent, après la clôture de l'enquête et pendant un délai de six mois, être encore formées devant le ministre de l'industrie et du commerce. Pendant le même délai, des demandes en concurrence peuvent également être encore introduites devant le préfet.

Le préfet de l'Allier, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code minier, et notamment ses articles 148, 66 et 67 ;

Vu le règlement d'administration publique du 3 mars 1952 définissant pour l'application de l'article 36 de la loi du 17 mai 1946 sur les combustibles minéraux les formes de l'instruction préalable à l'exploitation par l'Etat de gisements miniers ;

Sur les propositions du secrétaire général,

Arrête :

Art. 1er. — Le présent avis sera affiché pendant deux mois, du 3 septembre au 3 novembre 1959, à la préfecture de l'Allier et aux mairies des communes de Buxières-les-Mines, Gipcy, Saint-Aubin-le-Monial, Saint-Hilaire et Ygrande.

Il sera, pendant la durée de l'enquête légale, inséré deux fois et à un mois d'intervalle dans un journal du département et au *Journal officiel*.

Art. 2. — Ampliation du présent arrêté sera adressée aux maires des communes visées à l'article 1er et à l'ingénieur en chef des mines de Clermont-Ferrand, chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Moulins, le 18 août 1959.

Le préfet,
R. CHEVRIER.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

12 septembre 1959. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Fédération des maires du département d'Oran.** But : défense des libertés communales, recherche et développement sous toutes ses formes de la prospérité de toutes les communes du département, défense des intérêts et de l'idéal français, entretien de liens de solidarité et de camaraderie entre les maires de l'Oranie et de l'Algérie. Siège social : hôtel de ville d'Oran.

16 septembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Basket-ball audincourtois.** But : pratique du basket-ball. Siège social : 40, rue A.-Parrot, Audincourt (Doubs).

17 septembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Montbéliard-Basket.** But : pratique du basket-ball. Siège social : 12, rue de Velotte, Montbéliard (Doubs).

19 septembre 1959. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Société de chasse du Pouzin.** But : réglementation locale de la chasse et protection des récoltes. Siège social : 6 *bis*, avenue Commandant-Théron, le Pouzin.

19 septembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. **Société communale des chasseurs de Marcillac-la-Croze.** But : destruction des nuisibles et répression du braconnage. Siège social : mairie de Marcillac-la-Croze (Corrèze).

20 septembre 1959. Déclaration à la préfecture de la Lozère. **Association d'éducation populaire du cours moderne 1er cycle de Saint-Chély-d'Apcher.** But : fonctionnement du cours moderne 1er cycle de Saint-Chély-d'Apcher. Siège social : cours moderne 1er cycle, salle des œuvres, Saint-Chély-d'Apcher.

21 septembre 1959. Déclaration à la préfecture du Cher. **Comité des fêtes de Beffes.** But : organisation et gestion des fêtes de la commune de Beffes. Siège social : mairie de Beffes.

22 septembre 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Handball-Club du Perreux (société sportive).** But : pratique du handball. Siège social : 62 *bis*, quai de l'Artois, le Perreux-sur-Marne.

23 septembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Association des donneurs de sang de la région du Cateau.** But : créer un centre et réunir les donneurs de sang bénévoles de la région du Cateau. Siège social : mairie du Cateau (Nord).

23 septembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Entente Basket Audincourt-Montbéliard.** But : pratique du basket-ball. Siège social : 40, rue A.-Parrot, Audincourt (Doubs).

23 septembre 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Comité d'étude des termes techniques français.** But : remplacer par des mots ou des expressions françaises les termes techniques étrangers qui se répandent en français. Siège social : 23, rue Philibert-Delorme, Paris.

23 septembre 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Association amicale de la résidence Saint-Cloud-Beausoleil.** But : resserrer les liens entre propriétaires ou locataires de la résidence Beausoleil pour rechercher la solution des problèmes communs et assurer la défense de leurs intérêts. Siège social : La Belle Gabrielle, 15, quai du Général-Gallieni, Suresnes.

24 septembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Groupe Loisir populaire.** But : développement des loisirs pour les jeunes gens du milieu populaire leur donnant la possibilité de se détendre, de s'épanouir, de se former et de se cultiver. Siège social : 64, rue Jean-Jaurès, Fenain (Nord).

24 septembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Amicale de chasse de la région de Châteaurenard.** But : exercice de la chasse. Siège social : château des Motteaux, Châteaurenard (Loiret).

26 septembre 1959. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Association familiale d'Aiguilhe.** But : défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social : mairie d'Aiguilhe.

28 septembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Comité des fêtes et des sports de Cinais.** But : organiser sur le territoire de la commune les fêtes publiques, sportives et les loisirs, en vue de stimuler la vie locale et l'émulation de la jeunesse. Siège social : mairie de Cinais (Indre-et-Loire).

30 septembre 1959. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association du personnel de la Compagnie des wagons-lits de la section de Toulouse.** But : aide au personnel de la Compagnie des wagons-lits. Siège social : 3, rue Maury, Toulouse.

1er octobre 1959. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Association sportive du cours complémentaire de jeunes filles de Dombasle.** But : sports et compétitions scolaires. Siège social : cours complémentaire, école de filles du Centre, Dombasle.

1er octobre 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Association d'entraide du personnel du ministère des finances.** But : aider les agents des finances et les retraités nécessiteux. Siège social : 93, rue de Rivoli, Paris.

2 octobre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Mirande. **Comité des fêtes de Saint-Pierre-d'Aubeziès.** But : procurer des distractions saines aux habitants. Siège social : mairie de Saint-Pierre-d'Aubeziès (Gers).

3 octobre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Ciné-Club de Cambrai.** But : diffuser la culture par le film en organisant des activités conformes aux lois, décrets et arrêtés portant statut du cinéma non commercial. Siège social : 38, rue d'Alger, Cambrai (Nord).

3 octobre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Comité des fêtes de Louvaines.** But : organisation de fêtes. Siège social : mairie de Louvaines (Maine-et-Loire).

5 octobre 1959. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Fédération des locataires et des usagers du gaz et de l'électricité de la Côte-d'Or et de la région Centre-Est.** But : défense des intérêts locatifs de ses membres en matière de loyers ou de baux commerciaux. Siège social : 50, rue Chabot-Charny, Dijon.

6 octobre 1959. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Terre des jeunes.** But : culture populaire. Siège social : cité de la chambre de commerce, 6, rue E, Montpellier.

6 octobre 1959. Déclaration à la préfecture de Mézières. **Amicale des V. R. P. (voyageurs, représentants, placiers) des Ardennes.** But : recherche et application des moyens destinés à venir en aide aux adhérents de l'amicale et à leur famille. Siège social : 7, rue de Tivoli, Charleville.

7 octobre 1959. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Centre d'études techniques agricoles du canton de Pont-l'Abbé.** But : fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation. Siège social : Kerscaven, Penmarc'h.

7 octobre 1959. Déclaration à la préfecture de Tulle. **Centre d'études techniques agricoles de Chamboulive.** But : fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social : mairie de Chamboulive.

7 octobre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Association sportive du séminaire de Montmagny.** But : organiser le sport et la préparation militaire parmi les élèves du séminaire. Siège social : 6, rue de Montmorency, Montmagny (Seine-et-Oise).

MODIFICATIONS

25 septembre 1959. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association nationale des parents et amis de jeunes sourds** transfère son siège social du 38, rue de Richelieu, au 70, rue Gay-Lussac, à Paris.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

18 juillet 1959. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 2 octobre 1959.) **Fédération européenne des fabricants de caisses et emballages en bois.** But : créer entre les ressortissants de la profession des liaisons nécessaires en leur fournissant les moyens de s'entraider. Siège social : 36, avenue Hoche, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.